

La succession Lesage Marchand n'est pas candidat

par Pierre-C. O'Neil

OTTAWA — M. Jean Marchand ne sera pas candidat à la succession de M. Jean Lesage.

Il l'a annoncé hier à Ottawa dans un bref communiqué rendu public vers cinq heures de l'après-midi après avoir été vu à l'heure du déjeuner sortant de l'édifice de l'est où se trouvent les bureaux du premier ministre, avec MM. Pierre Elliott Trudeau et Gérard Pelletier.

La rumeur courait depuis quelques jours que M. Marchand était disposé à prendre une décision et que le premier ministre lui avait fixé à cet égard des échéances.

Malgré tout, l'annonce aussi bien que le contenu de la décision de M. Marchand ont causé quelque surprise à la tribune de la presse à un moment où on s'attendait de plus en plus à ce que la réponse de M. Marchand soit positive.

A peu près au moment où sa déclaration était rendue publique, M. Marchand quittait la capitale fédérale pour remplir des engagements dans des régions du Québec qu'on n'a pas précisées.

Il semble y avoir quatre préoccupations principales dans le texte rendu public par M. Marchand hier.

— Il motive sa décision;
— Il défend le rôle des Canadiens français à Ottawa;

— Il répond à ceux qui d'une façon ou d'une autre ont mis en doute l'opportunité de sa candidature parce qu'il oeuvre à Ottawa;

— Et finalement, il enjoint au parti libéral provincial de se "brancher" au plus tôt relativement à son option sur l'avenir du régime politique canadien.

M. Marchand motive sa décision par l'urgence du travail qu'il a entrepris au ministère de l'expansion économique régionale et qui, selon lui, profitera particulièrement au Québec; celui de relever l'économie des régions à faible croissance. "Il ne serait ni sage ni opportun, dit-il, de quitter mon poste actuel au moment où cette entreprise commence à peine de prendre forme".

Le rôle des Canadiens français à Ottawa

"J'ai toujours cru, déclare M. Marchand, que dans les options d'un homme politique, le souci d'oeuvrer là où il peut être le plus utile doit dominer toute autre considération. Le fait que je n'ai jamais eu l'ambition personnelle de diriger le parti libéral du Québec, non plus d'ailleurs que celui du Canada, me permet, je crois, de voir objectivement la situation. Dans un pays à juridiction partagée, il est essentiel que les citoyens soient efficacement représentés à tous les niveaux, municipal, provincial et fédéral. Certains ont cru que je pourrais servir dans l'arène provinciale au cours des années qui viennent. A leur invitation dont je veux ici les remercier, j'ai accepté d'envisager cette possibilité mais les avis que j'ai recueillis, comme d'ailleurs ma propre réflexion, me portent à conclure que ma place est encore au fédéral, du moins pour le moment".

A ceux qui ne voulaient pas de lui

Dans le reste de sa déclaration, M. Marchand se montre un peu amer. Il s'en prend vivement à ceux qui se sont opposés à sa candidature sous prétexte qu'il serait alors une sorte de surhomme des libéraux fédéraux à Québec.

"Certains ont repoussé l'idée (de ma candidature) pour la seule et unique raison, dit-il, que je venais du "fédéral" et que le parti provincial ne devait pas "recourir à des étrangers ou à des gens d'Ottawa".

"Me traiter d'étranger au Québec est aussi bête que ridicule. Je ne vois pas comment le simple fait d'avoir accepté un mandat dans une juridiction rend quelqu'un suspect dans toutes les autres — à moins que l'on veuille mettre en doute le système fédéral lui-même. L'affirmation est d'ailleurs une insulte aux deux derniers leaders du parti libéral provincial, MM. Lapalme et Lesage, qui tous deux avaient fait à Ottawa leurs premières armes".

"Il faut, poursuit M. Marchand, qu'on cesse de jouer sur les deux plans, être fédéraliste contre René Lévesque et séparatiste contre Pierre Trudeau... Les citoyens en ont plein le dos de ce double jeu, de cette hypocrisie politique".

Un appel aux libéraux du Québec

M. Marchand lance ensuite un appel aux libéraux québécois qui confirme les propos qu'il aurait tenus devant le caucus des fédéraux, il y a quelques jours.

"Le Parti libéral provincial n'a pas d'avenir s'il ne prend pas une attitude franche et nette à ce sujet" (celui de l'avenir du Canada).

"Qu'il laisse l'ambivalence à d'autres formations qui ont érigé l'opportunisme en premier principe, qu'il offre au Québec une option claire qui ne peut être que pro-canadienne dans le respect des droits de la province. C'est ainsi qu'il reprendra le pouvoir avec l'appui enthousiaste de la grande majorité des Québécois".

Il semble que ces exigences mentionnées par M. Marchand pourraient devenir des conditions de toute forme d'aide

que les libéraux provinciaux désireraient obtenir du gouvernement fédéral au moment où des élections générales seront déclenchées au Québec.

C'est en vain qu'on a cherché à établir hier quelles avaient été les différentes étapes de la réflexion et des consultations de M. Marchand en rapport avec sa décision.

Il est également difficile d'établir si l'opinion de M. Marchand au sujet de sa candidature a beaucoup fluctué dans les dernières semaines.

On ne serait pas surpris cependant qu'il ait été vivement tenté par la perspective de diriger le parti libéral du Québec d'une part à cause de son goût légitime de la bagarre dans la solution des problèmes économiques et sociaux et d'autre part parce que les attaches de M. Marchand, ses racines comme l'on dit dans le milieu, ses amis, sont au Québec.

Son impulsion première a pu être corrigée soit parce qu'il sentait la situation à Québec est tellement compliquée par des facteurs économiques et financiers que sa présence là-bas ne serait pas tellement utile, soit parce que le premier ministre a pu insister sur la nécessité à

Réactions des trois candidats éventuels: grand soulagement!

par Michel Roy

La décision de M. Jean Marchand met fin à l'incertitude, à la confusion et à la tension qui régnaient chez les libéraux du Québec. Les données de la course au leadership sont complètement modifiées. Et c'est presque avec soulagement que les trois candidats éventuels ont appris et commenté la nouvelle hier.

Sans le dire publiquement, chacun est convaincu que ses chances de victoire sont accrues.

MM. Robert Bourassa, Pierre Laporte et Claude Wagner (dans l'ordre alphabétique) ont tous trois souligné l'avantage pour le gouvernement de M. Trudeau de garder M. Marchand à son service. Le Québec, disent-ils également, ne pourra qu'en profiter davantage. Mais, ni M. Bourassa, ni M. Laporte, ni M. Wagner ne commentent le "message".

Voir page 2: Réactions

Premier anniversaire de la mort de Daniel Johnson

QUEBEC (OIPQ) — Le premier ministre du Québec, M. Jean-Jacques Bertrand, présidera aujourd'hui une cérémonie dédiant le barrage hydro-électrique de Manicouagan 5 à la mémoire de l'ancien premier ministre Daniel Johnson.

La courte cérémonie se déroulera à Manicouagan, sur le barrage même, en présence des membres de la famille Johnson, du ministre des richesses naturelles, M. Paul Allard et du président de l'Hydro-Québec, M. Roland Giroux.

Seront également présents plusieurs ministres et députés et entre autres, le chef de l'opposition, M. Jean Lesage, ainsi que MM. Gaston Binette et René Lévesque, anciens ministres des richesses naturelles du Québec.

Plus tôt dans la matinée, le premier ministre Jean-Jacques Bertrand et les membres du gouvernement assisteront, en la basilique de Québec, à un service funèbre rappelant le premier anniversaire de la mort de l'Honorable Daniel Johnson, décédé le 26 septembre 1968, sur le site du barrage de Manicouagan 5, sans avoir pu présider les cérémonies du parachèvement du barrage qui porte aujourd'hui son nom.

La plaque qui sera dévoilée par M. Jean-Jacques Bertrand, portera les inscriptions suivantes:

"Le barrage Daniel Johnson, dédié à la mémoire de l'Honorable Daniel Johnson, premier ministre du Québec, de juin 1966 à septembre 1968, décédé subitement en ces lieux, le matin du 26 septembre 1968, sans avoir pu présider les cérémonies du parachèvement."

Cette plaque a été dévoilée le 26 septembre 1969 par le premier ministre du Québec, l'Honorable Jean-Jacques Bertrand, en présence de Madame Johnson et de ses enfants, du ministre des richesses naturelles, l'Honorable Paul-E. Allard et du président de l'Hydro-Québec, Monsieur Roland Giroux.



ce moment-ci de maintenir une présence très forte à Ottawa. La première partie du communiqué de M. Marchand tend à confirmer cette hypothèse.

Quant à savoir où pourrait aller, sur l'indication de M. Marchand, l'appui qu'il aurait pu obtenir indirectement des libéraux fédéraux, c'est une question d'autant plus compliquée qu'aucun candidat n'est encore sur les rangs. Il semble qu'elle devrait aller naturellement du côté de M. Bourassa contre MM. Wagner et Laporte, mais il se peut aussi que s'ajoutent à celles-là des candidatures qu'on ne soupçonne pas à l'heure actuelle.

À Québec Un bill sur la loterie et les jeux de hasard

QUEBEC (DNC) — Le gouvernement présentera à l'Assemblée nationale, au cours de l'automne, un projet de loi concernant la loterie et un autre portant sur la création d'une régie des jeux de hasard.

C'est ce que le premier ministre, M. Bertrand, a fait savoir hier soir, à l'issue d'un caucus de trois heures avec ses députés.

Il n'a pas donné de détails, se contentant de dire que la loi fédérale à cet égard entrant en vigueur le premier janvier, le Québec veut des ce moment-là être prêt à occuper le terrain.

Pour le reste, la députation de l'Union nationale a tenu un caucus régulier à la veille d'une session, et n'ayant pu épuiser le feuilleton, elle en tiendra un autre d'ici la reprise, fixée au huit octobre.

Les députés ont notamment étudié, semble-t-il, le projet de loi concernant la restructuration scolaire de l'île de Montréal, de même que les autres projets inscrits au feuilleton, dont celui portant sur les référendums.

Au sujet de Radio-Québec, M. Bertrand a dit qu'il "l'aura terminée" l'étude du projet de loi.

Le premier ministre n'a pas voulu commenter la décision de M. Marchand de ne pas contester le leadership libéral. "C'est son affaire", a-t-il dit.



C'est le cœur et le corps légers, en pirouettant, qu'Abbie Hoffman, une des huit personnes accusées de conspiration et d'incitation à l'émeute lors de la convention démocrate de Chicago, en 1968, s'est rendue hier à son procès, qui débutait à Chicago. (Téléphoto PA)

Le président Diori regagne sa capitale

La fatigue et la tournure politique en Afrique l'obligent à abrégier une visite qu'il veut compléter un jour

par Michel Roy

Deux raisons ont amené le président de la république du Niger, M. Diori Hamani, à interrompre brusquement sa visite officielle au Canada et à regagner l'Afrique sans délai:

● Plusieurs membres de la délégation nigérienne, épuisés par la première partie de la tournée transcanadienne (Ottawa, Toronto, Montréal, Saint-Damien, Québec, Moncton, Fredericton, Québec, Winnipeg), tournée dont la cadence rapide a durement éprouvé les Africains, n'étaient plus en mesure de poursuivre le voyage dans les provinces de l'Ouest.

Diori: l'aide du Québec doit passer par Ottawa

Interrogé au sujet de l'aide que le gouvernement du Québec compte apporter à son pays, le président du Niger a déclaré qu'il avait reçu avec satisfaction des propositions en ce sens du Nouveau-Brunswick et du Québec.

"Si telle ou telle province canadienne veut nous aider, nous n'y voyons naturellement aucun inconvénient pourvu que cette aide soit coordonnée avec celle du gouvernement fédéral. En aucun cas, le Niger ne doit participer aux conceptions différentes qui peuvent s'affronter à l'intérieur de la Fédération canadienne. Nous avons exposé nos besoins. Il s'agit maintenant de voir dans quels domaines les efforts des uns et des autres peuvent être coordonnés."

C'est au niveau fédéral, a-t-il indiqué le président, que cette coordination peut être le mieux assurée.

Concernant l'aide au Niger, le premier ministre a déclaré hier à Québec qu'il ne pense pas que les initiatives du Québec suscitent de "chicanes". "Notre but, dit-il, c'est d'aider, et si on le veut réellement, il faut éviter toutes les chicanes, toutes les querelles."

● La tournure des événements en Afrique (en particulier les désaccords et les perturbations qui ont marqué la conférence au sommet des pays islamiques, à Rabat, et l'imminence d'une réunion de la Commission du Nigeria de l'Organisation pour l'unité africaine) a convaincu le président Diori que sa présence pourrait se révéler souhaitable sur son continent où son rôle d'arbitre et de médiateur est reconnu par tous.

Au cours de la conférence de presse qu'il a donnée hier, en fin d'après-midi, avant de gagner l'aéroport, le président a longuement insisté sur la chaleur, la sincérité, la qualité de l'accueil qu'il a reçu partout où il est passé au Canada; il s'est félicité de ses entretiens avec le premier ministre, M. Trudeau; il s'est dit impressionné par la réception de Québec et touché par l'hommage que l'Assemblée législative du Manitoba lui a rendu mercredi après-midi. Partout, a-t-il dit, les Nigériens ont trouvé une grande compréhension.

Le président Diori s'est dit navré d'apprendre que l'on pourrait donner une autre interprétation de l'interruption de son voyage au Canada, voyage qu'il espère reprendre et compléter éventuellement. Car il est exact, a-t-il dit, que l'itinéraire de la tournée avait été étudié et accepté par les autorités nigériennes. "Mais peut-être en avions-nous sous-estimé le rythme. Le temps nous a un peu bousculés..."

Arrivé à Ottawa dans la soirée du 17 septembre, M. Diori devait regagner son pays le 29 septembre. Il aura donc abrégé sa visite de quatre jours et n'aura pas vu trois des provinces canadiennes: la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique.

Prié de commenter les rumeurs selon lesquelles il comptait se rendre en toute hâte à la conférence des pays islamiques réunie au Maroc, le président Diori a dit qu'il avait suivi le déroulement des débats de Rabat pour autant qu'il le pouvait.

Voir page 2: Le président

La télévision par satellite

Le Québec peut déjà recevoir en direct des émissions de France

par Gilles Lesage

QUEBEC (DNC) — S'il le voulait, le Québec pourrait dès maintenant recevoir en direct des émissions de télévision émanant de la France pour retransmission sur son territoire, au lieu d'attendre la réalisation du projet franco-québécois Symphonie, en 1972.

Il suffirait pour cela d'utiliser l'une des deux antennes déjà installées à Mill Village. L'une est en exploitation — c'est Intelsat trois (3) — mais l'autre pourrait servir à des "expériences".

C'est ce qu'a souligné hier le sous-ministre adjoint des communications à Ottawa, M. Gilles D. Bergeron, qui était

à Québec pour le congrès de l'Association des compagnies indépendantes de télévision.

Interrogé par les reporters, M. Bergeron a dit que le Canada n'aurait sûrement aucune objection à participer à des "expériences" avec la France et le Québec.

Mais voilà: si le sous-ministre est souvent venu à Québec pour discuter de satellites domestiques, ses interlocuteurs n'ont jamais abordé la question des satellites inter-continentaux. "S'ils l'ont fait, c'est à un niveau autre que le nôtre", a-t-il indiqué.

M. Bergeron a dit que le gouvernement central n'avait aucune objection à ce que le Québec ait "une fenêtre ouverte sur le monde", mais cela doit tenir compte d'un certain nombre de conventions internationales qui lient notamment la France et le Canada.

Il s'est réjoui de ce que le premier ministre, M. Bertrand, ait évoqué la possibilité d'une entente tripartite France-Québec-Canada.

"Si le Québec veut capter des émissions françaises, nous avons les moyens requis pour les recevoir en direct à Montréal."

Au sujet du projet "Momini", le sous-ministre a dit qu'il savait peu de choses, en fait, seulement ce que l'on en a dit dans les journaux. "On n'en a jamais parlé de façon précise."

"Si la France a des émissions valables à envoyer, pourquoi attendre en 1972? Moi aussi, j'y suis intéressé. Comme francophone, j'en veux."

au gré du temps

La palette nationale

Nous ne pouvons que nous réjouir de ce que les toiles de la collection Maurice Duplessis, volées au musée d'art provincial pour regagner leur demeure.

Grâce à nos fûts policiers, nous pourrions de nouveau contempler "Le Temps de la moisson", "La Famille heureuse", "Le vieux Cultivateur", "Les trois Vieillards" et autres témoins d'un art résolument figuratif.

Des membres d'une formation politique seraient compromis dans l'affaire. Les adeptes du parti national chrétien vont sans doute s'imaginer qu'il existe là un complot policier et que toute cette histoire de vols de tableaux n'est qu'un classique "frame-up".

Louis-Martin TARD



Le solliciteur général, M. George MacLaurin (à g.) et le ministre de la justice, M. John Turner, au moment de la présentation du rapport Quimet. (Téléphoto PC)

Le rapport Quimet: un programme d'action

par Pierre-C. O'Neil

OTTAWA — Un comité d'étude formé en 1965 par le ministre de la justice d'alors M. Guy Favreau, a proposé hier dans un rapport de plus de 500 pages une réforme complète du système pénal et correctionnel du Canada.

Le titre seul du document "Justice pénale et correction: un lien à forger" constitue tout à la fois un programme d'action et un indice des vices fondamentaux du système canadien actuel.

L'économie générale du rapport tient tout entière dans le souci de ses auteurs de proposer aux Canadiens un meilleur équilibre dans l'application des lois pénales entre la nécessaire protection du public et la sauvegarde des libertés individuelles de tous les citoyens.

Il semble que les auteurs du rapport s'inquiètent de l'évolution actuelle de la pratique du droit et des pratiques policières qui seraient contraires au principe fondamental du droit britannique selon lequel le prévenu doit toujours jouir de la présomption de son innocence.

Une lecture rapide du document indi-

que que le comité recommande une libéralisation plus ou moins importante d'à peu près toutes les étapes du processus d'application des lois pénales.

Le solliciteur général M. George MacLaurin n'a pas caché hier matin, en commentant certaines recommandations comme celle voulant qu'on restreigne l'usage des armes à feu par les policiers, que le rapport survient à un moment où une large partie de l'opinion publique évolue vers un durcissement plutôt que vers un assouplissement de tout ce qui a rapport avec la justice pénale.

C'est un secret de polichinelle en effet que la contestation permanente et la violence sporadique ont créé un ressac qui est plus facilement perceptible en certaines régions qu'en d'autres et qui s'exprime par des appels à une autorité plus grande de la part des fonctionnaires chargés de l'application des lois pénales.

Au cours d'une rencontre avec les journalistes hier matin, le solliciteur M. MacLaurin et le ministre de la justice M. John Turner ont laissé enten-

dre que le rapport est déjà à l'étude dans leurs ministères.

M. Turner a indiqué que certaines recommandations — par exemple sur la probation — ont déjà été incorporées aux derniers amendements du code pénal, que certaines autres portant sur l'arrestation et l'admission à caution feront l'objet avec la question des tables d'écoute et de l'espionnage électronique d'un autre recueil d'amendements au code pénal qu'il se propose de suggérer au parlement.

Tandis que plusieurs recommandations s'adressent au solliciteur général, qu'un nombre à peu près égal s'adressent au ministre de la justice, plusieurs d'entre elles sont destinées aux gouvernements des provinces et supposent pour leur adoption et leur mise en oeuvre un degré beaucoup plus étroit de collaboration qu'il n'en existe à l'heure actuelle.

"Le comité, a dit le solliciteur général en recevant le rapport, a suivi certains principes fondamentaux dans l'élaboration de toutes ses recommanda-

Voir page 2: Le rapport

suites
de la première
page

REACTIONS

qu'adresse M. Marchand au parti libéral du Québec, à savoir que celui-ci "n'a pas d'avenir s'il ne prend pas une attitude franche et nette" à l'égard du fédéralisme et s'il ne renonce à "l'ambivalence" dans ce domaine.

M. Bourassa, quant à lui, évoque la théorie des contre-poids chère à M. Pierre Trudeau: une équipe québécoise forte à Ottawa face à une équipe libérale renforcée à Québec; ce sera, dit-il encore, le premier "test véritable" du fédéralisme au Québec.

Pour M. Wagner, il ne fait aucun doute que la place du ministre de l'expansion économique régionale est à Ottawa, où il pourra y jouer un rôle capital pour le Canada et le Québec.

M. Laporte insiste lui aussi sur l'importance du portefeuille que détient M. Marchand. Le Québec lui sera reconnaissant, dit-il, de l'oeuvre qu'il accomplira.

(On trouvera plus bas les déclarations intégrales des trois candidats éventuels).

C'est aujourd'hui que M. Laporte doit annoncer sa décision de se porter candidat à la succession de M. Lesage. M. Wagner le ferait samedi au cours d'une fête populaire dans sa circonscription de Verdun. M. Bourassa n'annoncerait sa décision qu'en octobre. Mais il ne fait plus aucun doute à présent que les trois hommes seront dans la course. On ne voit se dessiner pour l'instant aucune autre candidature.

Avant d'annoncer sa décision, M. Marchand avait consulté ses collègues d'Ottawa, MM. Trudeau et Gérard Pelletier en particulier, et prié quelques amis de procéder à un petit sondage. C'est ainsi que Me Denis Aubé, avocat de Québec, s'employait depuis quelques semaines à déterminer quels seraient les appuis éventuels du ministre fédéral s'il s'avisait de briguer le leadership du parti.

Prié de commenter hier soir la décision de son ami, M. Jean-Paul Lefebvre, député d'Ahuntsic, s'est refusé à tout commentaire. Il était connu que M. Lefebvre souhaitait ardemment l'intervention de M. Marchand dans cette lutte.

M. Jean Lesage a dépêché à la tribune des courtoisies parlementaires de Québec l'un de ses adjoints pour annoncer à la presse que le chef démission-

naire ne ferait aucun commentaire sur la décision de M. Marchand.

Dès hier, en apprenant la nouvelle, plusieurs députés ont fait connaître publiquement leurs préférences pour l'un des candidats en présence. Dans les jours qui viennent, les prises de position seront plus nombreuses.

Voici la déclaration de M. Robert Bourassa:

"Le fait que M. Marchand décide de conserver son poste au gouvernement fédéral permet d'assurer la force de l'équipe québécoise à Ottawa. Depuis près de 100 ans, la force du gouvernement ontarien faisait contre-poids à celle du gouvernement central. Or, pour la première fois, on peut envisager un semblable équilibre pour le Québec, c'est-à-dire une équipe québécoise forte à Ottawa et une équipe libérale renforcée à Québec si, comme j'en ai la conviction, les libéraux reprennent le pouvoir aux prochaines élections. Pour le Québec, ce sera peut-être le premier test véritable du fédéralisme. Il se produira à un moment opportun compte tenu de l'ampleur des problèmes auxquels le Québec doit faire face. Enfin, il est évident, ainsi que M. Marchand l'indique lui-même dans sa déclaration, que le ministre de l'expansion économique régionale affronte une tâche énorme et capitale pour l'ensemble du pays, et le Québec en particulier, celle du relèvement économique des régions à faible croissance."

Voici la déclaration de M. Pierre Laporte:

"M. Marchand est à Ottawa titulaire de l'un des portefeuilles les plus importants qu'un Canadien français ait détenus dans le gouvernement du Canada depuis la Confédération.

"Il administre ce département avec dévouement et compétence. Il a décidé de faire un succès de l'oeuvre qu'il a entreprise. Le Québec tout entier lui en sera reconnaissant."

Voici la déclaration de M. Claude Wagner:

"M. Marchand, pour les raisons qu'il a dites, a pris une décision réfléchie dont tous les Québécois doivent le féliciter et se féliciter eux-mêmes.

"Plus que jamais dans l'histoire du fédéralisme canadien, nous avons besoin à Ottawa d'hommes qui puissent allier à l'art des politiques d'ensemble une connaissance étendue des besoins et des priorités essentielles de notre province.

"M. Marchand nous a prouvé qu'il est de ces hommes-là."

LE PRÉSIDENT

qu'il ait été en mesure de le faire; il aurait pu envisager de faire le voyage, la conférence s'étant prolongée de 12 heures par suite du différend indo-pakistanaï, mais les dernières dépêches venaient de lui apprendre que la réunion allait se terminer dans les heures suivantes.

(Le bruit a couru mercredi que le roi du Maroc, Hassan II, avait communiqué avec le président Diori au début de la semaine, l'adjuvant de venir à la conférence le plus tôt possible pour tenter de réconcilier les Etats islamiques en désaccord. Le monarque marocain, a-t-on appris d'autre part, avait même suggéré d'envoyer son avion personnel au Canada pour y prendre le président nigérien).

D'autre part, a dit M. Diori, tout indique que l'empereur d'Ethiopie se propose de convoquer incessamment une commission de l'Organisation pour l'unité africaine, commission dont fait partie le Niger, et qui s'efforce de résoudre le différend nigéro-biafraï.

Avant même que cette commission soit convoquée, le président Diori doit présider une réunion très prochaine du Conseil de l'Entente (Niger, Côte d'Ivoire, Dahomey, Haute-Volta et Togo) qui examinera les problèmes régionaux et la situation africaine dans son ensemble.

Pour toutes ces raisons, qui tiennent de la conjoncture africaine, le président du Niger, outre l'état de santé des personnalités de sa délégation, a jugé que son retour hâtif s'imposait.

Si les circonstances lui avaient permis de le faire, a-t-il dit, le président aurait tenté de "faire un saut à Rabat" avant de rentrer à Niamey.

Au sujet du sommet islamique (Le Niger est musulman à 95 p.c.), le président a cependant souligné que "la solidarité religieuse des pays en cause n'a rien à voir avec les problèmes politiques dont la conférence était saisie". Evoquant au passage le problème israélien, M. Diori réaffirme que son pays reste partisan de la résolution des Nations unies du 22 novembre 1967 (exigeant qu'Israël évacue les territoires occupés pendant la guerre).

Enfin, en réponse à quelques questions, le président du Niger a expliqué que les effets de la guerre nigéro-biafraïse sont surtout d'ordre économique dans son pays: il a fallu détourner vers le port dahoméen de Cotonou le gros des exportations nigériennes qui transitaient auparavant par le port nigérien de Lagos. Les routes sont donc dans un état déplorable. Les conséquences de la guerre civile sont aussi d'ordre sanitaire, un grand nombre de Nigériens trouvant refuge au Niger où ils hypothèquent au maximum les services de santé du pays. Enfin, les effets sont d'ordre commercial, les échanges ayant diminué entre les deux pays depuis le début du conflit.

Le président Diori, qui a regagné Paris hier soir à bord d'un avion d'Air Canada, passera deux jours en France où il aura peut-être des entretiens avec les représentants du gouvernement français. Mais aucune question particulière n'est inscrite à son ordre du jour.

noter toutefois que M. Pierre Nadeau est membre d'un syndicat autre que le SGCT, soit l'ARTEC. Les télé-spectateurs pourront donc "surveiller" M. Nadeau au canal 2, mais à des émissions autres que le téléjournal.

Communications
sociales

CITE DU VATICAN (AFP) — Le pape a appelé à faire partie, comme membres de la commission pour les communications sociales: Mgr Hyacinthe Thiandou, archevêque de Dakar, Mgr Jean-Marie Fortier, archevêque de Sherbrooke au Canada, Mgr Jean-Louis Yboudon, évêque de Mzuzu (Malawi), et Mgr Luciano Metzinger, prélat nullius de Ayaviz (Pérou).

l'atelier des artisans du meuble

9945 COBBOURG MONTREAL NORD
TOUS LES AMEUBLEMENTS DE STYLE
HAUTE EPOQUE RENAISSANCE LOUIS XIII, XIV, XV, XVI RUSTIQUE CANADIEN

323-6240

"Le meuble artisanal de style ancien avec le confort moderne"

La crise rebondit à Chambly:

Les enseignants accusent l'administration d'incurie

par Gilles Provost

"La commission scolaire de Chambly n'a aucunement accepté de considérer les démissionnaires comme s'ils n'avaient jamais démissionné" a déclaré hier après-midi M. Claude Nappert, président de l'Association des enseignants de Chambly. (L'offre n'est rétroactive qu'au 1er septembre et non au 1er juillet).

M. Nappert a aussi annoncé que 800 enseignants de la régionale ont adopté hier matin une résolution pour demander à la commission scolaire de régler sans condition le problème des démissionnaires, sans subordonner cette question à d'autres problèmes avec lesquels il n'existe aucun lien.

En effet, les enseignants ont tenté de montrer qu'ils ne sont nullement responsables de la "situation pourrie", du désordre et de tous les problèmes administratifs de la régionale. Ils se sont particulièrement attaqués au régime du double horaire qui prive les étudiants d'un bon nombre de cours auxquels ils ont droit.

Qui plus est, les enseignants prétendent que ce double horaire n'est nullement nécessaire puisqu'il n'y a pas plus d'étudiants que l'an dernier. (Il n'y avait pas de double horaire l'an dernier.) Cette situation empêcherait les enseignants de donner leur plein rendement puisqu'ils ne donneraient pas tous les cours qu'ils sont en mesure de donner. Elle mettrait aussi en question le succès des élèves.

On a révélé, par exemple, que la régionale emploie 30 enseignants de moins que l'an dernier. De plus, vingt enseignants seraient actuellement payés absolument à rien faire: on n'a pas de travail à leur donner. Enfin, même chez les enseignants qui travaillent, leur temps serait tellement mal employé qu'on gaspillerait actuellement l'équi-

valent de 105 professeurs.

Les enseignants prétendent que si la régionale revenait à l'horaire simple, les enfants auraient enfin tous les cours auxquels ils ont droit: ils gagneraient l'équivalent de 2 mois et demi de classe.

D'autre part, tous les enseignants seraient alors utilisés à plein temps et la régionale pourrait même en engager d'autres sans entrer dans des dépenses inadmissibles.

Les enseignants prétendent donc qu'il n'est pas en leur pouvoir de mettre fin aux désordres dans la régionale: il est impossible, disent certains, de donner des périodes de 55 minutes car cela prend plus de 5 minutes pour changer de local. De plus, "le professeur n'a pas le temps de souffler..." Quant à la surveillance, les enseignants rappellent que les administrateurs n'ont absolument pas "organisé de surveillance". Ce n'est pas à nous d'organiser cela, disent-ils. On veut bien collaborer mais on ne nous l'a jamais demandé concrètement."

En somme, plusieurs enseignants ont l'impression que la régionale essaie de leur mettre sur le dos sa propre incurie administrative. "C'est elle qui a la responsabilité de l'ordre dans l'école, disent-ils. Ils n'ont rien fait d'autre pour exercer cette responsabilité avant de fermer les écoles".

Pour leur part, les professeurs prétendent qu'ils avaient offert leur collaboration dès mai dernier pour organiser la rentrée mais que la régionale n'avait jamais répondu à leur lettre. "On a préféré, disent-ils, établir unilatéralement des conditions de travail inacceptables".

Le problème serait même plus profond que cela, selon certains: plusieurs

ont laissé entendre que certains administrateurs auraient volontairement imposé des normes inacceptables aux enseignants. Elles étaient venues d'en haut, paraît-il, et ils n'avaient pu les faire changer.

Les administrateurs auraient ainsi espéré que la pression des enseignants forcerait le ministère de l'éducation à préciser davantage ses normes et à les assouplir davantage. Au fond, le problème viendrait alors de l'inertie du gouvernement qui refuserait de réviser ses directives, malgré les demandes des commissions scolaires.

Enfin, les enseignants ont aussi mentionné divers cas de gaspillage: "Dans la plupart des écoles, ont-ils dit, les administrateurs ne peuvent pas faire leur travail convenablement parce qu'ils n'ont pas engagé assez de secrétaires. Ils passent tout leur temps à classer des fiches et à faire d'autres besognes aussi insignifiantes. Etant donné le salaire de ce personnel, le travail pourrait être fait à un coût deux fois moindre par un secrétaire, nous a-t-on dit.

De même, pour les surveillances, il y aurait aussi du gaspillage: en effet, disent-ils, alors que les enseignants ne sont pas employés à leur plein rendement (au détriment du succès des étudiants) on leur fait faire de la surveillance qu'on pourrait faire faire par un personnel moins qualifié et aussi moins dispendieux.

En somme, le problème de Chambly est loin d'être réglé et il faut s'attendre à ce qu'il dure encore un certain temps. Les enseignants veulent que cesse le fouillis actuel et ils veulent que la commission reconnaisse sa responsabilité.

Aux dernières nouvelles, les représentants des deux parties se rencontreraient hier soir.

À travers le monde

Angoisse à Prague

PRAGUE (AFP) — Rien n'avait encore filtré hier soir sur les débats du comité central du PC tchécoslovaque, dont le principal enjeu est le sort des deux hommes qui personnifieront le "printemps de Prague": Alexandre Dubcek et Josef Smrkovsky.

On sait seulement que le plénum s'est ouvert à 14 heures au château de Prague, que M. Gustav Husak y a présenté deux rapports sur "la situation actuelle au sein du parti" et sur "les problèmes de cadres" — et que la discussion se poursuivait encore dans la soirée.

L'atmosphère à Prague, dans l'attente de résultats qui ne seront pas rendus publics, avant samedi ou dimanche au plus tôt, est passée de l'anxiété à l'angoisse.

LE RAPPORT

Il s'est préoccupé de la protection de l'environnement de la société, y compris du délinquant lui-même, il a cherché à sauvegarder et à mettre en valeur les droits de tous les citoyens, dont ceux des accusés eux-mêmes; il a formulé des recommandations d'une grande portée en vue d'améliorer le processus correctionnel, tout en cherchant à assurer la protection constante des citoyens respectueux des lois".

(Nos lecteurs trouveront à la page 6 la substance des recommandations du rapport).

Sécurité sociale:
Nixon propose au
Congrès la hausse
des prestations

WASHINGTON (AFP) — Le président Richard Nixon a proposé hier au Congrès d'augmenter de 10 pour cent les prestations de la sécurité sociale à partir du mois d'avril 1970.

Pour financer cette augmentation qui se chiffrera à environ 3 milliards de dollars, le président a proposé que les cotisations soient désormais perçues sur un salaire maximum annuel de 9,000 dollars au lieu

de 7,800 dollars actuellement. Le régime de la sécurité sociale aux Etats-Unis ne porte que sur la retraite et les pensions de veuvage. Elle intéresse environ 25 millions d'Américains.

DÉCÈS

NEPVEU Mme Yvonne. A Montréal, le 23 septembre 1969 à l'âge de 75 ans, est décédée Mme Yvonne Napoléon Thélodine Nepveu, née Yvonne Rivard, Mère du curé Marcel Nepveu de la paroisse Ste-Lucie. Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funéraire partira du Salon Groulx & Fils Inc. No. 8880, boul. St-Michel à 9 heures 45, pour se rendre à l'église Ste-Lucie où le service sera célébré à 10 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROUX Jean-Guy. A Montréal, le 25 septembre 1969 à l'âge de 45 ans, 10 mois, est décédé Jean-Guy Roux, fils de Gédéon Roux et de Marie-Anne Prince, demeurant au 1448 Le Caron. Les funérailles auront lieu samedi le 27 courant. Le convoi funéraire partira du Salon Urgel Bourge Limitée No 1735 rue de l'Eglise St-Paul où le service sera célébré à 9 heures. Et de là au cimetière de l'Est, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RESIDENCES FUNERAIRES
Magnus Poirier Inc.
6603 BOUL. ST. LAURENT
6520 ST-DENIS
10526 ST-LAURENT
185 est DeCASTELNEAU
Tél.: 277-2135

Thomcliffe
Resmère, P.Q. Route 11
Un véritable restaurant de grande classe.

Seulement à 15 minutes de Montréal par:
L'AUTOROUTE DES LAURENTIDES
Vers le nord: Sortie 9
Vers le sud: Sortie 13

Table d'hôte, \$4.00
jusqu'à la fermeture.

Pour réservations appelez: 625-2434

"As-tu envoyé ton \$2"

Maintenant, 154 prix!

\$200,000

en lingots d'argent!

VEUILLEZ INCLURE CETTE FORMULE AVEC VOTRE ENVOI — PAYABLE À LA VILLE DE MONTRÉAL

Taxe volontaire de la Ville de Montréal
Casier postal 9999
Montréal 101, Canada

FORMULE DE PARTICIPATION À LA TAXE VOLONTAIRE

SIGNATURE: _____

NOM (EN LETTRES MOULÉES) _____

ADRESSE (NUMÉRO) _____ (RUE) _____ (APP.) _____

VILLE _____ ZONE POSTALE _____ PROVINCE _____ PAYS _____

TÉLÉPHONE _____ 011-28 _____

\$2 OU MULTIPLE DE \$2

VEUILLEZ INDiquer LES MONTANTS VIS-A-VIS DES MOIS DE VOTRE CHOIX.

JANV.	☐	JUIL.	☐
FÉV.	☐	AOÛT.	☐
MARS.	☐	SEPT.	☐
AVRIL.	☐	OCT.	☐
MAI.	☐	NOV.	☐
JUIN.	☐	DÉC.	☐
NOMBRE DE MOIS		MONTANT TOTAL	

L'Association des Tisseurs de tapis Iraniens - AIC of Iran
Présente un Encan Public de
TAPIS de PERSE

Plus de 100 pièces — tapis dernières nouveautés — dans toutes les tailles

Comprenant les Imperial Crown Kermans, Royal Crown Kashans, Royal Palace Quoms, Palace Varamin, Imperial Princess Bokharas - ainsi que des Tapis de Chasse, des Carpets de Vase et Fleurs, Tapis de Prières etc.

La pratique de la tonte des moutons à l'aide de cisailles à main est encore répandue. La laine est ensuite lavée plusieurs fois jusqu'à ce qu'elle soit entièrement propre et sans graisse. Le cardage de la laine est fait sur un cerceau puis elle est filée sur des rouets primitifs. La laine est teinte dans de grandes cuves et étirée au soleil pour le séchage puis le tissage commence.

Sous le patronage et l'initiative directs de l'AIC, Association of Iran, cette superbe collection a pour but de familiariser les Canadiens avec ces luxueuses et authentiques pièces d'exposition de tapis de Perse et tapis orientaux. Aussi cette collection doit être vendue à l'encan afin de promouvoir le marché en Amérique du Nord.

Parmi les autres tapis de la collection, il y a aussi les items des collectionneurs consistant dans quelques pièces rares uniques de tapis de Perse. Vous êtes cordialement invités à voir cette exposition sensationnelle afin d'apprécier des artisans se révélant visiblement dans ces tapis de Perse. Nous avons instruction immédiatement après la fin de l'exposition de vendre ces magnifiques pièces individuellement par :

Samedi, le
27 septembre
à
3:30 p.m.

à
l'Hôtel Reine Elizabeth
900, Dorchester, O.,
(centre-ville)
Montréal

Exposition gratuite
à la galerie #4
Samedi, le 27 septembre
de 11 hres a.m. à 3.30 p.m.
L'encan débute à 3.30 p.m.

NOTEZ BIEN: Notre expert et conférencier dans les tapis de Perse, venant d'Iran, sera présent durant l'exposition et la durée de la vente.

UNITED INTERNATIONAL AUCTIONEERS
Encanteur licencié et couvert par garantie aux États-Unis et au Canada.

Facilités de stationnement à l'hôtel.

Téléphone: 845-0590
Conditions de paiement:
Comptant ou chèque

L'austérité gagne trois ministères

OTTAWA (d'après PC) — L'austérité risque de frapper durement plusieurs ministères fédéraux, tandis qu'il est rumeur que Radio-Canada, compagnie de la Couronne, réduise son personnel. Simultanément, hier, on apprenait que le ministère des transports réduirait de \$40,000,000 son budget de 1970-71, qui devait initialement s'élever à \$373,000,000; que le ministère de la santé supprimait plusieurs projets ou fixait des délais plus longs à son expansion et que le ministère des pêcheries entendait maintenir un budget de \$75,000,000, ce qui signifie des coupures de \$12,000,000 au budget prévu, incluant la fermeture du centre de recherche de Grande-Rivière, en Gaspésie.

Le ministre Jack Davis a fait savoir hier que le ministère des pêcheries congédiera 200 employés à plein temps et supprimera 350 emplois saisonniers; l'impact sera amoindri, a dit le ministre, du fait que 100 employés quitteront pour cause de retraite ou par démission ou décès. Des porte-parole syndicaux ont immédiatement blâmé le ministre du geste posé par ce ministère. On s'attend sous peu à un communiqué du conseil du trésor sur un remaniement de fond dans la fonction publique.

Pour sa part, le ministre de la santé annonçait hier que son ministère abandonnait des projets de \$9,000,000 à Toronto et Montréal pour laboratoires de recherche. Les plans d'urgence pour prévention de la maladie, mis sur pied par les provinces, seront également touchés par l'austérité. Seulement \$37,500,000 seront disponibles au prochain exercice financier pour le fonds sur les questions de santé: ce fonds est actuellement de \$500,000,000.

Dans un communiqué de routine, le ministère des transports annonçait hier, également, des coupures de \$40,000,000, qui comprend la mise au rancart de cinq navires de la garde côtière.

Centre pour vieillards

L'intégration hospitalière est chose faite à ville Saint-Laurent du moins en ce qui a trait à la future maison qui sera construite dans cette ville pour accueillir les vieillards de toute race, langue ou religion.

On avait d'abord songé à construire deux centres séparés l'un de langue anglaise et l'autre de langue française. La majorité des citoyens se sont opposés à cette forme et la Corporation du foyer d'hébergement de Saint-Laurent a reçu le feu vert pour la construction d'une seule maison.

L'hospice de 200 lits est construit grâce à une subvention du ministère de la famille et du bien-être social.

Un congédiement provoque une campagne anti-FCAI à St-Henri

Le comité ouvrier de Saint-Henri entend appuyer ouvertement le comité d'action formé par quelques travailleurs de la maison Toilet Laundries dont le représentant, M. Jean Pilon, a été congédié samedi par la direction de Toilet Laundries, en accord, semble-t-il, avec le syndicat qui groupe les 500 ouvriers de cette compagnie, en l'occurrence la Fédération canadienne des associations indépendantes (FCAI).

M. Pilon a fait part à la presse hier du climat qui prévaut, selon lui, à Toilet Laundries "où, dit-il, règne un régime de terreur grâce auquel les employés ont peur de dénoncer les conditions qui leur sont faites et surtout de se débarrasser du syndicat qui les représente."

Le syndicat de la FCAI à Toilet Laundries a d'ailleurs exclu M. Pilon de ses rangs au cours d'une assemblée que M. Pilon qualifie d'anticonstitutionnelle. Ce dernier a du reste l'intention d'intenter des poursuites contre la compagnie et contre le syndicat afin de recouvrer son emploi et d'obtenir justice quant à la lettre que le président du syndicat, M. Roméo Dame, a envoyée au patron l'informant du renvoi de M. Pilon du syndicat et recommandant son congédiement pour des raisons que le prévenu trouve préjudiciables à sa réputation.

Le comité ouvrier de Saint-Henri, de concert avec la Jeunesse ouvrière catholique (qui a déjà été accusée de maraudage syndical à Toilet Laundries), entend donc une lutte afin de déloger la FCAI à cette compagnie et pour que les travailleurs de Toilet Laundries soient représentés par une grande centrale syndicale.

Déjà des lignes de piquetage ont été dressées devant la compagnie, rue Guy, par des étudiants et des travailleurs de l'extérieur afin de sensibiliser les ouvriers de Toilet Laundries au problème qu'ils dénoncent.

Il y aura une manifestation la semaine prochaine à cet endroit et les protagonistes de cette lutte à finir se demandent s'il ne devient pas impérieux qu'un vote secret soit pris à Toilet Laundries en présence d'un représentant du tribunal du travail afin que les "employés se prononcent librement sur le syndicat qu'ils désirent."

Cours

Le mouvement "Formation oecuménique interconfessionnelle" offre des cours par correspondance à tous ceux qui s'intéressent à l'oecuménisme. Ces cours traitent de tous les sujets oecuméniques et sont de degrés différents. Ils s'adressent aux débutants comme à ceux qui désirent approfondir leurs connaissances. Ils sont envoyés tous les mois avec des thèmes de travail et des suggestions de lecture. Pour 1969-70, FOI offre douze séries de cours différents. FOI est dirigée par le père René Beupère, directeur du Centre Saint-Irénée et le pasteur Alain Blancy, théologien protestant. Information: FOI, 2, place Gaillet, 69, Lyon 02, France.

FRONT COMMUN POUR OBTENIR DES ÉCOLES AXÉES SUR LA LANGUE

D'importants éducateurs de la région de Montréal ont décidé de faire front commun pour demander au gouvernement de la province qu'il procède le plus tôt possible à une réorganisation du système scolaire au Québec en tenant compte des langues plutôt que des religions.

Cette association pour la réforme de l'éducation aura comme co-présidents: MM. H. Roche Robertson, principal de l'université McGill, et André Gagnon, membre de la Commission des écoles catholiques de Montréal.

Le secrétaire de l'association, Mme Allana Reid-Smith, ex-présidente de l'Association provinciale des instituteurs protestants, a expliqué que ce groupement avait été formé pour informer le public de la vraie situation dans le domaine de l'éducation au Québec et aussi pour exercer certaines formes de pression auprès du gouvernement pour en arriver à une réorganisation des structures scolaires.

L'an dernier, un comité d'enquête sur les problèmes de l'enseignement avait recommandé au gouvernement que les commissions scolaires soient plutôt "linguistiques" que confessionnelles.

Le premier ministre, M. Bertrand, et le ministre de l'éducation, M. Cardin, ont laissé entendre que cette solution pourrait être le remède aux maux actuels. Mais, a souligné Mme Reid-Smith, le gouvernement n'a encore soumis aucun projet de loi alors que les éducateurs voient une priorité dans la question.

L'esprit qui anime la C de C provinciale, selon R. Lévesque

SAINTE-FOY (PC) — Le chef du Parti québécois, M. René Lévesque, s'en est pris de nouveau mercredi à la Chambre de commerce du Québec, déclarant que cet organisme n'est pas "autre chose qu'un instrument bien conditionné et manipulé par des intérêts financiers étrangers".

Le leader séparatiste a également qualifié ce corps intermédiaire de "pur instrument de propagande qui n'a pas toujours le bien du Québec comme préoccupation première".

Portant la parole devant les membres de la Chambre

de commerce locale de Sainte-Foy, en banlieue de Québec, M. Lévesque a cependant précisé qu'il n'avait absolument rien contre les chambres de commerce locales ou régionales.

Le seul reproche qu'il a adressé à ces dernières, c'est que "trop d'entre elles acceptent de servir de paravent à la Chambre de commerce provinciale".

Le député de Laurier à l'Assemblée nationale soutient que certaines entreprises minières et autres financent les messages d'intérêt public diffusés par la Chambre sur les ondes des postes privés de télévision.

"Face à l'Assurance-Santé d'État" flex-vous au

Secrétariat Médical Dostaler INC.

Reconnu et respecté par la Profession Médicale du Québec

Réponses favorables aux anglophones de St-Léonard

La Fédération des enseignants catholiques de langue anglaise (Fédération of English Speaking Catholic Teachers) vient de créer un fonds de secours pour aider les parents de Saint-Léonard qui ont décidé d'envoyer leurs enfants à l'école protestante.

de sympathie parmi nos membres", a déclaré le président Elia Toffi.

Médiateur à l'Hydro

QUÉBEC (PC) — M. Réal Mireault, sous-ministre adjoint du travail et de la Main-d'œuvre médiateur dans le conflit qui oppose l'Hydro-Québec à ses 8,500 employés. C'est ce qu'a annoncé le ministre, précisant qu'une première rencontre entre le médiateur et les parties aura lieu ce matin au bureau du ministère du Travail et de la Main-d'œuvre à Montréal.

C'est à la demande même des deux parties que le gouvernement a nommé un médiateur qui va tenter de mettre fin au conflit entre l'Hydro et ses employés, qui menacent de se mettre en grève le 8 octobre prochain.

M. Mireault sera assisté dans sa tâche par MM. Evangeliste Moreau, directeur du service de conciliation à Montréal, et Claude Malouin, qui était le conciliateur entre l'Hydro et le Syndicat canadien de la Fonction publique, qui représente les employés de l'Hydro, avant le 12 septembre, date à laquelle a pris fin la conciliation.

CUISINE FRANÇAISE • LICENCE COMPLETE RESTAURANT

Chez Son Père

M. François Bouvoux, prop.
DINERS D'HOMMES D'AFFAIRES (JOURS A LA
A PARTIR DE 11 H 30 MEME ADRESSE:
OUVERT JUSQU'A 2 H DU
MATIN 907, boul. St-Laurent
FERME LE DIMANCHE TEL.: 861-5861

université du québec

L'Université du Québec sollicite des candidatures au poste de

Directeur général

PRESSES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

- FONCTION: Le directeur général aura la responsabilité d'organiser, de développer et de diriger les Presses de l'Université du Québec. Il présidera le conseil d'administration et sera responsable à l'Assemblée des Gouverneurs de l'Université du Québec.
- Lieu de travail: Québec
- QUALIFICATIONS: Capacité d'organiser, initiative, Diplôme universitaire. Expérience de l'édition souhaitable.
- SALAIRE: Entre \$13,000. et \$18,000., selon les qualifications et l'expérience.

Les candidatures sont adressées à:

Alphonse Rivier, président,
Université du Québec,
220 Est, Grande-Allée,
Québec 6.

TROIKA
UN RESTAURANT CHARMANT
à la maison
211, RUE PRINCIPALE, TEL. 861-9333

ASSOCIATION des CONSOMMATEURS D'ALIMENTS NATURELS

1044 ouest, ave Laurier, Montréal 153 - Tél. 273-1561

CONFÉRENCIERS

Dr Gilles A. Bordeleau, N.D.

"LES MÉFAITS DE LA FLUORATION DE L'EAU"

Dr Jean-Marc Brunet, N.D.

"LA FLUORATION, UN DANGER PUBLIC"

HÔTEL REINE-ÉLIZABETH - DIMANCHE 28 SEPTEMBRE 1969 - 2 h. 00.

LE PUBLIC EST CORDIALEMENT INVITÉ - ENTREE: \$1.00

CHANGEZ DE PROFESSION
GAGNEZ PLUS D'ARGENT
TRAVAILLEZ EN VOYAGEANT

Devenez traducteur
EN PEU DE TEMPS
COURS INTENSIFS DE 8 SEMAINES
3 sessions de 3 heures par semaines
Semi-privé de 4 élèves \$339.

COURS DE 16 SEMAINES
2 sessions de 3 heures par semaine
Groupe de 8 élèves \$192.

AUSSI COURS DE TRADUCTION PAR
CORRESPONDANCE

- Ces cours commencent le 29 sept. 1969
- le nombre d'inscriptions est limité.
- Professeurs qualifiés
- Examen écrit les samedis 20 sept. et 27 sept. à 9 a.m.
- Examen oral en fixant rendez-vous le jour ou le soir.
- Aucun élève ne sera admis au cours sans passer les examens nécessaires.

APPELEZ: 735-2636

INSTITUT 222 INC.
4970 CHEMIN REINE-MARIE

PORT-ROYAL
1455 ouest, rue Sherbrooke

MODELE "E"
Un ravissant appartement de luxe avec trois pièces, une grande chambre à coucher, un salon et salle à manger combinés 20 x 22, vue dominante la ville et le fleuve.

Cuisine entièrement équipée et salle de bain en marbre.

A partir de \$300 par mois
Electricité incluse

Appartements modèles ouverts aux visiteurs
Sur semaine: de 10 à 17h.
Sam. et Dim.: de 13 à 17h.

COMPOSEZ 937-9511
REDBROOKE
ESTATES LTD

Me Carl Goldenberg n'a pas changé d'idée sur le gouvernement régional

par Jean-Claude Leclerc

Me Carl Goldenberg, spécialiste des problèmes métropolitains et conseiller du gouvernement Trudeau en matière constitutionnelle, a répété hier midi, devant les délégués du congrès de l'Union des municipalités du Québec, au Reine-Elizabeth, la conférence qu'il avait prononcée l'an dernier, lors d'un colloque de la Société pour le progrès de la Rive sud, au restaurant La Barre 500.

Les hommes politiques municipaux de la Rive sud, qui étaient au colloque de l'an dernier, et qui ont eu le loisir d'entendre Me Goldenberg hier midi, ont pu constater que la pensée du spécialiste n'a pas changé ni dans le fond ni dans la forme depuis un an. Et ce n'est pas sans surprise que certains d'entre eux ont pu lire, en "primeur" dans un quotidien de Montréal publié en même temps que le conférencier parlait, des propos qui avaient été rapportés dans les journaux un an plus tôt.

Guy D'Arcy, de CKLM, devra comparaître le 15 octobre

M. Guy D'Arcy, directeur général de la station radio-phonique CKLM, s'est présenté hier devant le juge en chef des Sessions de la paix, le juge André Fabien, qui a fixé son enquête préliminaire au 15 octobre prochain.

M. D'Arcy est accusé d'avoir refusé d'obtempérer à un ordre de la cour à savoir un mandat de perquisition émis par le juge Drouin le 17 septembre dernier afin de saisir des rubans magnétiques de toutes les émissions diffusées entre le 3 et le 12 septembre derniers par CKLM. La police souhaitait retracer ainsi les événements qui ont précédé la manifestation de Saint-Léonard et surtout réécouter les propos que M. Raymond Lemieux, président de la Ligue pour l'intégration scolaire, auraient pu avoir au cours d'interviews.

Huit autres stations de radio ou de télévision ont remis aux policiers leurs rubans magnétiques ou magnétoscopes, lesquels sont présentement consignés comme pièces à conviction.

Quant au directeur de CKLM il avait refusé de remettre ses rubans magnétiques en alléguant que le règlement de la Commission canadienne de radio-télédiffusion l'en empêchait. M. D'Arcy est représenté par Me Raymond Daoust.

PEINTURE LIBRE

Jeune artiste-peintre reconnue donne des cours traditionnels ou modernes.

Pour renseignements:

Tél.: 935-5322 ou 279-5316

Conditions variables selon cours à l'atelier ou à domicile.

VIENT DE PARAÎTRE...

LE GRAND ELIXIR

UN NOUVEAU ROMAN DE CLAIRE DE LA MIRANDE
Une histoire d'amour d'une émouvante beauté.

En vente partout à \$3.50 - Distributeur: l'Agence de Distribution Populaire inc, 1130 est, de la Cauchetière, Montréal - Téléphone: 523-1600

AUX ÉDITIONS DU JOUR



ÉDITIONS DU
JOUR
Dirigé par Jacques Hébert
1655 ST-DENIS MONTRÉAL
V1S 2Z2R

La décision de Jean Marchand

La déclaration inattendue que M. Jean Marchand a fait remettre hier à la presse porte la marque de l'esprit clair mais aussi du tempérament bouillant et extrêmement sensible de l'homme qui l'a signée.
 Sur le fond même de la décision, il y a peu à dire, sinon qu'elle représente une victoire certaine pour les éléments qui tiennent à conserver sans ambiguïté à Québec le contrôle des destinées du parti libéral québécois. Des hommes qui ne voyaient de salut que dans la venue à Québec de l'ancien dirigeant syndical éprouveront aujourd'hui une grande déception. En contrepartie, on décelera sans peine une réaction de soulagement chez des militants encore plus nombreux qui n'ont rien contre la personne de M. Marchand mais qui redoutaient comme la peste une tutelle d'Ottawa sur les libéraux provinciaux.
 Pour les libéraux fédéraux, la tentation était forte de chercher le grand chelem, c'est-à-dire de chercher à compléter l'opération victorieuse du printemps 1968 par la conquête du pouvoir à Québec. Cette opération réussit naguère sous Laurier, à qui l'on compare souvent, non sans raison, M. Trudeau. Ratée sous Saint-Laurent, elle paraissait pouvoir réussir une fois de plus grâce à la faiblesse et à la dispersion actuelle des énergies politiques québécoises.
 Mais il y avait une inconnue de taille. C'était le sentiment beaucoup plus prononcé qu'ont aujourd'hui les Québécois de constituer, dans le paysage politique canadien, une entité distincte et d'avoir à lutter ferme pour arracher au reste du Canada l'acceptation positive de ce caractère distinctif. Si l'on se rappelle les propos tenus l'an dernier par MM. Trudeau et Marchand sur la question du Québec, il n'est pas exagéré d'affirmer que ceux-ci étaient une répudiation sévère de l'orientation suivie par les libéraux québécois sous le leadership de M. Lesage.
 M. Marchand est un homme conséquent. Offrir sa candidature aux libéraux du Québec dans le contexte politique actuel, c'eût été, de sa part, inviter ceux-ci à chanter le coq une deuxième fois, après l'avoir fait une première fois en octobre 1968. L'abstention de M. Marchand signifie, au contraire, que le parti libéral québécois pourra en toute liberté, se donner, pour la première fois depuis une génération, un leader issu de ses rangs et animé par une pensée plus immédiatement formée aux sources et aux thèses qui ont dominé la politique québécoise depuis plus de dix ans.

La décision de M. Marchand clarifie, de ce point de vue, la situation. A un autre point de vue, elle est cependant source de perplexité: car elle donne à entendre que le grand affrontement, la minute de vérité tant souhaitée par une certaine opinion anglophone qui avait commencé à s'agiter autour du nom de M. Marchand dès le moment de la démission de M. Lesage (et même avant), sont reportés à une date indéfinie.
 Indépendamment de la décision qu'elle annonce, la déclaration de M. Marchand est un curieux diptyque qui met à nu deux dimensions opposées de cette personnalité à la fois riche et contradictoire.
 La première partie du texte est d'une sérénité remarquable. Les trois premiers paragraphes sont clairs, positifs, constructifs. M. Marchand a été tenté: il le reconnaît sans fausse pudeur. Ayant tout pesé, il a cependant opté en faveur de l'engagement où il poursuit présentement "un travail urgent et d'une extrême importance" et où il estime pouvoir être pour l'instant "le plus utile". Il croit à une représentation efficace des citoyens à tous les niveaux de gouvernement. Il choisit de continuer à servir au niveau qui a fait l'objet de son premier choix. Cela est digne, viril, propre. Si la déclaration se fût terminée là elle eût été impeccable.
 Mais il fallait, quand on connaît M. Marchand, que la déclaration aille plus loin. La raison avait parlé. Il fallait que le cœur et le sentiment parlent à leur tour: c'est ce qu'on découvre en lisant la deuxième partie du texte. Or, cette partie du message procède de toute évidence, d'un sentiment de dépit qui prête flanc à toutes les interprétations.
 Evoquée d'abord dans un climat relativement optimiste, l'idée d'une candidature possible de Jean Marchand ne réussit jamais à décoller vraiment du sol. Tout le monde mentionnait le nom de M. Marchand au lendemain de la démission de M. Lesage. Mais dans les semaines qui suivirent, ce devait être un silence de plomb dans les milieux libéraux québécois. On apprenait que telle personnalité connue se rangeait derrière M. Bourassa, que telle autre allait appuyer M. Laporte. En faveur de M. Marchand, on ne devait plus entendre d'autres voix après celle de Jean-Paul Lefebvre. M. Marchand avait laissé entendre qu'il était prêt à écouter, à se laisser tenter: peu de
 bruits sont venus le troubler ces derniers temps.
 M. Marchand a tort d'attribuer cette réaction au fait qu'on l'aurait étiqueté comme étranger ou comme traître dans son propre milieu. Certains militants ont sans doute pensé au facteur politique dont il était question tantôt: il faut non pas les en blâmer mais les en féliciter. D'autres auront plutôt mesuré froidement les qualités administratives de M. Marchand: cela aura pu suffire à susciter chez eux une réserve marquée. C'est simplifier la réalité, c'est se nourrir de légende, que de laisser croire qu'on aurait douté de M. Marchand sous prétexte qu'il aurait été étranger ou traître à son peuple.
 M. Marchand somme enfin les libéraux du Québec de se libérer une fois pour toutes de l'espèce de traumatisme qui les porterait à "être fédéralistes contre René Lévesque et séparatistes contre Pierre Trudeau". La formule est séduisante. Elle n'en est pas moins superficielle et fautive. La vérité, c'est que le Québec refuse les extrêmes et continue de chercher sa voie dans un juste milieu qui ne trouve sûrement pas son expression définitive dans le fédéralisme dogmatique et hautain des seuls libéraux fédéraux. La clé première du destin politique des Québécois a résidé par la force des choses à Québec plutôt qu'à Ottawa depuis un siècle. Il pourra difficilement en être autrement dans l'avenir. C'est cela, et rien d'autre, qui est au fond du malaise qu'avait engendré chez les libéraux québécois l'idée d'une candidature de Jean Marchand.
 M. Marchand s'étant désisté, la course au leadership semble devoir se résumer à une lutte entre deux concurrents principaux, MM. Robert Bourassa et Pierre Laporte. Celui-ci doit annoncer sa candidature aujourd'hui même. Le premier ne saurait tarder à le faire. Quant à M. Claude Wagner, dont il était beaucoup question l'été dernier, il semble qu'il soit en perte de vitesse. M. Marchand se voyait, dit-on, comme l'homme capable d'arrêter la montée de M. Wagner. Or, si l'on en juge d'après les échos qui nous parviennent, M. Marchand eût été mal venu de se présenter à cette enseigne, car il semble bien que d'une montée de M. Wagner, il ne sera pas question chez les libéraux au cours des mois à venir.
 Claude RYAN

bloc-notes

Les problèmes urbains

Dans son allocution au congrès de l'Union des municipalités du Québec, mercredi, M. Saulnier a souligné une fois de plus l'envergure et l'urgence des problèmes que doivent résoudre les grandes villes. Montréal réclame depuis longtemps une augmentation de ses ressources financières pour répondre aux besoins de la population, mais a dû se contenter de solution partielles qui ne permettent pas de faire face à ces obligations. Et c'est le cas des villes d'une façon générale.
 Or voici que les gouvernements supérieurs, fédéral et provincial, constatent soudainement l'importance de la vie urbaine; mais, comme le remarque le président de l'Exécutif, ces gouvernements abordent les problèmes urbains de l'habitation, des transports en commun, de la pollution de l'air et de l'eau, et d'autres encore, comme s'ils avaient mission de les résoudre par-dessus l'autorité des administrateurs municipaux qui sont mieux au courant des besoins locaux, et qui ont réclamé depuis longtemps un meilleur partage de la fiscalité pour y faire face.
 Les interventions d'Ottawa
 Pour justifier ses interventions dans ces domaines de compétence provinciale, le gouvernement fédéral affirme que les grands problèmes urbains sont d'envergure nationale et préconise des solutions à l'échelle du pays. Une telle politique, même si elle doit être appliquée en collaboration avec les provinces, risque de minimiser le rôle des gouvernements municipaux, de promouvoir des mesures qui ne seront pas suffisamment adaptées aux besoins
 particuliers des centres urbains, et dont le coût sera augmenté par des structures administratives trop centralisées.
 Le gouvernement fédéral n'est cependant pas le seul ni même le premier coupable. Dans le Québec en particulier les autorités provinciales ont laissé s'aggraver les problèmes urbains qui relèvent de leur compétence. C'est ce vide qui favorise les incursions d'Ottawa dans ce domaine comme dans d'autres secteurs de juridiction provinciale. Il est vrai que la centralisation fiscale opérée par Ottawa à la faveur de la guerre a entravé l'exercice des prérogatives provinciales, mais ce n'est pas une excuse et le gouvernement provincial aurait dû se montrer plus vigilant.
 L'autonomie des villes
 Après avoir si longtemps différé l'instauration d'un gouvernement régional à Montréal, le gouvernement provincial a préparé un avant-projet de loi pour l'établissement d'une communauté urbaine de Montréal. Pour éviter que la prépondérance de la métropole sur l'ensemble de l'île de Montréal entraîne une sorte de tutelle de la grande ville sur ses satellites, le gouvernement provincial n'a rien trouvé de mieux qu'une formule où, à toutes fins pratiques, Montréal et les autres villes de l'île seraient placées sous la tutelle provinciale.
 Le ministre des affaires municipales vient d'annoncer que l'étude de ce projet de loi par l'Assemblée nationale sera retardée; ce délai permettra d'y apporter des modifications, mais il faudrait changer la base même du projet de loi: on n'arrivera pas à instituer une représentation vraiment démocratique et à accorder en même temps un droit de veto au groupe minoritaire des villes satellites.
 Il est cependant nécessaire que les services urbains, même s'ils prennent une ampleur considérable
 dans les métropoles, relèvent des gouvernements locaux, et ne soient pas administrés par des organismes relevant politiquement des autorités provinciales ou fédérales. Les grands services intermunicipaux doivent être gérés par des gouvernements métropolitains élus de façon démocratique.
 Frontières municipales
 M. Saulnier a raison de soutenir qu'on ne doit pas centraliser davantage au Canada, alors qu'ailleurs, et notamment aux Etats-Unis, les gouvernements jugent nécessaire de décentraliser. Les administrateurs chargés de gérer les services urbains doivent tenir leur mandat des contribuables et en rendre compte à ces derniers.
 Pour résoudre la difficulté qui a jusqu'à présent paralysé les tentatives de gouvernement régional à Montréal, il faudrait envisager le problème dans son cadre actuel et non en fonction de frontières municipales d'une époque révolue. Le regroupement des municipalités permettrait d'arriver à un meilleur équilibre tout en évitant de donner à Montréal une ampleur démesurée par les annexions. Les frontières actuelles ne devraient pas être intangibles, pas plus celles de Montréal que celles des villes satellites.
 Un regroupement énergique et lucide pourrait permettre l'établissement d'une autorité régionale acceptée et efficace. Ce serait le meilleur moyen de protéger l'autonomie régionale contre une tutelle abusive des gouvernements supérieurs. Comme il faut trouver une solution pratique à des problèmes qui sont aigus, les irréductibles actuels risquent de conduire à la mise en tutelle de l'ensemble des administrations municipales de l'île.
 P.S.
 Bilinguisme à la Cour suprême
 Une dépêche en provenance d'Ottawa nous apprenait, cette semaine, que la traduction simultanée serait en vigueur, dès cet automne, aux audiences de la Cour suprême du Canada. L'initiative est bien tardive, évidemment, mais il convient sûrement d'en savoir gré aux autorités qui l'ont prise.
 Cette cour aurait toujours dû être bilingue. On disait, parfois, qu'elle l'était. En réalité, cette prétention était plus ou moins une fumisterie. La cour était bilingue si l'on entend par là que tous les juges comprenaient l'anglais ou qu'il y en avait toujours deux ou trois qui connaissaient bien le français. Mais c'est un fait qu'à peu près tous les avocats de langue française avaient nettement la conviction qu'ils risquaient très fort de n'être pas compris s'ils plaidaient en français. Au fait, ils y plaident presque tous en anglais.
 V.P.

■ propos d'actualité

"Nous ne saurions accorder trop d'importance à la vie privée. La vie privée est sacrée. Sans elle, les amitiés d'un homme deviennent suspectes, la confiance qu'il a envers les autres disparaît, son amour est vicié, il perd tout respect de soi-même. Imaginez une vie où, chaque jour, vous seriez épié par des yeux invisibles, anonymes, où, chaque jour, des oreilles invisibles écouterait vos propos. Imaginez une vie où vous seriez toujours obligé de jeter un coup d'oeil en arrière pour essayer de repérer cette ombre invisible. La partie humaine de notre être suffoquerait. Nous n'aurions pas vraiment la liberté de construire une collectivité, de pratiquer notre religion ou d'adhérer à un parti politique."
 John Turner, ministre de la justice et procureur général du Canada, causerie prononcée devant les membres de l'Association du Barreau canadien, à Ottawa, le 2 septembre 1969.
 "Le droit de l'Etat au secret justifie parfois la discrétion du gouvernement, mais celle-ci peut fort bien se ramener à une dérogation du droit qu'a le public d'être informé. Si l'intimité de la personne constitue l'un des fondements de la démocratie, le droit du citoyen à l'information est essentiel à sa participation à une telle démocratie. Nul ne peut s'attendre que le public puisse dialoguer profitablement, encore moins décider, si on lui refuse les informations mêmes qui le mettront en mesure de dialoguer et de prendre des décisions.
 Le droit à la vie privée et le droit à l'information ne sont pas des droits contradictoires mais complémentaires, des droits qui vont de pair et non qui s'opposent. En régime démocratique, ce sont des droits conjugués."
 John Turner, ministre de la justice et procureur général du Canada, causerie prononcée devant les membres de l'Association du Barreau canadien, Ottawa, le 2 septembre 1969.

Marchand: "Il ne serait ni sage ni opportun de quitter mon poste"

OTTAWA (DNC) — Voici le texte intégral de la déclaration faite hier par M. Jean Marchand, ministre de l'expansion économique régionale:
 "Comme on me presse d'annoncer si oui ou non je serai candidat à la direction du parti libéral provincial en janvier prochain, je crois le temps venu de communiquer aux militants libéraux et au public ma décision à ce sujet.
 Cette décision est négative
 Nous venons d'entreprendre, au ministère que je dirige, un travail urgent et d'une extrême importance. Relever l'économie des régions à faible croissance est une tâche de première grandeur et je souligne en passant que le Québec sera l'un des principaux bénéficiaires de notre politique dans ce domaine. Tout bien pesé, je crois qu'il ne serait ni sage ni opportun de quitter mon poste actuel au moment où cette entreprise commence à peine de prendre forme.
 J'ai toujours cru que dans les options d'un homme politique, le souci d'oeuvrer là où il peut être le plus utile doit dominer toute autre considération. Le fait que je n'ai jamais eu l'ambition personnelle de diriger le parti libéral du Québec, non plus d'ailleurs que celui du Canada, me permet, je crois, de voir objectivement la situation. Dans un pays à juridiction partagée, il est essentiel que les citoyens soient efficacement représentés à tous les niveaux: municipal, provincial et fédéral. Certains ont cru que je pourrais mieux servir dans l'arène provinciale au cours des années qui viennent. A leur invitation, don je veux ici les remercier, j'ai accepté d'envisager cette possibilité mais les avis que j'ai recueillis, comme d'ailleurs ma propre ré-
 flexion, me portent à conclure que ma place est encore au fédéral, du moins pour le moment.
 En terminant, on me permettra de déplorer certaines déclarations auxquelles a donné lieu, il y a quelques semaines, l'évocation de ma candidature possible. Certains en ont repoussé l'idée pour la seule et unique raison que je venais du "fédéral" et que le parti provincial ne devait pas "recourir à des étrangers ou à des gens d'Ottawa".
 Me traiter d'étranger au Québec est aussi bête que ridicule. De plus, je ne vois pas comment le simple fait d'avoir accepté un mandat dans une juridiction rende quelqu'un suspect dans toutes les autres, à moins que l'on veuille mettre en doute le système fédéral lui-même. L'affirmation est d'ailleurs une insulte aux deux derniers leaders du parti libéral provincial, MM. Lapalme et Lesage, qui tous deux avaient fait à Ottawa leurs premières armes.
 On peut évidemment n'être pas d'accord avec les politiques du gouvernement fédéral ou diverger d'opinion sur la forme exacte de fédéralisme que décrit notre constitution. Mais il faut qu'on cesse de jouer sur les deux plans: être fédéraliste contre René Lévesque et séparatiste contre Pierre Trudeau.
 Je crois que les citoyens en ont plein le dos de ce double jeu, de cette hypocrisie politique. Le parti libéral provincial n'a pas d'avenir s'il ne prend pas une attitude franche et nette à ce sujet.
 Qu'il laisse l'ambivalence à d'autres formations qui ont érigé l'opportunisme en premier principe. Qu'il offre au Québec une option claire qui ne peut être que pro-canadienne dans le respect des droits de la province. C'est ainsi qu'il reprendra le pouvoir avec l'appui enthousiaste de la grande majorité des québécois.

LIBRE OPINION

L'Université du Québec et la participation des étudiants aux décisions: mythe et réalité

par Pierre QUESNEL

● L'auteur de cette "libre opinion" est étudiant à l'Université du Québec à Montréal.
 Le 12 septembre dernier, un certain groupe d'étudiants devaient amorcer un premier dialogue avec quelques membres de l'Assemblée des Gouverneurs, en une table ronde tenue devant l'Assemblée des étudiants-professeurs de l'Université du Québec (Constituante de Montréal), réunie pour la première fois.
 Or, voici que, après avoir déclaré que la participation tant annoncée n'était qu'une duperie, que cette nouvelle Université, prétendue populaire, n'était, comme toutes les autres, qu'une manufacture servile du Capital, ces étudiants refusaient absolument d'engager le dialogue, se retrairent et invitaient tous les étudiants à faire de même. Ceux qui sont sortis avaient peut-être raison de le faire (peut-être possèdent-ils des informations que la majorité des étudiants n'ont pas) qui les justifient de croire à l'inutilité fondamentale du dialogue. Leur geste, s'il est fondé, manifesterait la gravité de la situation; sinon, il n'aura été que le fruit d'une belle impatience...
 Un état de fait
 Qu'en est-il donc, finalement, de cette fameuse participation?
 Il semble que tout le monde soit d'accord pour affirmer qu'elle est réelle (du moins, virtuellement), aux niveaux inférieurs et intermédiaires de l'Université. Mais elle ne l'est pas du tout aux niveaux supérieurs! La nomination de la majorité des membres de l'Assemblée des gouvernements et des conseils d'administration remonte toujours, directement ou indirectement, à l'autorité du lieutenant-gouverneur en conseil. Et si l'on examine bien le texte de loi du bill 88, on s'aperçoit vite que les organismes supérieurs exercent, en fin de compte, les pouvoirs décisionnels déterminants. Les étudiants-professeurs ne peuvent, tout au plus, aux niveaux supérieurs, que faire des recommandations.
 L'interprétation des lois
 Or, à croire M. Dorais, les pouvoirs de ces organismes supérieurs, seraient, dans la pratique, tout à fait négligeables. Le pouvoir effectif, selon M. Dorais, appartient aux modules, qui ont toute liberté d'inventer, d'organiser le travail universitaire. C'est à se demander, dans ces conditions, l'utilité de l'existence de ces fameux organismes, étant donné, toujours selon M. Dorais, que des gens ne désavoueraient pas l'initiative de ces organes, plus compétents qu'eux-mêmes, qu'ils auront eux-mêmes constitués.

Que nous ayons le pouvoir à la base, étudiants-professeurs, c'est écrit dans le texte et cela s'écrit définitivement, je l'espère, dans les événements des prochains mois. Mais on peut interpréter un texte de loi différemment de M. Dorais. Si les organismes supérieurs n'ont effectivement aucun pouvoir, ils sont inutiles, et doivent donc disparaître! S'ils en ont un, puisqu'ils reçoivent leur autorité d'en-haut, il n'est pas démocratique, et ne doit pas non plus exister!
 Sur l'invitation de M. Dorais lui-même, la communauté universitaire, dans les prochains mois, devra s'employer, à établir les mécanismes nécessaires à la structuration démocratique de l'Université. L'invitation de M. Dorais pourrait être suivie au-delà de ses desirs! La démocratisation de l'Université devra exister jusqu'en haut!
 Conséquence ultime de la participation
 Si la démocratie s'installe véritablement à l'université, cela ne se fera pas impunément pour la société capitaliste. Une véritable université populaire, au service du peuple, ne pourra que faire éclater l'encadrement dominateur du capital.
 Peut-être la conjoncture actuelle exigeait-elle que certaines personnes fussent nommées d'en-haut, étant donné les retards énormes qui affligent encore la situation de l'éducation au Québec et l'état général de la démocratie. On ne refait pas l'histoire, bien sûr; mais on peut la faire!
 La démocratie qui s'installe à l'université, cela signifie que les intérêts du peuple y sont enfin représentés, que le savoir, plutôt que de servir certains intérêts qui n'osent

s'avouer publiquement, s'orientent enfin vers l'aménagement d'une société plus juste et plus humaine.
 L'université, qui engage des rapports de plus en plus étroits et de plus en plus nombreux avec l'entreprise et l'Etat, manifeste, de façon toujours grandissante, son importance politique et sa responsabilité sociale. Les temps que nous vivons exigent de ce haut-lieu de savoir et de culture qu'il projette sur la société un regard critique, qu'il prépare les transformations sociales et spirituelles qui s'imposent, la mutation des structures, l'évolution des mentalités, et finalement, le changement qualitatif de la vie. Le changement profond de l'université n'est pas un objectif ultime, mais une des conditions nécessaires à l'établissement d'un monde meilleur.
 Voilà le sens profond sous-jacent à cette bataille qui s'annonce autour de la participation. Ce sont là les incidences dernières des événements actuels et prochains qui se produiront à l'université du Québec. Cette bataille pour la démocratie converge, avec d'autres combats semblables livrés dans d'autres secteurs de l'activité humaine, vers l'établissement du règne de la justice et de la liberté.
 Conscients à différents degrés du sens et de l'importance de leur combat, les étudiants, confirmés dans leur état nouveau d'agents historiques essentiels dans le devenir de la civilisation, ne se retireront pas devant la tâche exaltante qui les attend. Les étudiants savent maintenant qu'ils ont le pouvoir de prendre le pouvoir! Ma conviction profonde est, qu'à plus ou moins grande échéance, ils le prendront, en attendant que tous les citoyens de la Cité récupèrent enfin celui qui leur revient!

■ lettres au Devoir

24% c'est légal; 5% c'est illégal

Les compagnies de finance peuvent exiger 24% d'intérêts sur des petits prêts et c'est légal.
 Le gouvernement du Québec ne peut fixer le taux d'intérêt payé sur les réclamations au Dépôt Volontaire à 5% pour aider les économiquement faibles à survivre. C'est illégal.
 C'est ce qui ressort d'un récent jugement en Cour Provinciale à Montréal. Le jugement condamne un ancien déposant à la Loi Lacombe à payer \$159.00 d'intérêt à une compagnie de finance bien que sa dette soit entièrement payée depuis plus d'un an au Dépôt Volontaire.
 Le jugement est basé sur l'article 91 de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique.
 Que fera le gouvernement du Québec?
 Laissera-t-il les vautours s'abattre sur des milliers de pauvres citoyens sans défense qui pourront se voir réclamer du jour au lendemain des centaines de dollars même après avoir acquitté entièrement leurs dettes à la Loi Lacombe ou en Saisie-Arrest?
 Ira-t-il en appel? Ce qui au moins retarderait l'Apocalypse.
 Le gouvernement du Québec laissera-t-il faire comme toujours?
 Sachant que l'odieux retombera sur Ottawa notre gouvernement s'en est-il tenté de jouer la rentabilité électorale sur le dos des gagnepetits? Se laissera-t-il bafouer encore une fois par la confédération?
 Où se trouve la solution? la vraie? la finale?
 Il n'y en a qu'une: c'est celle d'un Québec souverain qui pourra légitimer et légaliser le taux de 5% seulement pour empêcher l'égoïsme des économiquement faibles.
 Si quelqu'un voit encore quelque chose de bon pour le Québec dans la confédération, il est prié d'en avvertir les Québécois.
 J. LEBEAU
 Montréal, 9-9-69

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur: Claude Ryan
 Directeur de l'information: Jean Francoeur
 Trésorier: Arthur Lefebvre
 TELEPHONE: 844-3361

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est au no 434 est, rue Notre-Dame, Montréal. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont Inc., à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. Seule la Presse canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".
 ABONNEMENTS: édition quotidienne, Montréal, Québec, Lévis et banlieues ainsi que les endroits où nous livrons par camions: 12 mois: \$28.00; 6 mois: \$15.00; 3 mois: \$8.00. Ailleurs au Canada, par la poste: 12 mois: \$25.00; 6 mois: \$13.00; 3 mois: \$8.00. A l'étranger: 12 mois: \$40.00; 6 mois: \$23.00. Edition du samedi: 12 mois: \$9.00.

Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 0858.

des idées

des événements

des hommes

Le prochain synode des évêques à Rome

La difficile recherche de nouveaux modes de coordination entre Rome et les Églises nationales

par Bernard LAMBERT, o.p., collaboration spéciale

Du onze au vingt-neuf octobre prochain se tiendra à Rome le second synode des évêques de l'Eglise catholique. Le premier avait eu lieu à l'automne de 1967. Un schéma qui servira de base au travail synodal a été distribué. Plutôt que d'en faire une analyse point par point, je préférerais situer le sujet dans la problématique actuelle afin de mieux en faire ressortir l'impact pastoral, car il est possible que certains se demandent: pourquoi les évêques vont-ils traiter encore de questions de structures supérieures alors qu'il y a tant de questions urgentes et très graves qui agitent le Peuple de Dieu? J'aimerais avoir établi, au cours de cet article, que les problèmes des évêques et les problèmes du Peuple de Dieu sont tout un!

Nature du synode

Le prochain synode appartient à la catégorie de synode extraordinaire. Pourquoi? Rappelons brièvement, pour mémoire, la nature du synode. Établi par Paul VI, le 15 septembre 1965, il consiste en un conseil d'évêques pour l'Eglise catholique. Soumis directement et immédiatement à l'autorité du pape, il a pour but premier d'associer, de manière plus efficace et plus manifeste, les évêques à la sollicitude et à la responsabilité du pape envers toute l'Eglise. Certains auraient voulu et veulent encore un autre type de synode, et il est possible que la vie de l'Eglise conduise en ce sens. Mais, pour le moment voici ce qui est et ce dont il faut partir: le synode ne cons-

titue pas un exercice du pouvoir collégial du corps épiscopal de l'Eglise entière. Il est une participation au gouvernement primatial personnel du pape, non au gouvernement collégial du pape et du collège épiscopal dans sa communion. Le synode n'est donc pas un acte strictement collégial, il n'est pas un concile par délégation du corps épiscopal universel, mais il est en relation quand même étroite avec la collégialité, il en est un corollaire logique, et il peut être un entraînement vers une forme collégiale de futur gouvernement de l'Eglise. Certaines Eglises sont peut-être prêtes à cette forme collégiale de gouvernement. La majorité ne l'est sûrement pas. C'est cette tension qui explique les remous causés par les dernières interviews du Cardinal Suenens.

On distingue trois sortes de synodes: le synode général, le synode extraordinaire et le synode spécial. La différence s'établit par rapport aux personnes qui en font partie et aux sujets traités. Pour les caractériser en gros, le synode spécial s'adresse à une région de l'Eglise, le synode extraordinaire traite de problèmes particulièrement importants et urgents, le synode général porte sur les principales questions pastorales courantes. Le synode de 1967, synode général, avait pris comme sujets l'examen des opinions dangereuses et l'athéisme, la réforme du droit canonique, les séminaires, les mariages mixtes et la liturgie. Peut-être que dans un avenir non trop lointain Paul VI tiendra à réunir un synode

spécial dans une région du monde? Le propos pourrait être oecuménique; il se pourrait aussi que ce soit pour établir une politique pastorale sur un point donné et de grande importance pour cette région.

Le synode extraordinaire et le synode général, en cette période postconciliaire, portent tous deux sur des thèmes également importants et urgents. Peut-être serait-il mieux de trouver une meilleure désignation pour le synode extraordinaire. De toute façon, voici le propos de la session à venir: examiner les formes susceptibles d'assurer une meilleure coopération et des contacts plus fructueux entre les conférences épiscopales et le Saint-Siège aussi bien qu'entre les conférences épiscopales elles-mêmes. Il n'y a donc en 1969 qu'un seul thème et il sera étudié dans ses articulations principales: le pape, la curie romaine, les conférences épiscopales. Tout autre sujet ne sera considéré que dans la mesure où il aura des implications sur le thème central. Cette matière est d'ailleurs énorme, c'est un début et il faudra y revenir pendant longtemps. On ne peut donc s'attendre à voir débattre de manière directe et étendue de nombre de questions qui ont été au cœur de l'actualité depuis deux ans surtout, par exemple, la recherche de nouveaux types de ministères, le célibat ecclésiastique, l'Eglise parallèle, la sécularisation, la contestation, la violence, la régulation des naissances, l'intercommunion, etc., etc.

L'unité ou l'éclatement de l'Eglise

A y regarder de près, toutefois, ces thèmes se rencontrent tous en un lieu stratégique central: l'unité ou l'éclatement de l'Eglise. Car, qu'il s'agisse de nouveau langage pour exprimer la foi, de nouvelles structures pour traduire les aspirations ecclésiastiques modernes, de nouveaux chemins de la liberté, de nouvelles expériences à faire, de nouveaux modèles à inventer, de nouvelles disciplines à établir, de nouveaux engagements à formuler, par tout revient la question: ferons-nous une Eglise autre ou une autre Eglise? Une Eglise autre, je veux dire, une Eglise renouvelée, renouvelée, qui se retrouve? ou une autre Eglise, c'est-à-dire, une Eglise coupée de son passé, de ses sources, de sa fidélité essentielle, une Eglise qui éclate et se perd? Le principal phénomène actuel dans l'Eglise et dans la société est celui de l'éclatement des modèles anciens, ces modèles qui ont donné leur figure aux rôles et aux fonctions, aux normes

et aux valeurs dans les différentes collectivités. Mais une société, une Eglise, ne peuvent vivre sans modèles. D'où l'effort de recherche, les remous et les tensions. Ni dans l'Eglise, ni dans la société on ne gagne rien à rechercher une sorte d'unité nimité de la répression, ou la fixation de force sur les modèles anciens. Il faut donc avoir, à la fois, l'audace de dire dans l'Eglise qu'il faut chercher des modèles nouveaux et le courage de répéter qu'il y a des certitudes de fond qui ne sont pas emportées par le mouvement ni par les changements nécessaires.

On reconnaît que les évêques ont, à cet égard, un rôle de premier plan. Ils ne détiennent pas toute la responsabilité de l'Eglise, car c'est le Peuple de Dieu comme un tout qui en est le sujet adéquat, mais ils ont une responsabilité sur toute l'Eglise. Ainsi donc, établis au sein du Peuple de Dieu comme des frères et des pères, des serviteurs et des pasteurs, sont-ils à même de voir ce qui meurt et ce qui naît. D'où le thème du synode visant à promouvoir des relations nouvelles et meilleures entre les membres du collège épiscopal de l'Eglise catholique. Avec la nouvelle définition de l'Eglise universelle, une communion d'Eglises locales régie par la communion des évêques avec le pape comme centre et gardien de l'unité, ce sont toutes les Eglises locales qui y gagnent. L'image de l'Eglise sera composée de traits différents, mais sans incohérence. La question est donc en définitive: quelle image l'Eglise va-t-elle donner d'elle-même au monde? Les autres Eglises regardent attentivement l'Eglise catholique en ce moment, elles s'abstiennent de porter un jugement. Le monde non chrétien émet franchement son opinion. Il était donc devenu urgent que les nouvelles relations à établir au sein des structures du collège des évêques de l'Eglise catholique soient étudiées comme telles. Nous connaissons déjà cette structure qu'est la papauté, cette autre structure qu'est la curie romaine. Une nouvelle, ou quasi nouvelle, est apparue à l'occasion du Concile: la conférence épiscopale. Elle existait en certains pays avant Vatican II, mais le Concile lui a donné sa pleine et entière validité avec le principe de la collégialité. Il faut donc voir comment ces conférences épiscopales doivent être agencées avec la papauté et la curie romaine auxquelles Vatican II a donné en principe un nouveau style dont les modèles demeurent à définir pendant qu'ils s'annoncent peu à peu. Cet agencement fait l'objet du schéma de travail de vingt-neuf pages préparatoire au synode. Une brève introduction explique le propos de la session d'octobre dans le sens de la nature du synode tel que fixé par Paul VI. Vient ensuite une partie doctrinale qui expose le sens de la communion des évêques en l'enracinant au sein de la communion du Peuple de Dieu. Les deux autres parties constituent le développement pra-

tique: union plus étroite entre les conférences épiscopales et le Saint-Siège, entre les conférences épiscopales et le souverain pontife, entre les conférences épiscopales et les congrégations romaines, entre les conférences épiscopales et le synode, et enfin, entre les conférences épiscopales elles-mêmes.

Rôle-clé des conférences épiscopales

L'insistance sur la multiplicité des rapports entre les conférences épiscopales et les autres structures supérieures est notable. La réflexion romaine en face des conférences épiscopales est de se demander comment elles utilisent leur nouveau pouvoir. Le réflexe inverse de certaines conférences est celui de l'affirmation. Mais, autant Paul VI tient à conserver la primauté et cherche à définir le style qu'elle doit prendre dans un nouvel âge de l'Eglise, autant on peut être sûr qu'il veut promouvoir les conférences épiscopales. Là est sans doute la raison du choix du cardinal Villot comme secrétaire d'Etat. Paul VI attend de cet homme rompu à l'exercice des secrétariats en France, au Concile et au Synode, la promotion et l'agencement harmonieux des conférences épiscopales ainsi qu'une collaboration efficace avec le Saint-Siège. Et ce n'est pas sans besoin.

Sur papier, il existe 93 conférences épiscopales. Très peu, cependant, sont au point. On compte sur les doigts de la main celles qui ont réussi à acquiescer la conscience et la réalité de corps épiscopal. Plusieurs ne sont pas dotées de grands moyens, ou ne comprennent que quelques évêques qui n'ont pas l'appui d'Eglises diocésaines étoffées. L'ecclésiologie et la pastorale nouvelles y ont encore fait peu de chemin. Ajoutons à cela une carence au plan de la connaissance de l'administration moderne, le poids de coutumes, de traditions, la contrainte de limites nombreuses, voire même l'habitude de certains évêques d'attendre tout de Rome, de refiler à Rome certains de leurs problèmes au lieu de prendre leurs propres responsabilités de subir de trop près l'influence de groupes de pression politique.

Or, voici que soudain, par la vertu de Vatican II, ces mêmes conférences sont dotées d'autorité, de compétence, de

responsabilités, de pouvoirs. Comment faudra-t-il donc agencer le tout? Les conférences épiscopales plus anciennes et plus articulées demanderont de prendre part à la définition des grandes politiques pastorales de l'Eglise. Les autres n'apporteront souvent aucune contribution importante, mais il faudra tenir compte de leurs droits comme des répercussions des décisions chez elles. Ici intervient le devoir du pape de garder l'unité. D'autres fois, il arrivera que le pape doive se conserver certaines questions qui de droit reviennent aux évêques, droit qui lui revient incontestablement en vertu de son rôle par rapport au bien commun de l'Eglise, ou encore il devra, en vertu de son rôle de témoin privilégié de la foi révélée dans l'Eglise, critiquer telle déclaration de conférence épiscopale. Il est clair, toutefois que même les droits absolus doivent s'exercer dans un climat de communication sous peine de créer des crises.

Il s'agit d'une expérience nouvelle. Des Eglises de pays, de cultures, de civilisations différentes, découvrent leur enracinement dans leur terroir, elles doivent se solidariser avec les espoirs, les projets, les échecs des nations où elles sont implantées; elles découvrent que leurs chefs,

les évêques, ne sont plus des hommes séparés les uns des autres et relevant individuellement d'un chef suprême à Rome, mais un corps, un collège; elles doivent prendre en mains la pastorale du territoire civil qui est le leur, identifier les problèmes, reconnaître ce qui est dépassé, déceler les courants nouveaux, saisir les signes des temps, faire un avec le Peuple de Dieu en chaque endroit, maintenir la tradition ancienne, inventer des modèles ecclésiastiques nouveaux; on comprendra que se poseront dans l'Eglise de multiples problèmes de cheminement et de décentralisation. Ce n'est pas la fin de l'unité, mais le commencement d'articulations nouvelles.

A la super Eglise divisible en parties sensiblement identiques succède l'Eglise-réseau

d'Eglises locales ou particulières. Mais, jusqu'où peuvent aller les divergences? Comment reconnaîtra-t-on la légitimité catholique de la figure que telle conférence épiscopale donnera au Peuple de Dieu en tel pays? Comment fera-t-on pour que telle décision n'entraîne pas une réaction en chaîne dans les autres Eglises? D'autre part, l'Eglise de tel pays devra-t-elle attendre pour faire des changements utiles chez elle que toutes les autres Eglises soient rendues au même point? Je prends un exemple. Telle Eglise démunie de prêtres songera à ordonner prêtres des hommes mariés. Dans l'état de la mentalité actuelle, on peut s'attendre à ce que cette décision se répercute largement ailleurs. D'où des conflits cer-

Suite à la page 7

CHALET DE LUXE À LOUER

VAL-DAVID, près ski, style, foyer, 4 chambres à coucher, salle de jeux, chauffage, déneigé, complet. 2397 St-Charles, Val-David.

Tél.: Montréal 352-5379 ou 351-0130

PLANIFICATION de SUCCESSIONS

Vos héritiers perdront-ils

50%

de vos biens parce que vous aurez négligé de planifier votre succession?

JEAN PROVOST ET ASSOCIÉS

Membre de l'Institut des Conseillers en Administration du Québec

6000 est. boul. Métropolitain, Ch. 205 - Montréal 451, Qué. Tél. 254-7559

LOCATION-AUTO

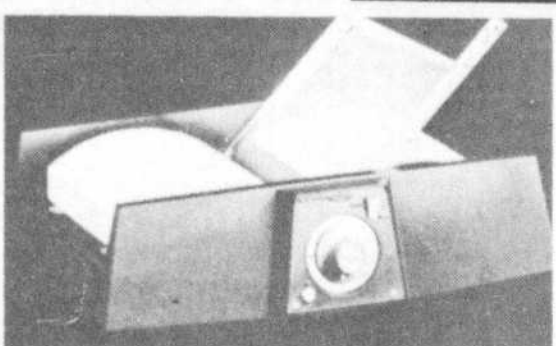
\$95 par mois consultez



RENAULT CANADA

M. HENRI, 6875 CÔTE DE LIESSE • 735-1331 •

LE COPIEUR À SEC "Cypmate"



Faites une copie précise en noir et blanc en moins d'une minute sans prix ridiculement bas pour ne pas vous paraître sérieux.

SEULEMENT \$39.95

• Une copie précise en noir et blanc en moins d'une minute
• Aucun élément chimique
• A utiliser n'importe où... au bureau, à la maison.
• REPRODUIT TOUT: lettres, comptes domestiques • pages de livres (sans les détacher) • polices d'assurances • chèques bancaires • documents légaux • devoirs scolaires etc.

POUR UNE DÉMONSTRATION: 254-6309
CIDID INC. 5821 des Plaines Montréal 410



4 manuels clés en Sciences Humaines

POUR LA FORMATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DES FUTURS QUÉBÉCOIS

VOICI les meilleurs manuels de GÉOGRAPHIE et d'HISTOIRE. Pour le professeur et l'étudiant: des manuels qui facilitent l'intelligence du Présent et qui permettent de mieux construire l'Avenir.

UN enseignement nouveau dynamique et vivant, à la mesure de l'idéal d'une pédagogie intégrale et progressive.

AUX cours spécialisés des Commissions Scolaires Régionales et des Cégeps.



1. GÉOGRAPHIE DU MONDE D'AUJOURD'HUI: (Prévo) Ouvrage plus spécialement destiné aux sections scientifiques.
2. GÉOGRAPHIE DU MONDE CONTEMPORAIN: (Prévo) ouvrage plus spécialement destiné aux sections des sciences humaines et littéraires.
3. LA NATURE ET LES HOMMES: (Prévo): L'analyse systématique de la Géographie Humaine et physique du Monde.
4. LE MONDE ACTUEL: (Braudel) Pour les cours de Sciences Humaines et Civilisations.

N.B. Tous ces ouvrages sont en couleur multiple avec indicatif pertinent de bibliographie.

Tous ces ouvrages ont un fichier pédagogique pour la préparation des cours.

Tous les ouvrages des éditions Belin sont en vente en exclusivité à:

LA MAISON DE L'ÉDUCATION

10,485 Boulevard Saint-Laurent, Montréal 357e, P.Q.
Téléphone 384-4844

"À la lumière de l'Esprit Un Québec en marche meilleur et plus grand"

acheter un duplex, c'est mon rêve...

mais où trouver l'argent?

Ne cherchez plus... un prêt hypothécaire économique vous attend à la Banque d'Épargne. Discutez-en avec le gérant. La Banque d'Épargne peut faire plus pour vous.



LA BANQUE D'ÉPARGNE DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL

Hâtez-vous d'enrayer les ennuis de l'automne avec les GOUTTIÈRES "PRIMEAU"

Galvanisé • Cuivre • Aluminium

Estimation et installation

MONTREAL 322-4160
QUEBEC 872-9244

PRIMEAU METAL INC.



Entre nous... il est meilleur en bonne compagnie!

Schenley O.F.C.

WHISKY CANADIEN DE PRESTIGE. RECONNU COMME TEL DANS PLUS DE 90 PAYS.

Rapport du comité canadien de la réforme pénale et correctionnelle

Justice pénale et correction: un lien à forger

par Pierre-C. O'Neill

OTTAWA (DNC) — Voici, en termes plutôt généraux, certaines des recommandations du rapport du comité canadien de la réforme pénale et correctionnelle, comité que dirigeait le juge Roger Ouimet et qui a présenté ses conclusions dans un livre de 500 pages portant le titre "Justice pénale et correction: un lien à forger".

Le code criminel devrait être modifié pour restreindre l'usage des armes à feu par les agents de police.

La loi sur la preuve devrait être modifiée de façon à ce que les preuves fournies par des témoins ne puissent être utilisées plus tard contre eux sauf dans le cas de parjure, à moins qu'ils n'aient été prévenus de la protection que leur accorde la loi de la preuve.

Une personne ne devrait pas être tenue coupable d'un crime lorsqu'il y a eu incitation par un fonctionnaire chargé de l'application de la loi dans le but d'obtenir une preuve. Exception serait

faite à cette règle dans le cas d'infractions comportant des lésions corporelles ou mettant la vie en danger, ou dans le cas où seule l'occasion de perpétrer un crime a été créée.

De façon générale, les lois devraient être amendées de façon à permettre de réduire l'utilisation de la procédure du mandat d'arrêt et d'accroître l'usage de la méthode de la sommation.

Même la police devrait avoir le pouvoir d'admettre à caution avant le procès les personnes arrêtées relativement à des infractions punissables par déclaration sommaire de culpabilité et à certains actes criminels.

Une disposition législative devrait permettre aux accusés indigents d'avoir recours à un système d'assistance judiciaire et de tels systèmes (uniformes) devraient être créés dans toutes les provinces.

La loi de la preuve devrait être amendée pour donner des pouvoirs discrétionnaires aux juges relativement

au dévoilement de renseignements confidentiels par des témoins.

Des directives générales devraient être mises au point relativement aux sentences de nature diverse, et en prononçant les sentences, les juges devraient mentionner des motifs suffisants et concrets à l'appui de leurs décisions.

Les décisions possibles devraient comprendre la libération absolue avec ou sans condition, la probation, les amendes, le sursis, la restitution aux victimes, la détention en fin de semaine, la détention de nuit avec programmes de travail obligatoire ou volontaire dans la collectivité, la détention dans des institutions.

Les peines corporelles sont anachroniques et devraient être abolies aussi bien comme sentences que comme mesures disciplinaires dans les institutions pénitentiaires.

Pour assurer une révision adéquate du cas de chaque personne détenue au Canada en vertu d'un mandat du gouverneur en conseil, toute modification apportée à cet égard au code criminel devrait prévoir son application obligatoire dans les provinces qui n'ont pas encore de législation sur ce sujet.

Les provinces devraient mettre sur pied des régimes de libération conditionnelle pour les détenus des prisons provinciales.

Le service pénitentiaire et le service des libérations conditionnelles du Canada de-

vraient être réunis sous une même administration et dirigés par un directeur des services de correction.

Le rapport recommande une conception nouvelle de la probation qui en ferait un des moyens de correction les plus efficaces. La probation ne serait accordée que sur une ordonnance et lorsque le délinquant en comprend les modalités et y consent; un manquement aux conditions de la probation ne devrait pas être considéré comme une infraction entraînant la résiliation de la probation.

Tous les gouvernements

devraient prendre des mesures pour réduire le nombre des détenus et les provinces devraient assumer des responsabilités plus grandes dans la gestion de leurs propres prisons.

Le détenu devrait participer à l'élaboration et au programme de traitement qui s'applique à lui.

Tous les détenus devraient recevoir un salaire (un pourcentage élevé du salaire minimum dans la région) lorsqu'ils "se donnent consciencieusement à ce qu'ils ont à faire dans les limites de leurs aptitudes".

La commission des libérations conditionnelles devrait comprendre non plus seulement des hommes de loi mais des représentants de diverses disciplines du comportement.

On devrait assouplir les pouvoirs de la commission d'accorder la libération conditionnelle aux personnes confinées à perpétuité pour meurtre.

On devrait traiter avec les délinquants non seulement selon leur âge mais selon leur maturité. L'envoi de jeunes adultes en prison devrait n'être qu'une mesure extrême et

la plus grande priorité au sujet des jeunes délinquants est leur séparation d'avec les délinquants endurcis pendant la détention antérieure au procès.

Une série de nouvelles dispositions devrait permettre l'invalidation sous certaines conditions des dossiers judiciaires des citoyens.

Il y aurait lieu d'établir un conseil canadien de la recherche criminologique et chaque gouvernement devrait consacrer à la recherche 2% du budget affecté à ses services policiers, judiciaires et correctionnels.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)

GREFFE DES DIVORCES DU
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO. 6057

MARIE MARGUERITE GUDMUND PERRAULT, aide-infirmière, domiciliée et résidente au 3682 de la rue Lafontaine, 2ème étage, en la cité et district de Montréal.

J. A. GERARD PERRAULT, vendeur, autrefois domicilié en la cité et district de Montréal.

AVIS POUR SIGNIFICATION PAR LA VOIE DES JOURNAUX
PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intime est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication.

Une copie de la requête en divorce, affidavit à assurer la continuité logique entre l'ancienne priorité première, à être laissée au greffe des divorces, Cour Supérieure, pour le district de Montréal, à son intention.

Montréal, ce 22 septembre 1969
JACQUES PERRON
Greffier, C.S.M.

JEAN MASSE,
Avoct
225, boul. Dorchester
Suite 410,
Montréal.

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE

NO. 777-327

YVON BLANCHET, résident en la Ville de Longueuil, District de Montréal.

BENTALE B. KAMEL, autrofois de Greenfield Park, District de Montréal, maintenant d'adresse inconnue.

RESTAURANT PAVILLON D'ALGERIE, société et raison sociale non enregistrée, de propriétaire inconnu, autrofois faisant affaires au 711, rue Notre-Dame, Terre des Hommes, District de Montréal.

PAR ORDRE DE LA COUR:

Les défendeurs BENTALE B. KAMEL et RESTAURANT PAVILLON D'ALGERIE, sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la dernière publication.

Une copie du Brevet d'Assignment et de la déclaration à être laissée au Greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.

Montréal, ce 23 septembre 1969
MARIUS D'AMOURS, P.C.S.M.

Mes BRISSETTE, ST-JACQUES & ASSOCIÉS,
301, rue St-Charles,
Longueuil, P.Q.
PROCEUR DES DEMANDEURS

MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS DU CANADA
REGION DE LA CAPITALE

APPEL D'OFFRES
GPE-69-10245
pour 10h30 a.m.
heure de Montréal
le mardi 21 octobre 1969

Poste Charlevoix
(Comté de Charlevoix)

FOURNITURE D'UN SYSTEME
DE TELECOMMANDE ET
DE TELEMESURE

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chaque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h45 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats
Bureau n° 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 128, Qué.
Canada

Un dépôt de QUATRE MILLE DOLLARS (\$4,000) chèque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Canada et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
B. LACASSE - W.E. JOHNSON
Montréal, le 22 septembre 1969

Un dépôt de QUATRE MILLE DOLLARS (\$4,000) chèque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Canada et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
B. LACASSE - W.E. JOHNSON
Montréal, le 19 septembre 1969

AVIS DE RACHAT

aux détenteurs des Obligations payables en monnaie des Etats-Unis de l'émission désignée "5% Sinking Fund Debentures for Public Works, due November 1, 1990" (ci-après appelées "Obligations") de la

VILLE DE MONTRÉAL

PROVINCE DE QUEBEC, CANADA

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRESENTES DONNE que la Ville de Montréal à l'intention de racheter et rachètera POUR FINS D'AMORTISSEMENT le 1er novembre 1969, conformément aux dispositions des obligations, les obligations suivantes (ou partie de ces obligations) comme mentionnées ci-dessus, à 100% de leur montant en principal plus l'intérêt couru à la date de rachat, à savoir:

Numéros des Obligations entièrement immatriculées portant le préfixe RE, rachetables le 1er novembre 1969 jusqu'à concurrence du montant en principal apparaissant vis-à-vis chacun des numéros suivants:

3126 \$71,000 3140 \$1,000
3127 \$12,000 3141 \$2,000
3128 \$29,000 3142 \$12,000
3129 \$3,200 3143 \$1,000
3130 \$2,000 3144 \$2,000
3131 \$1,000 3145 \$1,000
3132 \$10,000 3146 \$3,000

Numéros des Obligations à coupons, portant le préfixe E, rachetables le 1er novembre 1969:

AUCUN NUMERO

Les Obligations (ou partie de ces Obligations) devant être ainsi rachetées, deviendront échues et payables et seront payées en telles espèces ou monnaie des Etats-Unis d'Amérique, qui, au moment du paiement, aura cours légal pour le paiement des dettes publiques et privées dans lesdits Etats-Unis d'Amérique, au bureau de Bank of Montreal Trust Company ou de The Royal Bank of Canada Trust Company, Borough of Manhattan, Cité et Etat de New-York, Etats-Unis d'Amérique, sur présentation et remise des Obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus, et dans le cas d'Obligations à coupons, avec tous les coupons attachés échéant après ladite date de rachat.

Les Obligations entièrement immatriculées et les Obligations à coupons immatriculées quant au principal doivent être accompagnées de procuration pour leur transfert dûment exécutée en blanc. Les Obligations entièrement immatriculées représentant la partie non rachetée de toute obligation rachetée en partie seulement seront émises sans frais. Les Obligations immatriculées seront immatriculées de la même manière que les Obligations remises à moins d'instructions d'agir différemment.

Le et après le 1er novembre 1969, l'intérêt sur les Obligations (ou partie de ces Obligations) devant être ainsi rachetées cessera et, dans le cas d'Obligations à coupons, les coupons d'intérêt échéant subséquemment à cette date seront nuls.

VILLE DE MONTRÉAL
ARMAND LAMBERT, c.s.
Directeur des finances

DATE A MONTRÉAL, ce 16 jour de septembre 1969

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE

NO. 153596

JOHN CARNIOL, administrateur, des Cité et District de Montréal, résident et domicilié au 2757 avenue Ekers,

contre

ROBERT WAYNE FRASER, autrofois résident et domicilié au 495 boulevard Desmaré, Apt. 46, des Cité et District de Montréal, et maintenant de lieux inconnus.

IL EST ENJOINT A ROBERT WAYNE FRASER à l'intention d'acquiescer une copie du bref et de la déclaration à être laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente(30) jours.

Montréal, le 23 septembre 1969
CLAUDE DUFOR
Greffier-adjoint

Me Jacob L. Rothman,
485 rue McGill,
Montréal 25, P. Qué.
avocat du demandeur

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE

NO. 15-852
ex-parte

FERNAND RACINE, résident au 907, rue Hennessy, Chomedey, Ville de Laval, district de Montréal.

WILLY TURNER, autrofois des Cité et District de Montréal, maintenant de lieux inconnus.

PAR ORDRE DE LA COUR:

AVIS est donné à WILLY TURNER débiteur, selon un jugement de la Cour Supérieure pour le district de Montréal, dans le dossier 15-852 ex-parte, que l'avis de 60 jours, tel que requis par les Articles 1040A et suivants du Code Civil de la Province de Québec a été déposé au Bureau du Prototaire.

Ledit avis de 60 jours, concerne "UN immeuble situé à Ste-Julienne, connu et désigné comme étant une partie du lot No 72 des Plans et livre de renvoi officiels du cadastre de la Paroisse de Ste-Julienne, avec le tout dessus engé".

Secon cet Avis si vous ne répondez pas en dedans de 60 jours, de la date du premier desdits avis, le Créancier FERNAND RACINE deviendra propriétaire de la propriété immobilière dessus ci-haut.

Une copie de l'avis de 60 jours a été déposée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal, à votre intention.

Montréal, ce 23 septembre 1969
MARIUS D'AMOURS, P.C.S.M.

Me JEAN MARCEL BERNIER,
3860 Boul. Notre-Dame,
Suite 206,
Chomedey, Ville de Laval, P.Q.

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE

NO. 15-852
ex-parte

FERNAND RACINE, résident au 907, rue Hennessy, Chomedey, Ville de Laval, district de Montréal.

WILLY TURNER, autrofois des Cité et District de Montréal, maintenant de lieux inconnus.

PAR ORDRE DE LA COUR:

AVIS est donné à WILLY TURNER débiteur, selon un jugement de la Cour Supérieure pour le district de Montréal, dans le dossier 15-852 ex-parte, que l'avis de 60 jours, tel que requis par les Articles 1040A et suivants du Code Civil de la Province de Québec a été déposé au Bureau du Prototaire.

Ledit avis de 60 jours, concerne "UN immeuble situé à Ste-Julienne, connu et désigné comme étant une partie du lot No 72 des Plans et livre de renvoi officiels du cadastre de la Paroisse de Ste-Julienne, avec le tout dessus engé".

Secon cet Avis si vous ne répondez pas en dedans de 60 jours, de la date du premier desdits avis, le Créancier FERNAND RACINE deviendra propriétaire de la propriété immobilière dessus ci-haut.

Une copie de l'avis de 60 jours a été déposée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal, à votre intention.

Montréal, ce 23 septembre 1969
MARIUS D'AMOURS, P.C.S.M.

Me JEAN MARCEL BERNIER,
3860 Boul. Notre-Dame,
Suite 206,
Chomedey, Ville de Laval, P.Q.

NADON & DE CARUEL INC.
AVIS D'ABANDON DE CHARTRE

AVIS est donné que NADON & DE CARUEL INC. une corporation constituée en vertu de la Loi des Compagnies de Québec, s'adressera au Ministre des Institutions Financières, Compagnies et Coopératives, pour obtenir la permission d'abandonner sa chartre conformément aux dispositions de la Loi des Compagnies de Québec.

Montréal, le 18ème jour de septembre 1969

GERARD DURAND
Secrétaire

VILLE DE WATERLOO
APPEL D'OFFRES
LOGEMENTS MUNICIPAUX
A PRIX MODIQUE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, que des soumissions cachetées seront reçues par la Ville de Waterloo pour des propositions de développement pour environ cent (100) logements à louer modique à être érigés sur le site de développement Fortin dans la Ville de Waterloo suivant le programme établi par la Ville de Waterloo.

Les promoteurs-soumissionnaires s'engagent à élaborer des plans et devis sommaires et à construire dans les délais prescrits à un prix global et forfaitaire.

Toute personne, société, compagnie ou corporation ayant sa place d'affaires dans la province de Québec, est invitée à soumissionner.

Les soumissions seront reçues jusqu'à 8 heures P.M. (H.N.E.) le 3 novembre 1969, au bureau du secrétaire-trésorier de la Ville de Waterloo, à l'Hôtel de Ville.

La Ville de Waterloo ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Le choix de la proposition sera en fonction du coût et de la qualité architecturale des projets soumis. Les plans et devis doivent être signés par un architecte membre en règle de l'Association des Architectes de la province de Québec.

Le projet retenu sera soumis à la Société d'habitation du Québec par la ville, aux termes de l'article 51 de la loi de la SHQ.

Sur l'approbation de la SHQ, le promoteur choisi sera tenu de compléter ses plans et devis avant de commencer sa construction.

Les intéressés peuvent se procurer les documents requis et obtenir les renseignements pertinents en s'adressant au Bureau du Secrétaire-Trésorier, à l'Hôtel de Ville de Waterloo, 417 rue Court, à Waterloo, T4L 5N9-2R2.

Un dépôt de \$25,00 dollars non remboursable est exigé en retour des documents précités.

René Bellefeuille
Secrétaire-Trésorier

DONNE A WATERLOO, LE
26 septembre 1969

AVIS DE RACHAT

aux détenteurs des Obligations payables en monnaie des Etats-Unis de l'émission désignée "5% Sinking Fund Debentures for Metro Lines Construction, due November 1, 2004" (ci-après appelées "Obligations") de la

VILLE DE MONTRÉAL

PROVINCE DE QUEBEC, CANADA

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRESENTES DONNE que la Ville de Montréal à l'intention de racheter et rachètera POUR FINS D'AMORTISSEMENT le 1er novembre 1969, conformément aux dispositions des obligations, les obligations suivantes (ou partie de ces obligations) comme mentionnées ci-dessus, à 100% de leur montant en principal plus l'intérêt couru à la date de rachat, à savoir:

Numéros des Obligations entièrement immatriculées portant le préfixe RE, rachetables le 1er novembre 1969 jusqu'à concurrence du montant en principal apparaissant vis-à-vis chacun des numéros suivants:

RE0001 \$25,000 RE0036 \$10,000 RE0073 \$8,000
RE0003 \$6,000 RE0037 \$5,000 RE0074 \$21,000
RE0004 \$1,000 RE0038 \$2,000 RE0075 \$5,000
RE0005 \$1,000 RE0039 \$1,000 RE0076 \$2,000
RE0006 \$1,000 RE0040 \$2,000 RE0077 \$3,000
RE0007 \$1,000 RE0042 \$8,000 RE0078 \$7,000
RE0008 \$1,000 RE0043 \$3,000 RE0079 \$13,000
RE0009 \$1,000 RE0044 \$9,000 RE0081 \$5,000
RE0010 \$25,000 RE0046 \$1,000 RE0082 \$1,000
RE0012 \$13,000 RE0049 \$12,000 RE0083 \$1,000
RE0014 \$500,000 RE0050 \$5,000 RE0084 \$1,000
RE0016 \$63,000 RE0051 \$1,000 RE0085 \$1,000
RE0017 \$63,000 RE0054 \$2,000 RE0086 \$2,000
RE0018 \$25,000 RE0055 \$1,000 RE0088 \$4,000
RE0019 \$360,000 RE0056 \$5,000 RE0089 \$3,000
RE0020 \$15,000 RE0057 \$4,000 RE0090 \$6,000
RE0021 \$4,000 RE0058 \$1,000 RE0094 \$25,000
RE0022 \$8,000 RE0059 \$50,000 RE0097 \$2,000
RE0023 \$4,000 RE0060 \$6,000 RE0099 \$5,000
RE0024 \$8,000 RE0062 \$3,000 RE0104 \$1,000
RE0025 \$2,000 RE0063 \$12,000 RE0113 \$11,000
RE0026 \$1,000 RE0064 \$6,000 RE0123 \$3,000
RE0028 \$1,000 RE0065 \$9,000 RE0134 \$4,000
RE0029 \$1,000 RE0066 \$13,000 RE0136 \$1,000
RE0031 \$5,000 RE0068 \$3,000 RE0137 \$15,000
RE0032 \$8,000 RE0070 \$3,000 RE0141 \$2,000
RE0033 \$5,000 RE0071 \$5,000 RE0142 \$2,000
RE0034 \$1,000 RE0072 \$8,000 RE0143 \$8,000
RE0035 \$6,000

Numéros des Obligations à coupons de \$1,000 chacune, portant le préfixe E, rachetables le 1er novembre 1969:

375130 375134 375151 375219

Les Obligations (ou partie de ces Obligations) devant être ainsi rachetées, deviendront échues et payables et seront payées en telles espèces ou monnaie des Etats-Unis d'Amérique, qui, au moment du paiement, aura cours légal pour le paiement des dettes publiques et privées dans lesdits Etats-Unis d'Amérique, au bureau de Bank of Montreal Trust Company ou de The Royal Bank of Canada Trust Company, Borough of Manhattan, Cité et Etat de New-York, Etats-Unis d'Amérique, sur présentation et remise des Obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus, et dans le cas d'Obligations à coupons, avec tous les coupons attachés échéant après ladite date de rachat.

Les Obligations entièrement immatriculées et les Obligations à coupons immatriculées quant au principal doivent être accompagnées de procuration pour leur transfert dûment exécutée en blanc. Les Obligations entièrement immatriculées représentant la partie non rachetée de toute obligation rachetée en partie seulement seront émises sans frais. Les Obligations immatriculées seront immatriculées de la même manière que les Obligations remises à moins d'instructions d'agir différemment.

Le et après le 1er novembre 1969, l'intérêt sur les Obligations (ou partie de ces Obligations) devant être ainsi rachetées cessera et, dans le cas d'Obligations à coupons, les coupons d'intérêt échéant subséquemment à cette date seront nuls.

VILLE DE MONTRÉAL
ARMAND LAMBERT, c.s.
Directeur des finances

DATE A MONTRÉAL, ce seizième jour de septembre 1969.

Les points saillants du rapport Ouimet

par Pierre-C. O'Neill

OTTAWA (DNC) — Voici quelques points saillants tirés du rapport sur la réforme pénale et correctionnelle.

Il comprend 118 recommandations portant sur les enquêtes et les pouvoirs policiers, l'arrestation, le cautionnement, le droit à un avocat, le tribunal criminel, les renseignements obtenus en confidence, la sentence, le droit pénal et personnes présentant des troubles psychiatriques, le délinquant dangereux, les buts et l'organisation du système correctionnel, les centres de détention. Pour les courtes peines, la probation, les prisons, la libération conditionnelle, progressive et l'assistance post-pénale, le rôle du public et des groupes bénévoles, le jeune adulte délinquant, la délinquance, le casier judiciaire, la mise en valeur des ressources humaines en matière de correction ainsi que la recherche et la planification dans ce domaine.

Près de la moitié des recommandations s'adressent au ministère de la justice, le reste, soit au ministère du solliciteur général, aux provinces ou au ministère de la santé et du bien-être.

Parmi les principes de base des recommandations du rapport, on note ceux-ci: A) Le but fondamental de la justice criminelle est de protéger la société en émettant au minimum sur la liberté individuelle; B) La réhabilitation est la meilleure protection sociale à long terme; C) Le maintien de l'ordre, le processus judiciaire et les mesures de redressement devraient être étroitement reliés.

Les lois devraient permettre l'exercice d'un pouvoir discrétionnaire à chaque stade de l'application de lois pénales.

Depuis 1950 le taux de condamnation chez les hommes a diminué légèrement, celui des femmes ayant doublé durant la même période.

En général, tout le personnel associé de près ou de loin à l'application des lois pénales devrait s'être familiarisé dans sa formation avec les sciences sociales et les sciences du comportement.

Les pouvoirs de la police sont tels qu'on ne devrait pas lui accorder celui d'arrêter une personne pour l'interroger si elle a des soupçons.

Le rapport propose l'interdiction d'intercepter des conversations privées sauf certaines exceptions autorisées par un juge de la Cour suprême. Les conversations illégalement interceptées ne devraient pas être admissibles comme preuve.

La libération sous caution est conforme, estime le rapport, à la présomption d'innocence et contribue à maintenir le rang social de l'accusé et à favoriser l'impartialité de son procès et sa réhabilitation, mais le refus d'accorder la mise en liberté sous caution en vue de protéger le public ne viole pas la déclaration des droits de l'homme. A partir de ces principes le rapport Ouimet suggère de nouvelles façons d'aborder la mise en liberté sous caution. La législation devrait prescrire le droit à caution des accusés sauf si on a raison de croire qu'ils ne se présenteront pas au procès ou que la protection du public exige leur détention.

Les juges devraient exiger des rapports présentielles avant d'imposer des sentences graves et des rapports postérieurs à leurs décisions dans les cas de délits criminels.

Les provinces devraient étudier la question du dédommagement aux victimes du crime.

Pour les délinquants jugés dangereux en raison de troubles caractéristiques ou de troubles de la personnalité, l'aspect punitif ou dissuasif des sentences n'est pas suffisant; il faudrait insister sur la protection du public au moyen de la ségrégation et du traitement.

Le rapport encourage les organismes bénévoles à participer activement au fonctionnement du système de correction et principalement à partir du moment de la libération.

LA DIFFICILE

Suite de la page 5

ains entre Églises, à moins que les conférences épiscopales s'informent, se concertent, et qu'elles ne se croient pas obligées d'avoir la même politique partout. Mais, cela sera-t-il compris de ceux qui, retombant dans le juridisme à leur insu, réclament pour eux toute permission qui se donne ailleurs? Je crois qu'à cet égard les conférences épiscopales devront prendre leurs propres responsabilités vis-à-vis de l'Eglise de leur pays sans se couvrir derrière le dos de Rome. Il faudra expliquer pourquoi telle chose est commandée par la pastorale d'un endroit ne l'est pas ailleurs. Autres exemples? On dit que la liturgie doit faire sa jonction avec la vie. Mais suivra-t-on tous les modèles qu'offre la vie? liturgie et contestation, liturgie et violence, liturgie et révolution? Ce que telle Eglise décidera dans le domaine de l'action sociale pour faire se rejoindre l'Evangile et le développement, l'Evangile et la justice, ira très probablement contre la politique d'un autre pays, ainsi qu'on le voit couramment et puisque l'Evangile ne peut demeurer intemporel! Mais que fera l'Eglise des nations concernées?

On voit donc que se posent des problèmes très importants de dialogue, d'information, de collaboration, de critique. D'où la nécessité de mettre sur pied des organismes, ou de développer des liens supranationaux entre conférences épiscopales. Nous avons intérêt au Canada à établir des contacts systématiques avec la conférence épiscopale des États-Unis, avec les Églises de langue anglaise, avec la France et les Églises d'expression française. Est-ce que les liens du même genre qui s'établiront un peu partout et qui existent déjà entre Églises européennes devront nécessairement prendre les bureaux du Synode permanent ou de la Secrétairerie d'Etat, ou de la curie romaine comme carrefour? Personne ne peut en ce moment donner de réponse ferme à cette question. Il est demandé à tous d'être ouverts, serviables, disponibles et, puisque l'Eglise est une communion, de veiller à la communication. Mais, qui ne voit que là encore nous sommes au seuil de commencements?

Museler ou aider les conférences épiscopales?

Je vois que, sans le vouloir, j'ai répondu par des faits et des exemples à une question: Rome ne se proposerait-elle pas de tenir le synode d'octobre pour museler les conférences épiscopales surtout celles qui se seraient "mal" comportées depuis "Humanae Vitae" et, ayant peur de ce nouveau pouvoir, chercheraient à en reprendre le contrôle?

Je crois, toutefois, que la primauté du regard doit aller à la vision pastorale. Celui qui participe à la rencontre des pouvoirs dans l'Eglise, qui y va en pasteur et qui tient à maintenir toutes les questions à ce niveau se libère de ses soupçons. Il a une force d'airain pour expliquer, maintenir, et s'il le faut partager et concéder. Rome, c'est un fait, a été habituée à penser en termes d'écclésiologie primatale et à cause de la présence du pape elle ira toujours spontanément de l'unité à la pluralité, tandis que les autres Églises passeront tout normalement de la pluralité vers l'unité. Ajoutons à cela que la curie romaine est demeurée traumatisée par les schismes et les divisions qui se sont produites dans l'Eglise au cours des temps. D'où ses craintes à la moindre alarme et peut-être des réactions de panique, ou du moins une insistance appuyée sur les mises en garde. Pour le reste, il faut la prudence du serpent et la simplicité de la colombe: ce que la colombe peut apprendre en prudence du serpent, celui-ci peut en recevoir le retour en innocence. Ainsi, beaucoup de choses sont saines, vives et faites. D'autres sont passées sous silence. Et le Seigneur demeure juge.

Un point de vue opératif

Le synode fera donc porter son attention sur des structures. Trois points de vue se présentent: le point de vue théologique, le point de vue juridique et le point de vue opératif.

Tel que le schéma de discussion se présente, il ne prépare pas à une réouverture des discussions conciliaires sur la

Suite à la page 14

Cloutier annonce un projet de loi sur la pollution

QUEBEC (DNC) — Le ministre de la santé, M. Cloutier, a révélé qu'un projet de loi relatif à la pollution de l'air sera présenté à l'Assemblée nationale sinon d'ici la fin de l'automne, certainement au cours de la session qui débutera normalement en février.

DISQUES NONESUCH

12" MICROSILLON
PRIX SUGGÈRE DU
MANUFACTURIER 3.49
SPECIAL 2.69
MONTROSE

- H 71001 CLAUDE LE JEUNE: Chants de la Renaissance
H 71002 THE BAROQUE TRUMPET Corelli, Purcell, etc.
H 71003 HANDEL: The Defining Te Deum
H 71004 AN 18th-CENTURY CONCERT Vivaldi, Telemann, etc.
H 71005 ALBINONI: Adagio for Strings and Organ, 3 Ctos
H 71006 HINDEMITH: Str. Op. No. 2 MALIPIERO: Rispetti & Strambotti
H 71007 BACH: "Coffee" Cantata, BWV 211 "Pescant" Cantata, BWV 212
H 71008 MASTERPIECES OF THE EARLY FRENCH & ITALIAN RENAISSANCE
H 71009 COURT & CEREMONIAL MUSIC OF THE EARLY 16th CENTURY
H 71010 HANDEL: 4 Concertos with Oboe & Str. Orch.
H 71011 THE LEGACY OF THE MANHEIM SCHOOL
H 71012 HAYDN: Sym. No. 6 (Morning), No. 7 (Moon), No. 8 (Night)
H 71013 MUSIC FROM THE CHAPEL OF PHILIP OF SPAIN
H 71014 STOLZEL: Telemann Concertos
H 71015 VIVALDI: Concertos, Suite
H 71016 BACH: 4 Ctos for Harpsichord & Orch.
H 71017 FRENCH ORGAN MASTERPIECES OF THE 17th & 18th CENTURIES
H 71018 MONTEVERDI: Lamento d'Anania/L'arime d'amante/Ecco Silvio
H 71019 VIVALDI: Concertos
H 71020 RAMEAU: La Guirlande
H 71021 HAYDN: Cto for Organ, 2 Nocturnes, Sym. Concertante
H 71022 BEETHOVEN: Trio, Op. 87 Sextet, Op. 71 (Winds)
H 71023 O'GREAT MYSTERY
H 71024 PURCELL: Sonata for Tpt. Suites, Pieces for Harpsichord
H 71025 MOZART: Cto for 2 Pianos, K. 365 Cto for 3 Pianos, K. 242
H 71026 BACH: Cantatas, BWV 140 & 57
H 71027 BERTOLINI: GLAZUNOV/VILLA-LOBOS Works for Saxophone, Ch. Orch.
H 71028 HAYDN: Sym. No. 31 (Hornsignal), No. 19, No. 45 (Farewell)
H 71029 HAYDN: Sym. No. 49 (La Passione), No. 44 (Trauer), Armida Overture
H 71030 POLLENCI: Sonatas for Clar. & Oboe, Aubade
H 71031 C.P.E. BACH: 6 Sonatas for Flute & Harpsichord
H 71032 MOZART: String Quartets, K. 575 & K. 499
H 71033 FRENCH DANCES OF THE RENAISSANCE
H 71034 F. COUPERIN: Harpsichord Works
H 71035 TELEMANN: Works for Flute & Harpsichord
H 71036 CEREMONIAL MUSIC OF THE FRENCH BAROQUE
H 71037 CHARPENTIER: Music for Portrayal, First Tender Lesson
H 71038 MOZART: Coronation Mass, K. 317 Vespers, Solemnities, K. 339
H 71039 VIVALDI: 6 Ctos for Flute, Strings, Continuo
H 71040 BERGOLINI: La Serva Padrona
H 71041 SCHUMANN: Konzertstücke d. Hox & Orch., Op. 86 Piano & Orch., Op. 92
H 71042 HAYDN: Sonatas for Flute & Piano
H 71043 MOZART: divertimento in G flat for Hns & Strs, K. 287
H 71044 MOZART: Sym. No. 40, K. 550, Sym. No. 41 (1st Ser) No. 9, Posthorn, K. 301
H 71045 HINDEMITH: Missa Trium Vocum
H 71046 SHOSTAKOVICH: STRAUSS: Sonatas for Cello & Piano
H 71047 MUSIC FROM THE CHAPEL OF CHARLES V
H 71048 VIVALDI: A. SCARLATTI/TELEMANN/GEMINIANI: Concerti Grossi
H 71049 LASSO: Prophetiae sibyllarum, Missa Ecce nunc benedicta
H 71050 BEETHOVEN: Quartet for Piano & Winds, Op. 16, Wind Octet, Op. 103
H 71051 MOZART: Sym. No. 23, K. 181, No. 29, K. 201, No. 30, K. 202
H 71052 MOZART: Vin Ctos, No. 3, K. 216, No. 4, K. 218
H 71053 BACH: Cto d. Vln., Op. BWV 1005, 1, Fl., Hox, BWV 1044
H 71054 MUSIC FROM THE COURT OF BURGUNDY
H 71055 MOZART: Piano Ctos, No. 18, K. 456, No. 24, K. 491
H 71056 BACH: Motets, BWV 227, 229, 226
H 71057 TELEMANN: Sonatas & Trios
H 71058 SCHUTZ: Motets from Cantiones sacrae (1625)
H 71059 RAMEAU: Pieces de clavecin en concert (1711)
H 71060 BAROQUE MUSIC FOR RECORDERS
H 71061 TELEMANN: Chamber Music with Recorder
H 71062 TELEMANN: 4 Ctos (Tpt. Hns, Oboe d'amore, Vln.)
H 71063 HAYDN: 2 Ctos for Flute, Oboe & Orch. (Nos. 1 & 5)
H 71064 MOZART: Concerto for 2 Vlns., K. 190, Symph. Concertante, K. 297b
H 71065 JAZZ GUITAR BACH
H 71066 VIVALDI: The Four Seasons
H 71067 HAYDN: BOCCACCINI: Cello Concertos
H 71068 MOZART: Piano Trio, No. 20, K. 496, No. 23, K. 498
H 71069 LITURGICAL MUSIC FROM THE RUSSIAN CATHEDRAL
H 71070 MOZART: Clarinet Cto, K. 622, Sinf. Concertante, K. 364
H 71071 MILITARY FANFARES, MARCHES, & CHORUSES FROM THE TIME OF NAPOLEON
H 71072 J. STAMITZ: Sym. in A-MOZART: Divertimento in D, K. 136
H 71073 VIVALDI: Concertos, Sonatas (Wind Quartet)
H 71074 TELEMANN: Suites, Concertos (Ch. Orch.)
H 71075 MOZART: The French Baroque
H 71076 MUSIC OF THE FRENCH BAROQUE
H 71077 CHORAL SONGS OF THE ROMANTIC ERA
H 71078 CHARPENTIER: Christmas Oratorio
H 71079 HAYDN: Sym. No. 26 (Lamentation), No. 12, No. 83 (La Prière)
H 71080 LASSO: Missa Carminum DE SARRAZ: Christus/LASSO: Motets
H 71081 TRIO SONATAS OF THE LATE BAROQUE
H 71082 LAUDARIO 91 DI CORTONA (The Nativity/The Passion)
H 71083 BERGOLINI: Sym. in G minor (Sérénade), Sym. in C (Sinfonietta)
H 71084 VIVALDI: Cantatas, Sonatas
H 71085 ROSSINI: Sins of My Old Age (excerpts)
H 71086 MONTEVERDI: Il Combattimento di Tancredi & Clorinda
H 71087 THE SPLENDOR OF BRASS
H 71088 MONTEVERDI: Il Ballo delle Ingrate
H 71089 STRAVINSKY: The Rite of Spring, 4 Studies for Orch.
H 71090 D. SCARLATTI: 16 Sonatas for Harpsichord
H 71091 RENAISSANCE CHORAL MUSIC FOR CHRISTMAS
H 71092 HAYDN: Sym. No. 39, No. 3, No. 73 (La Chasse)
H 71093 RENAISSANCE VOCAL MUSIC
H 71094 FOUR CENTURIES OF MUSIC FOR THE HARP
H 71095 MEINELSON: Cto for 2 Pianos & Orch. Fair Melusina Overture
H 71096 MASTER WORKS FOR ORGAN Vol. 1
H 71097 HAYDN: Sym. No. 21, No. 48 (Maria Theresa), No. 82 (Lourdes)
H 71098 MOZART: Divertimento for String Trio in E flat, K. 563
H 71099 CALDARA: Cantata Madrigal, Cantata Canions
H 71100 VIVALDI: 5 Concertos for Diverse Instruments
H 71101 MASTER WORKS FOR ORGAN Vol. 2
H 71102 HAYDN: Sym. No. 34, No. 34, No. 75
H 71103 BACH: Sonatas for Cello & Harpsichord, BWV 1027, 1028, 1029
H 71104 DANZ: 3 Woodwind Quartets
H 71105 TELEMANN: Water Music, Cto for 3 Violins & Strings
H 71106 MASTER WORKS FOR ORGAN Vol. 3
H 71107 RENAISSANCE MUSIC FOR BRASS
H 71108 MOZART: 6 Préludes & Fugues for Str. Trio, K. 404a
H 71109 BERGOLINI: Piano Quintets, Nos. 1 & 2
H 71110 QUARTET MUSIC OF THE 17th & 18th CENTURIES
H 71111 THE DOVE DESCENDING
H 71112 THE PLEASURES OF EVANES
H 71113 18th-CENTURY ITALIAN HARPSICHORD MUSIC
H 71114 ROYAL BRASS MUSIC
H 71115 MASTER OF THE HIGH BAROQUE
H 71116 IN A MEDIEVAL GARDEN
H 71117 HAYDN: Sym. No. 13, No. 64, No. 29
H 71118 MILHAUD: Le Bœuf sur le toit, La Création du monde
H 71119 COURT & CHAMBER MUSIC OF THE 18th CENTURY
H 71120 TELEMANN: Concerto, Overture, Trio
H 71121 C. STAMITZ: 4 Ctos for Winds & Strings
H 71122 MOZART: Cto for Flute, K. 313, K. 314, Andante in C, K. 315
H 71123 HANDEL: Water Music (complete)
H 71124 PRAETORIUS: Christmas Music, Dances, SCHEIN, 2 Suites
H 71125 BACH: Sinfonia, BWV 1064, 152, 156, 42, 205, 76, 75
H 71126 LOUIS XII: Ballet Chanson, Diminutions
H 71127 CHARPENTIER: Messe
H 71128 HAYDN: Sym. No. 36, No. 43 (Mercury), No. 80
H 71129 TELEMANN: Ctos for Tpts & Oboes, Overture in C
H 71130 STRAVINSKY: Les Noces, Préludium, Berceuses du Chat, other works
H 71131 MONTEVERDI: Magnificat/SCHUTZ: Deutsches Mäxchen, Saul, Saul, Psalm 2
H 71132 DE FALLA: Cto for Hns & 5 Instrs, Piano Works
H 71133 BACH: Cantatas, BWV 199 & 209
H 71134 BACH: Lute Music, BWV 996, 999, 1000, 1006a, 1007
H 71135 DEMANTUIS: St. John Passion, Prophecy
H 71136 BRUCKNER: Sym. No. 7 (in F) (core version)
H 71137 ELGAR/SIBELIUS: String Quartets
H 71138 A BOUQUET OF OLD VIENNA DANCES
H 71139 BACH: Cantatas, BWV 165 & 56
H 71140 HAYDN: Piano Sonatas, Nos. 20, 23, 52
H 71141 BACH: 2 & 3 part Inventions (complete)
H 71142 BAROQUE FANFARES & SONATAS FOR BRASS
H 71143 BACH: "Hunting" Cantata, BWV 208
H 71144 VIRTUOSO WIND CONCERTOS
H 71145 HINDEMITH: Die Serenaden, Martinelli, Violon Solo: Duet
H 71146 MASTER WORKS FOR ORGAN Vol. 4 (Works by François & Louis Couperin)
H 71147 GEMINIANI: The Enchanted Forest/LOCATELLI: Il Piano d'Arianna
H 71148 BEETHOVEN: String Quartets, Op. 18, nos 5 & 6
H 71149 MASQUE MUSIC
H 71150 HAYDN: The Seven Last Words of Christ (orig. Orch. version)
H 71151 MACHMANINOFF: Sonata for Piano & Cello, Op. 19
H 71152 KODALY: Sonata, Op. 4
H 71153 SYMPHONIES FOR KINGS Krauss, Sym. in C minor, Brunetti, Sym. No. 23 in F
H 71154 STOCKHAUSEN: Memento
H 71155 FAURE: Requiem
H 71156 HANDEL: To Heil, la costante/BOISMORTIER: Diane et Actéon
H 71157 SCHUTZ: Concertos from Symphonies sacrae, Book 1 (1629)
H 71158 MUSIC FOR THE CLASSIC GUITAR
H 71159 G. B. SAMMARTINI: 5 Symphonies
H 71160 ROSSINI: Sins of My Old Age (piano excerpts)
H 71161 HANDEL: Harp. Cto: Ballet Music "Terpsichore" 3 Flute Sonatas
H 71162 C. BACH: 2 Sonatas, Sinfonia Concertante in C
H 71163 BACH: Cantata BWV 201 "Der Streit zwischen Phobus und Pan"
H 71164 DOWLAND: Songs & Ayres
H 71165 HAYDN: Sym. No. 77, No. 81
H 71166 HINDEMITH: Piano Sonata No. 1
H 71167 MASTER WORKS FOR ORGAN Vol. 5
H 71168 VOICES OF THE MIDDLE AGES Music of the Gothic Cathedral
H 71169 BIZET: Six Sonatas for 2 Tpts, Strings & Continuo
H 71170 HAYDN: Mass in D minor (Nelson Mass)
H 71171 SUBOTNICK: Silver Apples of the Moon (For Electronic Music/Synthesizer)
H 71172 BARTOK: Music for Piano
H 71173 BACH: Partitas for Harpsichord
H 71174 SCHUTZ: Italian Madrigals
H 71175 FAURE: Ballade for Piano & Orch., Op. 19/Petites et Mélisande
H 71176 ROSSINI: 1 Sonatas for Strings (Nos. 1, 6 & 7)
H 71177 C.P.E. BACH: 4 Orchestral Symphonies, No. 183
H 71178 THE PLAY OF HEROD (A 12th-Century Christmas Drama)
H 71179 TELEMANN: Canto "Machet die Tore weit" - BACH: Cantata BWV 151 "Johann Tröst, mein Jesus komm"
H 71180 BIZET: Symphony in C, Jeux d'Enfants, Patrie Overture
H 71181 MACHAUT: Notre Dame Mass: Gregorian Proper
H 71182 HAYDN: Concertos for Violin, Nos. 1 & 3
H 71183 SCHUBERT: Ode to Napoleon Buonaparte, Op. 41/
H 71184 WEBER: String Quartet, Op. 28
H 71185 STRAVINSKY: 3 Pieces, Concertino for Str. Qtr.
H 71186 BACH: Cantata BWV 206, "Schlecht, sovielen Weilen" (Kirchstein, sopr. Bence, alto; Equiluz, ten; Wenk, bass; Chor of the Gedächtnis- und Bach-Collegium, Stuttgart; Billings, cond.)
H 71187 MASTER WORKS FOR ORGAN Vol. 6 (Works by Dietrich Buxtehude/Johann Ernst Hansen, organ)
H 71188 DEBUSSY: Ibert & ALBENIZ: Suite from Iberia (orchestrated by Arbos) (French Nat. Radio Orch. Munich cond.)
H 71189 BIZET: Six Sonatas for 2 Tpts, Strings & Continuo
H 71190 HAYDN: Mass in D minor (Nelson Mass)
H 71191 SUBOTNICK: Silver Apples of the Moon (For Electronic Music/Synthesizer)
H 71192 BARTOK: Music for Piano
H 71193 BACH: Partitas for Harpsichord
H 71194 SCHUTZ: Italian Madrigals
H 71195 FAURE: Ballade for Piano & Orch., Op. 19/Petites et Mélisande
H 71196 ROSSINI: 1 Sonatas for Strings (Nos. 1, 6 & 7)
H 71197 C.P.E. BACH: 4 Orchestral Symphonies, No. 183
H 71198 THE PLAY OF HEROD (A 12th-Century Christmas Drama)
H 71199 TELEMANN: Canto "Machet die Tore weit" - BACH: Cantata BWV 151 "Johann Tröst, mein Jesus komm"
H 71200 BIZET: Symphony in C, Jeux d'Enfants, Patrie Overture
H 71201 MACHAUT: Notre Dame Mass: Gregorian Proper
H 71202 HAYDN: Concertos for Violin, Nos. 1 & 3
H 71203 SCHUBERT: Ode to Napoleon Buonaparte, Op. 41/
H 71204 WEBER: String Quartet, Op. 28
H 71205 STRAVINSKY: 3 Pieces, Concertino for Str. Qtr.
H 71206 BACH: Cantata BWV 206, "Schlecht, sovielen Weilen" (Kirchstein, sopr. Bence, alto; Equiluz, ten; Wenk, bass; Chor of the Gedächtnis- und Bach-Collegium, Stuttgart; Billings, cond.)
H 71207 MASTER WORKS FOR ORGAN Vol. 6 (Works by Dietrich Buxtehude/Johann Ernst Hansen, organ)
H 71208 DEBUSSY: Ibert & ALBENIZ: Suite from Iberia (orchestrated by Arbos) (French Nat. Radio Orch. Munich cond.)
H 71209 BIZET: Six Sonatas for 2 Tpts, Strings & Continuo
H 71210 HAYDN: Mass in D minor (Nelson Mass)
H 71211 SUBOTNICK: Silver Apples of the Moon (For Electronic Music/Synthesizer)
H 71212 BARTOK: Music for Piano
H 71213 BACH: Partitas for Harpsichord
H 71214 SCHUTZ: Italian Madrigals
H 71215 FAURE: Ballade for Piano & Orch., Op. 19/Petites et Mélisande
H 71216 ROSSINI: 1 Sonatas for Strings (Nos. 1, 6 & 7)
H 71217 C.P.E. BACH: 4 Orchestral Symphonies, No. 183
H 71218 THE PLAY OF HEROD (A 12th-Century Christmas Drama)
H 71219 TELEMANN: Canto "Machet die Tore weit" - BACH: Cantata BWV 151 "Johann Tröst, mein Jesus komm"
H 71220 BIZET: Symphony in C, Jeux d'Enfants, Patrie Overture
H 71221 MACHAUT: Notre Dame Mass: Gregorian Proper
H 71222 HAYDN: Concertos for Violin, Nos. 1 & 3
H 71223 SCHUBERT: Ode to Napoleon Buonaparte, Op. 41/
H 71224 WEBER: String Quartet, Op. 28
H 71225 STRAVINSKY: 3 Pieces, Concertino for Str. Qtr.
H 71226 BACH: Cantata BWV 206, "Schlecht, sovielen Weilen" (Kirchstein, sopr. Bence, alto; Equiluz, ten; Wenk, bass; Chor of the Gedächtnis- und Bach-Collegium, Stuttgart; Billings, cond.)
H 71227 MASTER WORKS FOR ORGAN Vol. 6 (Works by Dietrich Buxtehude/Johann Ernst Hansen, organ)
H 71228 DEBUSSY: Ibert & ALBENIZ: Suite from Iberia (orchestrated by Arbos) (French Nat. Radio Orch. Munich cond.)
H 71229 BIZET: Six Sonatas for 2 Tpts, Strings & Continuo
H 71230 HAYDN: Mass in D minor (Nelson Mass)
H 71231 SUBOTNICK: Silver Apples of the Moon (For Electronic Music/Synthesizer)
H 71232 BARTOK: Music for Piano
H 71233 BACH: Partitas for Harpsichord
H 71234 SCHUTZ: Italian Madrigals
H 71235 FAURE: Ballade for Piano & Orch., Op. 19/Petites et Mélisande
H 71236 ROSSINI: 1 Sonatas for Strings (Nos. 1, 6 & 7)
H 71237 C.P.E. BACH: 4 Orchestral Symphonies, No. 183
H 71238 THE PLAY OF HEROD (A 12th-Century Christmas Drama)
H 71239 TELEMANN: Canto "Machet die Tore weit" - BACH: Cantata BWV 151 "Johann Tröst, mein Jesus komm"
H 71240 BIZET: Symphony in C, Jeux d'Enfants, Patrie Overture
H 71241 MACHAUT: Notre Dame Mass: Gregorian Proper
H 71242 HAYDN: Concertos for Violin, Nos. 1 & 3
H 71243 SCHUBERT: Ode to Napoleon Buonaparte, Op. 41/
H 71244 WEBER: String Quartet, Op. 28
H 71245 STRAVINSKY: 3 Pieces, Concertino for Str. Qtr.
H 71246 BACH: Cantata BWV 206, "Schlecht, sovielen Weilen" (Kirchstein, sopr. Bence, alto; Equiluz, ten; Wenk, bass; Chor of the Gedächtnis- und Bach-Collegium, Stuttgart; Billings, cond.)
H 71247 MASTER WORKS FOR ORGAN Vol. 6 (Works by Dietrich Buxtehude/Johann Ernst Hansen, organ)
H 71248 DEBUSSY: Ibert & ALBENIZ: Suite from Iberia (orchestrated by Arbos) (French Nat. Radio Orch. Munich cond.)
H 71249 BIZET: Six Sonatas for 2 Tpts, Strings & Continuo
H 71250 HAYDN: Mass in D minor (Nelson Mass)
H 71251 SUBOTNICK: Silver Apples of the Moon (For Electronic Music/Synthesizer)
H 71252 BARTOK: Music for Piano
H 71253 BACH: Partitas for Harpsichord
H 71254 SCHUTZ: Italian Madrigals
H 71255 FAURE: Ballade for Piano & Orch., Op. 19/Petites et Mélisande
H 71256 ROSSINI: 1 Sonatas for Strings (Nos. 1, 6 & 7)
H 71257 C.P.E. BACH: 4 Orchestral Symphonies, No. 183
H 71258 THE PLAY OF HEROD (A 12th-Century Christmas Drama)
H 71259 TELEMANN: Canto "Machet die Tore weit" - BACH: Cantata BWV 151 "Johann Tröst, mein Jesus komm"
H 71260 BIZET: Symphony in C, Jeux d'Enfants, Patrie Overture
H 71261 MACHAUT: Notre Dame Mass: Gregorian Proper
H 71262 HAYDN: Concertos for Violin, Nos. 1 & 3
H 71263 SCHUBERT: Ode to Napoleon Buonaparte, Op. 41/
H 71264 WEBER: String Quartet, Op. 28
H 71265 STRAVINSKY: 3 Pieces, Concertino for Str. Qtr.
H 71266 BACH: Cantata BWV 206, "Schlecht, sovielen Weilen" (Kirchstein, sopr. Bence, alto; Equiluz, ten; Wenk, bass; Chor of the Gedächtnis- und Bach-Collegium, Stuttgart; Billings, cond.)
H 71267 MASTER WORKS FOR ORGAN Vol. 6 (Works by Dietrich Buxtehude/Johann Ernst Hansen, organ)
H 71268 DEBUSSY: Ibert & ALBENIZ: Suite from Iberia (orchestrated by Arbos) (French Nat. Radio Orch. Munich cond.)
H 71269 BIZET: Six Sonatas for 2 Tpts, Strings & Continuo
H 71270 HAYDN: Mass in D minor (Nelson Mass)
H 71271 SUBOTNICK: Silver Apples of the Moon (For Electronic Music/Synthesizer)
H 71272 BARTOK: Music for Piano
H 71273 BACH: Partitas for Harpsichord
H 71274 SCHUTZ: Italian Madrigals
H 71275 FAURE: Ballade for Piano & Orch., Op. 19/Petites et Mélisande
H 71276 ROSSINI: 1 Sonatas for Strings (Nos. 1, 6 & 7)
H 71277 C.P.E. BACH: 4 Orchestral Symphonies, No. 183
H 71278 THE PLAY OF HEROD (A 12th-Century Christmas Drama)
H 71279 TELEMANN: Canto "Machet die Tore weit" - BACH: Cantata BWV 151 "Johann Tröst, mein Jesus komm"
H 71280 BIZET: Symphony in C, Jeux d'Enfants, Patrie Overture
H 71281 MACHAUT: Notre Dame Mass: Gregorian Proper
H 71282 HAYDN: Concertos for Violin, Nos. 1 & 3
H 71283 SCHUBERT: Ode to Napoleon Buonaparte, Op. 41/
H 71284 WEBER: String Quartet, Op. 28
H 71285 STRAVINSKY: 3 Pieces, Concertino for Str. Qtr.
H 71286 BACH: Cantata BWV 206, "Schlecht, sovielen Weilen" (Kirchstein, sopr. Bence, alto; Equiluz, ten; Wenk, bass; Chor of the Gedächtnis- und Bach-Collegium, Stuttgart; Billings, cond.)
H 71287 MASTER WORKS FOR ORGAN Vol. 6 (Works by Dietrich Buxtehude/Johann Ernst Hansen, organ)
H 71288 DEBUSSY: Ibert & ALBENIZ: Suite from Iberia (orchestrated by Arbos) (French Nat. Radio Orch. Munich cond.)
H 71289 BIZET: Six Sonatas for 2 Tpts, Strings & Continuo
H 71290 HAYDN: Mass in D minor (Nelson Mass)
H 71291 SUBOTNICK: Silver Apples of the Moon (For Electronic Music/Synthesizer)
H 71292 BARTOK: Music for Piano
H 71293 BACH: Partitas for Harpsichord
H 71294 SCHUTZ: Italian Madrigals
H 71295 FAURE: Ballade for Piano & Orch., Op. 19/Petites et Mélisande
H 71296 ROSSINI: 1 Sonatas for Strings (Nos. 1, 6 & 7)
H 71297 C.P.E. BACH: 4 Orchestral Symphonies, No. 183
H 71298 THE PLAY OF HEROD (A 12th-Century Christmas Drama)
H 71299 TELEMANN: Canto "Machet die Tore weit" - BACH: Cantata BWV 151 "Johann Tröst, mein Jesus komm"
H 71300 BIZET: Symphony in C, Jeux d'Enfants, Patrie Overture
H 71301 MACHAUT: Notre Dame Mass: Gregorian Proper
H 71302 HAYDN: Concertos for Violin, Nos. 1 & 3
H 71303 SCHUBERT: Ode to Napoleon Buonaparte, Op. 41/
H 71304 WEBER: String Quartet, Op. 28
H 71305 STRAVINSKY: 3 Pieces, Concertino for Str. Qtr.
H 71306 BACH: Cantata BWV 206, "Schlecht, sovielen Weilen" (Kirchstein, sopr. Bence, alto; Equiluz, ten; Wenk, bass; Chor of the Gedächtnis- und Bach-Collegium, Stuttgart; Billings, cond.)
H 71307 MASTER WORKS FOR ORGAN Vol. 6 (Works by Dietrich Buxtehude/Johann Ernst Hansen, organ)
H 71308 DEBUSSY: Ibert & ALBENIZ: Suite from Iberia (orchestrated by Arbos) (French Nat. Radio Orch. Munich cond.)
H 71309 BIZET: Six Sonatas for 2 Tpts, Strings & Continuo
H 71310 HAYDN: Mass in D minor (Nelson Mass)
H 71311 SUBOTNICK: Silver Apples of the Moon (For Electronic Music/Synthesizer)
H 71312 BARTOK: Music for Piano
H 71313 BACH: Partitas for Harpsichord
H 71314 SCHUTZ: Italian Madrigals
H 71315 FAURE: Ballade for Piano & Orch., Op. 19/Petites et Mélisande
H 71316 ROSSINI: 1 Sonatas for Strings (Nos. 1, 6 & 7)
H 71317 C.P.E. BACH: 4 Orchestral Symphonies, No. 183
H 71318 THE PLAY OF HEROD (A 12th-Century Christmas Drama)
H 71319 TELEMANN: Canto "Machet die Tore weit" - BACH: Cantata BWV 151 "Johann Tröst, mein Jesus komm"
H 71320 BIZET: Symphony in C, Jeux d'Enfants, Patrie Overture
H 71321 MACHAUT: Notre Dame Mass: Gregorian Proper
H 71322 HAYDN: Concertos for Violin, Nos. 1 & 3
H 71323 SCHUBERT: Ode to Napoleon Buonaparte, Op. 41/
H 71324 WEBER: String Quartet, Op. 28
H 71325 STRAVINSKY: 3 Pieces, Concertino for Str. Qtr.
H 71326 BACH: Cantata BWV 206, "Schlecht, sovielen Weilen" (Kirchstein, sopr. Bence, alto; Equiluz, ten; Wenk, bass; Chor of the Gedächtnis- und Bach-Collegium, Stuttgart; Billings, cond.)
H 71327 MASTER WORKS FOR ORGAN Vol. 6 (Works by Dietrich Buxtehude/Johann Ernst Hansen, organ)
H 71328 DEBUSSY: Ibert & ALBENIZ: Suite from Iberia (orchestrated by Arbos) (French Nat. Radio Orch. Munich cond.)
H 71329 BIZET: Six Sonatas for 2 Tpts, Strings & Continuo
H 71330 HAYDN: Mass in D minor (Nelson Mass)
H 71331 SUBOTNICK: Silver Apples of the Moon (For Electronic Music/Synthesizer)
H 71332 BARTOK: Music for Piano
H 71333 BACH: Partitas for Harpsichord
H 71334 SCHUTZ: Italian Madrigals
H 71335 FAURE: Ballade for Piano & Orch., Op. 19/Petites et Mélisande
H 71336 ROSSINI: 1 Sonatas for Strings (Nos. 1, 6 & 7)
H 71337 C.P.E. BACH: 4 Orchestral Symphonies, No. 183
H 71338 THE PLAY OF HEROD (A 12th-Century Christmas Drama)
H 71339 TELEMANN: Canto "Machet die Tore weit" - BACH: Cantata BWV 151 "Johann Tröst, mein Jesus komm"
H 71340 BIZET: Symphony in C, Jeux d'Enfants, Patrie Overture
H 71341 MACHAUT: Notre Dame Mass: Gregorian Proper
H 71342 HAYDN: Concertos for Violin, Nos. 1 & 3
H 71343 SCHUBERT: Ode to Napoleon Buonaparte, Op. 41/
H 71344 WEBER: String Quartet, Op. 28
H 71345 STRAVINSKY: 3 Pieces, Concertino for Str. Qtr.
H 71346 BACH: Cantata BWV 206, "Schlecht, sovielen Weilen" (Kirchstein, sopr. Bence, alto; Equiluz, ten; Wenk, bass; Chor of the Gedächtnis- und Bach-Collegium, Stuttgart; Billings, cond.)
H 71347 MASTER WORKS FOR ORGAN Vol. 6 (Works by Dietrich Buxtehude/Johann Ernst Hansen, organ)
H 71348 DEBUSSY: Ibert & ALBENIZ: Suite from Iberia (orchestrated by Arbos) (French Nat. Radio Orch. Munich cond.)
H 71349 BIZET: Six Sonatas for 2 Tpts, Strings & Continuo
H 71350 HAYDN: Mass in D minor (Nelson Mass)
H 71351 SUBOTNICK: Silver Apples of the Moon (For Electronic Music/Synthesizer)
H 71352 BARTOK: Music for Piano
H 71353 BACH: Partitas for Harpsichord
H 71354 SCHUTZ: Italian Madrigals
H 71355 FAURE: Ballade for Piano & Orch., Op. 19/Petites et Mélisande
H 71356 ROSSINI: 1 Sonatas for Strings (Nos. 1, 6 & 7)
H 71357 C.P.E. BACH: 4 Orchestral Symphonies, No. 183
H 71358 THE PLAY OF HEROD (A 12th-Century Christmas Drama)
H 71359 TELEMANN: Canto "Machet die Tore weit" - BACH: Cantata BWV 151 "Johann Tröst, mein Jesus komm"
H 71360 BIZET: Symphony in C, Jeux d'Enfants, Patrie Overture
H 71361 MACHAUT: Notre Dame Mass: Gregorian Proper
H 71362 HAYDN: Concertos for Violin, Nos. 1 & 3
H 71363 SCHUBERT: Ode to Napoleon Buonaparte, Op. 41/
H 71364 WEBER: String Quartet, Op. 28
H 71365 STRAVINSKY: 3 Pieces, Concertino for Str. Qtr.
H 71366 BACH: Cantata BWV 206, "Schlecht, sovielen Weilen" (Kirchstein, sopr. Bence, alto; Equiluz, ten; Wenk, bass; Chor of the Gedächtnis- und Bach-Collegium, Stuttgart; Billings, cond.)
H 71367 MASTER WORKS FOR ORGAN Vol. 6 (Works by Dietrich Buxtehude/Johann Ernst Hansen, organ)
H 71368 DEBUSSY: Ibert & ALBENIZ: Suite from Iberia (orchestrated by Arbos) (French Nat. Radio Orch. Munich cond.)
H 71369 BIZET: Six Sonatas for 2 Tpts, Strings & Continuo
H 71370 HAYDN: Mass in D minor (Nelson Mass)
H 71371 SUBOTNICK: Silver Apples of the Moon (For Electronic Music/Synthesizer)
H 71372 BARTOK: Music for Piano
H 71373 BACH: Partitas for Harpsichord
H 71374 SCHUTZ: Italian Madrigals
H 71375 FAURE: Ballade for Piano & Orch., Op. 19/Petites et Mélisande
H 71376 ROSSINI



La police et les manifestants se sont affrontés hier pour la deuxième journée consécutive, à Chicago, devant l'édifice où sont jugés pour incitation à l'émeute

huit personnes impliquées dans les désordres de l'an dernier, lors du congrès du parti démocrate.

Après la mort d'un protestant

Les tentatives d'apaisement se multiplient en Irlande du Nord

BELFAST (AFP) — Les tentatives d'apaisement se sont multipliées à Belfast, hier où l'on craignait que les bagarres de mercredi à Derry, qui ont fait un mort protestant, ne se répercutent et ne provoquent de nouvelles explosions.

Le gouvernement a créé hier jeudi un nouveau ministère chargé des relations entre les communautés religieuses. M. Robert Simpson, médecin de 46 ans, député unioniste, qui occupera cette charge, a aussitôt annoncé sa démission de l'ordre d'Orange, franc-maçonnerie protestante. Il a agi, souligne-t-il, dans un souci d'"impartialité absolue", afin de "servir l'ensemble du peuple".

En revanche, le pasteur Ian Paisley a envoyé à M. James Callaghan, ministre britannique de l'Intérieur, un télégramme protestant vigoureusement contre l'attitude des soldats anglais, qu'il juge favorable aux catholiques. Le leader des "ultras" protestants déclare que si les coupables du "meurtre" de Derry ne sont pas poursuivis, les protestants devront assurer la justice eux-mêmes.

A Londonderry, où la situation est "extrêmement tendue" selon un député indépendant du Stormont, M. John Hume, les soldats britanniques ont mis en place des chevaux de frise sur 6,000 pieds de la "ligne de paix", qui délimite cinq milles catholiques et protestants, longue de cinq milles.

M. Hume a assisté hier après-midi, avec dix des treize députés de l'opposition, à une réunion convoquée par le major James Chichester-Clark, au Stormont. Le premier ministre a tenté de convaincre ses interlocuteurs de participer au débat qui s'ouvrira mardi au parlement de l'Ulster, et au cours duquel plusieurs réformes, notamment l'adoption du suffrage universel pour les élections locales, doivent être examinées.

A Belfast, l'émotion est grande dans les quartiers pro-

testants, où l'on parle volontiers de "revanche", à la suite de la mort à Londonderry de M. William King. Selon l'hôpital, il est établi pourtant que ce dernier, grand malade du cœur, n'a pas été tué. Il aurait succombé à une crise cardiaque au cours des bousculades de la nuit dernière entre catholiques et protestants.

Dans certains quartiers catholiques de la capitale, on se

montre également anxieux, et on rappelle qu'au mois d'août Belfast s'était embrasé au lendemain des émeutes de Derry.

En ville toutefois, circule une pétition, patronnée par un comité "peace", formé par des membres des deux communautés, qui demande aux citoyens de toute religion de se grouper "pour la sauvegarde de la paix, de la liberté et le respect des droits de chacun".

Mme Meir expose à Nixon les besoins d'Israël

WASHINGTON (AFP) — Les perspectives d'un rétablissement de la paix au Moyen-Orient grâce à des efforts diplomatiques très intenses, la situation économique d'Israël, et l'éventualité de nouvelles livraisons d'armes par les Etats-Unis ont constitué les principaux points évoqués hier par le président Richard Nixon et Mme Golda Meir au cours de leur premier entretien.

Le porte-parole a toutefois refusé de confirmer les informations selon lesquelles Israël cherchait à obtenir un important crédit de l'administration Nixon. Par ailleurs, le président a évoqué les consultations entre les quatre grandes puissances sur le Moyen-Orient (Etats-Unis, URSS, France, Royaume-Uni) qui, interrompues au mois de juillet devraient en principe reprendre le mois prochain.

M. Ziegler a également laissé dans la vague l'éventualité de nouvelles livraisons d'armes militaires américains à Israël, c'est-à-dire d'une vingtaine de chasseurs supersoniques "Phantom" et d'environ 80 chasseurs subsoniques "A4". Il s'est contenté de di-

re que Mme Meir a souligné l'importance pour Israël d'obtenir du matériel militaire des Etats-Unis. Elle a ajouté que tant que la situation militaire restera ce qu'elle est, Israël aura besoin d'équipement supplémentaire "de temps à autre".

Le président Nixon, a dit M. Ziegler, a parfaitement compris le point de vue israélien mais, a dit le porte-parole, ils ont convenu qu'il n'y avait pas de nécessité de prendre une décision dans l'immédiat. Il a rappelé qu'en vertu d'un accord signé à la fin de 1968 par le président Johnson, les Etats-Unis se sont engagés à livrer une cinquantaine de "Phantoms" durant la fin de l'année 1969 et en 1970. Ces livraisons ont déjà d'ailleurs commencé et se poursuivront par petites tranches.

Enfin, a dit le porte-parole, le groupe a eu l'occasion d'évoquer le discours prononcé mercredi de la tribune de l'Assemblée générale des Nations unies par le ministre égyptien des Affaires étrangères, M. Mahmoud Riad. Mais il n'a fourni aucune précision à ce sujet.

À deux jours des élections en RFA

Chassé-croisé de manoeuvres électorales autour de la réévaluation du d'mark

BONN (AFP) — La dernière phase de la campagne pour les élections législatives du dimanche, 28 septembre, a plongé la République fédérale allemande dans une situation aussi confuse que dramatique.

De mémoire de journaliste, on n'a assisté à une campagne électorale axée à ce point sur des questions monétaires, économiques et sociales. Les observateurs n'ont plus reconnu la sage Allemagne fédérale d'après-guerre du chancelier Adenauer.

La toile de fond de la campagne a surpris tout le monde, y compris les dirigeants. Elle a été constituée d'abord par des "grèves sauvages" qu'on pensait impossibles de la part de salariés qui passent pour les plus disciplinés et les plus durs au travail d'Europe.

Ensuite les marchés de devises ont été fermés en R.F.A. comme lors de la grande crise monétaire internationale de novembre 1968.

Les manoeuvres. Le moins qu'on puisse en dire est qu'elles ont apporté dans le débat un élément de confusion qui ne facilitera pas le choix des électeurs et entretiendra une agitation dangereuse pour le système monétaire international.

Accusations mutuelles

Chacun des deux grands partis, qui se disputent la direction du prochain gouvernement, s'est efforcé de rejeter sur l'autre la responsabilité des conséquences à attendre de leurs mésententes.

M. Karl Schiller a proposé hier de réunir encore une fois le cabinet fédéral avant les élections pour adopter des procédures anti-surchauffe. Il a remis sur le tapis les mesures fiscales et commerciales qu'il avait déjà proposées le 23 juin dernier afin de freiner

les exportations de la R.F.A. "Réduire les excédents de la balance commerciale et empêcher l'emballement de la demande intérieure alimentée par les hausses de salaires".

Le sort des urnes

Très froidement, le chancelier Kiesinger a rejeté la proposition d'une session extraordinaire du cabinet avant dimanche et paré la contre-attaque socialiste. Le sort des urnes rendra sans doute possible un renversement des alliances (une mini-coalition entre les socialistes et l'actuelle opposition libérale). Ces deux partis ont été favorables dans le passé à une réévaluation du D.M.

Les démocrates chrétiens ont donc décidé de mettre leur partenaire actuel au pied du mur en faisant la politique du pire. Si le SPD s'oriente

vers un abandon du partenaire chrétien-démocrate il sera confronté avec les pires difficultés et soumis à une pression extraordinaire de la part de la spéculation internationale. On ne pourra maintenir indéfiniment la fermeture des marchés de devises, qui a d'ailleurs été prolongée, hier jusqu'au mardi, 30 septembre, surlendemain des élections.

Le chancelier Kiesinger pense manifestement que cette perspective fera sérieusement réfléchir les socialistes. Elle les incitera peut-être à reconduire la grande coalition avec les chrétiens-démocrates, surtout si, comme on le craint de plus en plus, les nationaux-démocrates (NPD) d'extrême droite entrent au parlement, et si les libéraux obtiennent un résultat inférieur à leurs prétentions.

La déclaration de M. Riad

Nouvelle concession égyptienne ou piège contre Madame Meir?

LE CAIRE (AFP) — Depuis mercredi soir, les observateurs, dans la capitale égyptienne, essayent de déterminer si la RAU vient de faire aux Nations unies une nouvelle concession en faveur d'un règlement politique de la crise du Moyen-Orient.

Les spécialistes qui se penchent sur cette question disposent de trois éléments: une déclaration et une mise au point provenant de New York, et un démenti diffusé au Caire.

Selon la déclaration rapportée de source américaine, M. Mahmoud Riad, ministre égyptien des Affaires étrangères, aurait dit, au cours d'un entretien à New York avec son homologue américain, que la RAU était prête à un

dialogue direct avec les Israéliens.

Peu après, une mise au point était rendue publique par un porte-parole égyptien, aux Nations unies.

M. Riad, déclarait ce porte-parole, n'avait pas parlé de dialogue direct, mais d'acceptation éventuelle par la RAU d'une procédure semblable à celle qui, à Rhodes, en 1949, avait permis au médiateur des Nations unies, M. Ralph Bunche, de s'entre-mettre entre les belligérants et de parvenir ainsi à un accord d'armistice en Palestine.

Enfin, hier en début d'après-midi, un porte-parole du gouvernement de la RAU démentait au Caire tous les propos prêtés au chef de la diplomatie égyptienne.

Ce démenti s'adresse essentiellement à l'opinion interne du monde arabe. Il porte, de l'avis des observateurs, sur la déclaration de M. Riad rapportée de source américaine, et non, semble-t-il, sur la mise au point faite aux Nations unies par un porte-parole égyptien hautement autorisé.

En d'autres termes, les Égyptiens réclament des Israéliens qu'ils annoncent solennellement leur volonté d'évacuer tous les territoires occupés depuis le 5 juin 1967.

Les Israéliens ne voulant pas se prononcer sur ce point avant des négociations directes, la concession égyptienne apparaît comme une habile manoeuvre diplomatique.

Mme Gandhi à Ahmedabad

La police tire sur les manifestants à Anand

LA NOUVELLE DELHI (AFP) — La police a tiré sur des manifestants hier à Anand — Etat de Gajarat —, à une trentaine de milles au sud d'Ahmedabad, blessant deux personnes. Elle est intervenue, au cours d'un affrontement entre hindous et musulmans.

L'agitation a gagné Anand mercredi et environ deux cents personnes ont été arrêtées pour n'avoir pas observé le

couvre-feu qui a été imposé cette nuit-là.

Onze personnes, dont trois femmes, ont été tuées à la suite de ces manifestations à Anand où un groupe de deux cents personnes a arrêté un train. C'est le seul incident survenu hier dans l'Etat de Gajarat, où les affrontements entre hindous et musulmans auraient fait cinq cents morts dans la seule ville d'Ahmedabad.

LA 50... C'EST TOUT UN NUMÉRO!

Partout au Canada

y a rien qui la batte!

Brassée au Québec par La Brasserie Labatt Limitée

"As-tu envoyé ton \$2"

Maintenant, 154 prix!

\$200,000

en lingots d'argent!

1er prix: \$100,000
NOUVEAU
 2e PRIX de
\$20,000
 3e prix: \$10,000

VEUILLEZ INCLURE CETTE FORMULE AVEC VOTRE ENVOI — PAYABLE À LA VILLE DE MONTRÉAL

Taxe volontaire de la Ville de Montréal
 Casier postal 9999
 Montréal 101, Canada

FORMULE DE PARTICIPATION À LA TAXE VOLONTAIRE

SIGNATURE: _____

NOM (EN LETTRES MOULÉES) _____

ADRESSE (NUMÉRO) _____ (RUE) _____ (APP.) _____

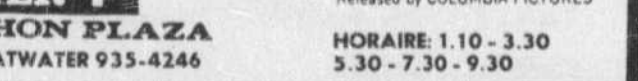
VILLE _____ ZONE POSTALE _____ PROVINCE _____ PAYS _____

TÉLÉPHONE _____ 011-28 _____

CHÉQUE ☐ MANDAT ☐

VEUILLEZ INDIQUER LES MONTANTS VIS-À-VIS DES MOIS DE VOTRE CHOIX.

JANV. ☐	JUIL. ☐
FÉV. ☐	AOÛT ☐
MARS ☐	SEPT. ☐
AVRIL ☐	OCT. ☐
MAI ☐	NOV. ☐
JUIN ☐	DÉC. ☐
NOMBRE DE MOIS	MONTANT TOTAL



condition

Le rapport Ouimet

Les femmes jouissent d'un traitement de faveur devant les tribunaux

OTTAWA (PC) — Le comité Ouimet sur la réforme pénale et correctionnelle déclare dans son rapport publié hier que les procédures correctionnelles au Canada accordent aux femmes un traitement de faveur sur les hommes.

«On constate, dit-il, une tendance à accuser moins souvent les femmes que les hommes même s'il y a des preuves que des infractions ont été commises. On manifeste moins de zèle à faire enquête et à engager des poursuites contre les femmes. D'ordinaire, les tribunaux ne les envoient en prison que lorsqu'elles ont commis des infractions fréquentes ou très graves. Les femmes sont moins exposées à recevoir des sentences d'emprisonnement de longue durée».

Le comité énumère les genres d'infractions dont les femmes sont surtout déclarées coupables. Ce sont: le vol, la fraude, délits sans victime précise comme le vagabondage, l'ivresse dans un endroit public, la toxicomanie, les infractions relatives au rôle sexuel ou maternel comme la prostitution, l'infanticide et la négligence à la naissance d'un enfant.

Traitement des délinquantes

Le comité déclare que dans un projet de révision du code pénal canadien, il faudrait porter une attention particulière aux infractions sans victimes directes «qui représentent une forte proportion de celles que commettent les femmes assujetties au traitement correctionnel».

Il recommande que les gouvernements fédéral et provinciaux discutent le plus tôt possible de la mise sur pied par tout le Canada de services qui pourraient remplacer les procédures criminel-

les dans le traitement des infractions qui ne visent personne en particulier.

«La fréquence des infractions relatives à la maternité, note par ailleurs le rapport, exige que l'on insiste davantage dans le traitement des délinquantes sur la disponibilité de ressources sociales d'ordre préventif qui relèvent principalement des services de santé mentale et de bien-être social, plutôt que de perpétuer le recours irréaliste et inefficace à l'emprisonnement des délinquantes coupables de ces infractions».

A ce sujet le rapport suggère des ententes entre le gouvernement du Canada et les provinces prévoyant une assistance fédérale en faveur de l'établissement dans toutes les régions du pays de services satisfaisants de traitement des délinquantes.

Des sentences plus humaines

Le comité, d'autre part, soutient que la façon logique d'obtenir l'égalité de traitement entre les deux sexes en matière de sentence «serait de modifier les pratiques applicables aux délinquants du sexe masculin plutôt que de condamner les femmes comme les hommes le sont actuellement».

«Dans l'imposition des sentences, dit-il, les tribunaux peuvent à juste titre tenir compte du fait que les femmes jouent un rôle secondaire à cause de leur attachement ou de leur dépendance économique vis-à-vis des hommes impliqués, mais les femmes qui, de propos délibéré, exercent une activité criminelle de type professionnel ne méritent pas de traitement de faveur parce qu'elles sont femmes».

Selon l'évêque de Victoria, trop de femmes préfèrent la "résolutionnisme" à l'action

VICTORIA (PC) — La discrimination contre les femmes existe dans l'Eglise et dans la société, a déclaré en fin de semaine un évêque devant 300 délégués au 49e congrès annuel de la Ligue catholique féminine du Canada.

«Il serait malhonnête de prétendre que la discrimination n'existe pas, a précisé Mgr Rémi De Roo, évêque de Victoria, mais il ne faut pas fuir le problème parce qu'il ressemble à un iceberg émotif submergé au-dessus de nombreux autres problèmes de l'Eglise actuelle».

Portant la parole au banquet de clôture du congrès de cinq jours, l'évêque a affirmé que le principe de l'égalité dans l'Eglise avait été clairement proclamé au concile Vatican II. Il a demandé à la LCF «de reconnaître ses responsabilités pour la promotion de la femme».

«Les femmes, en tant que femmes, ont un rôle irremplaçable, a expliqué l'évêque de Victoria. Et n'attendez pas que

les hommes le définissent pour vous.

Dialogue

«Le dialogue entre l'homme et la femme sera utile, mais la première exigence reste la fidélité à votre propre personnalité».

«Il est temps, a déclaré Mgr De Roo, que vous, les femmes, vous assumiez toute votre part de responsabilité pour le progrès de l'humanité. Il ne s'agit pas simplement de défendre vos droits. Il ne s'agit pas seulement de prouver que vous êtes aussi bonnes ou meilleures que les hommes selon des normes établies par des hommes. Les meilleurs intérêts de la société et de l'Eglise seront assurés non seulement par les hommes, mais par les hommes et les femmes œuvrant ensemble».

«Plusieurs sociétés catholiques sont victimes de la "résolutionnisme", a affirmé l'évêque.

«C'est le mal des gens qui croient changer le monde en passant des résolutions».

Mgr De Roo portait la parole après deux jours de séance au cours desquelles les déléguées ont approuvé 16 résolutions concernant les mesures à prendre à l'endroit des pays sous-développés, de l'éducation familiale et de la responsabilité civique.

«Nous ne souffrons pas de résolutionnisme, car nous allons agir», a conclu une déléguée.



Au cours d'une réception qui avait lieu mercredi midi dans les salons du Service culturel d'Italie à Montréal, Mlle Anne-Marie Dionne (au centre) a dévoilé le programme de la Société d'étude et de conférences pour la saison 69-70. La présidente de la Société est entourée à gauche, de Mme Nadia Labarre, vice-présidente, et à droite, de Mme Clothilde Capece Galeota, épouse du consul d'Italie.

Programme de la saison 69-70 de la Société d'étude et de conférences

Dans les salons du Service culturel d'Italie à Montréal, la présidente de la Société d'étude et de conférences, Mlle Anne-Marie Dionne a révélé à la presse le programme de la saison 69-70 qui semble fort intéressant.

La Société ouvrira sa saison par un dîner-causette à 19h30 au Cercle Universitaire de Montréal, le jeudi 16 octobre. Le conférencier sera le géographe Robert Garry qui parlera de l'Inde.

Voici un aperçu des autres conférences à l'affiche.

— Le mardi, 28 octobre, l'écrivain marocain, Driss Chraïbi, parlera du «Maroc traditionnel et moderne»; le 11 novembre, un compositeur, Gilles Tremblay, un instrumentiste, Otto Armin, un chef d'orchestre, Jean-Marie Beaudet, un critique musical, Eric McLean, et une musicologue, Maryvonne Kendergi, répondront à la question: «Où va la musique?».

Le 25 novembre, le pianiste français, André Gorg, parlera de Claude Debussy. Ce récital-causette aura lieu à la salle de concerts de la Bibliothèque nationale, rue Saint-Denis; le 24 février, Maurice Regard, spécialiste de Chateaubriand, parlera des «Mythes américains chez l'auteur du Génie du Christianisme».

Afin de développer le sens critique de ses membres, la Société d'étude et de conférences propose cette année comme thème d'étude et de recherche «La télévision, ses réalisations et ses déficiences». Un questionnaire sera envoyé à tous les cercles-membres, qui choisiront l'émission qu'ils désirent étudier. Les membres ainsi préparés participeront à une grande table ronde qui aura lieu le mardi 10 février à 14 heures et où s'affronteront trois équipes.

Feront partie d'un premier groupe: Fernand Dumont, sociologue, Gilles Sainte-Marie,

spécialiste des arts de la communication, Gilles Constantineau, critique de télévision, et Fernand Saint-Martin, journaliste. Nous trouverons face à ce premier groupe, les représentants des organismes de télédiffusion. Power Corporation sera représentée par Monsieur Philippe de Gaspé Beaubien, (participation non encore confirmée); La Société Radio-Canada par Jean-Marie Dugas, directeur de la programmation; Télé-Métropole par Jean-Paul Ladouceur, directeur. Monsieur Ladouceur est également directeur de CJFM-TV de Chicoutimi. Monsieur Raymond Charette sera l'animateur de cette discussion à laquelle l'auditoire prendra une part active.

Enfin cinq groupes de travail sous la direction d'animateurs qualifiés produiront un certain nombre d'études sur les techniques actuelles de communication.

Une table ronde sur la littérature canadienne d'expression française et anglaise aura lieu le mardi 27 janvier à 14 heures. Des professeurs, des critiques et un écrivain dresseront alors un parallèle entre nos deux littératures. Gilles Marcotte parlera de la littérature canadienne-française, Philip Stratford de la littérature canadienne-anglaise et Naim Kattan de la littérature néo-canadienne, tant de langue française que de langue anglaise.

En fin de saison, M. Jean Ethier-Blais parlera à l'occasion d'un déjeuner à l'hôtel Ritz Carlton, le mardi 14 avril. Son entretien portera sur «Berlioz et les poètes romantiques».

Plusieurs autres activités sont également au programme de la saison et Mlle Dionne précise que le meilleur moyen d'être au courant est encore de devenir membre de la SEC en écrivant à 1535 ouest rue Sherbrooke, Mtl (tel: 932-8607).

Chronique du consommateur

Dans bien des familles, on n'a pas mangé de rôti de bœuf depuis plusieurs semaines, si ce n'est le jour de Noël, et ce, pour une raison simple: le bœuf est offert à prix spécial dans plusieurs magasins d'alimentation; d'autre part, on a pu noter de façon générale, un léger fléchissement des prix depuis la fin d'août. Les baisses de prix, en particulier en ce qui concerne le rôti dans la croupe, le steak de ronde, le surlonge, varient de .06 à .10 la livre.

Le bœuf que nous avons payé la semaine dernière .99 la livre se vend cette semaine .94. Chez Steinberg, leur propre bœuf, c'est-à-dire celui portant leur marque de commerce, est offert à .88 la livre.

En lisant les annonces, dans les journaux d'hier, nous nous sommes rendus compte une fois de plus que pour faire un marché de la façon la plus avantageuse possible, il faudrait avoir le temps de faire le tour de chaque marché d'alimentation de son voisinage afin de profiter de toutes les aubaines qui varient sensiblement d'un magasin à l'autre. Mais qui d'entre nous a le temps de se livrer à cette pratique?

Ils sont vendus à la livre

Même si on achète les oeufs à la douzaine, les oeufs sont en réalité vendus à la livre. Il est donc facile de comparer le prix d'un oeuf et celui de la viande. Les oeufs de qualité A sont vendus selon leur grosseur; celle-ci est basée sur un poids minimum pour chaque oeuf et, par conséquent, pour la douzaine. Les oeufs très gros, de qualité A, ne peuvent peser moins de 27 onces la douzaine, les gros oeufs, 24 onces, les oeufs moyens, 21 onces, et les petits oeufs, 18 onces. Partant de ces indications, il est facile de se rendre compte que les oeufs sont l'une des sources les moins coûteuses de protéines de première qualité.

Un produit nouveau

Vous avez peut-être essayé la nouvelle pellicule de plastique transparent que l'on peut mettre au four. Il est difficile de croire qu'elle permet réellement à la viande de brunir et qu'elle ne fond pas dans un four chaud, mais c'est exact. Par contre, soulève Lucile Pepin, économiste ménagère à l'Institut des produits avicoles du Canada, on ne peut être entièrement satisfait de son emploi pour la préparation d'une dinde ou d'un poulet rôti. La volaille, selon les expériences faites à l'Institut, a tendance à mijoter dans son propre jus. Si l'on perce la pellicule en trois ou quatre endroits durant la dernière partie de la cuisson, le jus en sortira, ce qui permettra

au dos de la volaille de sécher et de brunir, si celle-ci est placée sur une grille dans une lèchefrite peu profonde.

On aura profité à employer cette pellicule de plastique pour réchauffer de la volaille cuite et congelée; celle-ci conservera toute sa saveur.

Cours de nutrition

Nourrir sa famille ne veut pas simplement dire cuire des bons petits plats. On n'a pas à insister, cela a déjà été dit sur tous les toits depuis quelques mois: nous mangeons trop et mal. De nombreux cours sont organisés cet automne pour aider la maîtresse de maison à être mieux informée sur l'alimentation et la nutrition. Voici qu'à son tour le Montreal Diet Dispensary offre un cours du soir en français spécialement destiné à celles qui ont à nourrir trois fois par jour une famille. On y traitera en particulier des besoins de chaque individu, de la valeur nutritive des aliments, de la façon de résoudre certains problèmes d'alimentation et des dangers des «fantasmes» alimentaires. Le cours confié à Mme Rachel Pilon, spécialiste en nutrition, débutera le jeudi, 16 octobre et se poursuivra neuf semaines consécutives, de 20h à 22h. Le coût: \$15. Les inscriptions se font dès maintenant en téléphonant à 937-5375 ou en écrivant à 2182, avenue Lincoln, Montréal 108.

Pour mieux connaître les vins italiens

Dans le but de développer au Québec une meilleure connaissance de la production viticole italienne, le bureau commercial de ce pays organise, sous les auspices du ministère italien du commerce extérieur une série de cours de sommellerie consacrés aux vins d'Italie.

M. Henri Lefort, président honoraire de l'Amicale des

sommeliers du Québec, est chargé du premier cours qui sera donné sous forme de dégustation commentée le mardi, 7 octobre, à 15h, dans la salle de l'Association provinciale des restaurateurs du Québec, 423 est, rue Ontario. Les restaurateurs et les sommeliers du Québec sont admis gratuitement.

La recette d'actualité

Le raisin Concord de la vallée du Niagara que l'on ne trouve malheureusement sur nos marchés que quelques semaines, est actuellement à son meilleur. Vous en ferez de la gelée ou du jus, mais vous serez peut-être également tenté de le mettre en sauce. Préparée à l'avance, cette sauce est délicieuse servie sur un morceau de gâteau léger ou une boule de crème glacée. Voici une recette qui nous est fournie par les économistes du ministère de l'agriculture du Canada.

SAUCE AUX RAISINS CONCORD

4 tasses de raisins concord, lavés, parés
3/4 tasses de sucre
1 pincée de sel
3 c. à table d'amidon de maïs

Enlever la pelure des raisins; amener la pulpe à ébullition et mijoter, 5 minutes. Passer aux tamis afin d'enlever les noyaux. Mêler pulpe et pelure. Mêler sucre, sel et amidon; y ajouter la préparation aux raisins et cuire en brassant constamment pour rendre lisse et épais, environ 5 minutes. Refroidir. Quantité: environ 1 1/2 tasse.

Renée R.

LA COUTURE CHEZ SOI



Un modèle original qui vous habillera avantageusement...

Patron No A-676

Le patron imprimé No A-676 est offert pour les tailles 10-18. Ce patron est en vente au prix de \$1.00 au service des patrons, Le Devoir, 434 est, rue Notre-Dame, Montréal. Les commandes doivent être faites par écrit, très lisiblement, avec tailles et numéros exacts, en ayant soin d'inclure un bon de poste. Le patron commandé vous parviendra dans une quinzaine de jours environ.

MANOIR ST-DAVID

est de loin le sauternes le plus populaire au Québec.

Il ne se vend pas dans une bouteille de forme spéciale. Il ne porte pas l'étiquette d'un vin "importé". La raison de sa grande popularité doit donc être le vin par lui-même. N'est-ce pas là une bonne raison pour l'essayer?

Vins 'Brights'

La seule maison vinicole canadienne du Québec

Une femme député mettrait au point un service d'aides familiales

EDMONTON (PC) — La seule femme députée et ministre sans portefeuille à la Législature de l'Alberta, veut mettre au point un programme de formation pour les aides familiales qui offriraient leurs services aux mères qui occupent des emplois.

Mme Ethel Wilson estime que ce programme, s'adressant aux personnes pouvant s'occuper des enfants à la maison, serait préférable aux garderies de jour.

La jeune mère qui travaille à l'extérieur doit se hâter le matin pour aller conduire ses enfants à la garderie, et ensuite effectuer le même trajet pour les ramener à la maison où elle doit encore vaquer aux tâches domestiques, d'expliquer Mme Wilson.

Le système, qui prévoit la présence d'une aide familiale pouvant préparer les repas, avoir soin des enfants et s'occuper des travaux ménagers, est plus efficace et permettrait à des jeunes filles de se trouver des emplois avec un minimum de formation.

Le système, qui prévoit la présence d'une aide familiale pouvant préparer les repas, avoir soin des enfants et s'occuper des travaux ménagers, est plus efficace et permettrait à des jeunes filles de se trouver des emplois avec un minimum de formation.

Le système, qui prévoit la présence d'une aide familiale pouvant préparer les repas, avoir soin des enfants et s'occuper des travaux ménagers, est plus efficace et permettrait à des jeunes filles de se trouver des emplois avec un minimum de formation.

Le système, qui prévoit la présence d'une aide familiale pouvant préparer les repas, avoir soin des enfants et s'occuper des travaux ménagers, est plus efficace et permettrait à des jeunes filles de se trouver des emplois avec un minimum de formation.

Le système, qui prévoit la présence d'une aide familiale pouvant préparer les repas, avoir soin des enfants et s'occuper des travaux ménagers, est plus efficace et permettrait à des jeunes filles de se trouver des emplois avec un minimum de formation.

Le système, qui prévoit la présence d'une aide familiale pouvant préparer les repas, avoir soin des enfants et s'occuper des travaux ménagers, est plus efficace et permettrait à des jeunes filles de se trouver des emplois avec un minimum de formation.

Le système, qui prévoit la présence d'une aide familiale pouvant préparer les repas, avoir soin des enfants et s'occuper des travaux ménagers, est plus efficace et permettrait à des jeunes filles de se trouver des emplois avec un minimum de formation.

Le système, qui prévoit la présence d'une aide familiale pouvant préparer les repas, avoir soin des enfants et s'occuper des travaux ménagers, est plus efficace et permettrait à des jeunes filles de se trouver des emplois avec un minimum de formation.

807 est, rue Laurier (mètre: Station Laurier) 272-4065 - 272-4086 - 272-5440

Roger Lebert, prop. Diplômé du Club Gastronomique Prosper Montagné de Paris

Anjou QUÉBEC

La Boucherie Charcuterie Française de Montréal depuis 16 ans au service des gourmets

vous offre chaque semaine un SPÉCIAL qui vous incitera à venir nous voir ou à vous faire livrer - N'hésitez pas!

VIANDE DE 1er CHOIX

Cette semaine goûtez à notre savoureux

*Rosbif parisien "marque rouge" \$1.39 la livre (rég. \$1.59)
*Pâté de foie maison 89 la livre (rég. \$1.10)
Livraison gratuite - dans toute la ville - rive sud, le jeudi matin - Fermé tous les lundis

Du soleil sur votre table avec un vin du Portugal!

Rosé pétillant
FAISCA
R.A.O. No 534-G 26 oz 51.95

COURS D'INITIATION à la DECORATION INTERIEURE

Sous la direction des
ARTISANS DU MEUBLE QUEBECOIS INC.

Les inscriptions doivent être faites au:

88 EST, ST-PAUL
VIEUX-MONTREAL
866-1836

PETITES ANNONCES DU "DEVOIR"

844-3361

Le prix de nos petites annonces est de \$1.50 par jour avec un maximum de 25 mots. (.05 du mot additionnel). L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain.

ANTIQUITES CANADIENNES A VENDRE

ATTENTION: Collectionneur consciencieux doit vendre splendides meubles canadiens, authentiques certifiés, formes faciles, attention spéciale aux meubles en bois conservés chez nous. Particulier 671-0558 1-10-69

ANTIQUITES A VENDRE

Grand miroir, style Louis XIV, avec cadre en marbre authentique, à vendre \$1,000 seulement, aux intéressés Tel: 353-6308 27-9-69

APARTEMENT A LOUER

COTE DES NEIGES: près université, 3^e grandes pièces, garage chauffé, piscine intérieure, sous-location, 1^{er} octobre. Un mois gratuit. Tel: 731-5825 29-9-69

1^{er}, 2^e, 3^e, central, métro, gratte-ciel, prix raisonnable, 175 ouest, rue Sherbrooke 842-5818 1-10-69

APARTEMENT A PARTAGER

COTE DES NEIGES: avec jeune fille distinguée, entre 20-30 ans, 6 pièces Tel: 739-9700 30-9-69

AUTO A VENDRE

PEUGEOT 404, injection 1997, très bon état, intérieur cuir, bleu métallisé, 22,000 miles, Tel: rin de semaine, soir 730-6867, jour 739-2451 poste 326 29-9-69

CHARGER 1968, moteur 383, 4 banis, particulier, Tel: 866-5668 27-9-69

Diplôme cause départ vers l'étranger: Fast-back, 1967, tout équipé, mécanisme parfait, 21,000 miles. Excellente condition \$1,750. Tel: RE 5-3282 30-9-69

BUICK Skylark, custom, 1968, particulier, Tel: 473-3444 27-9-69

BUREAUX A LOUER

Centre raisonnable, idéal pour docteurs, dentistes, notaires, ingénieurs etc. 175 ouest rue Sherbrooke 842-5818 1-10-69

CHALET A LOUER

Chalets et Motel "Christian Québecois", vue panoramique sur Laurentides et Rivière du Nord, vaste piscine, cantagite, \$7 à \$33, jour, \$30 à \$110 semaine, Saison ski, \$300 à \$1,200. Route 11, 7 miles autoroute. Tel: Val-David 322-2742 29-9-69

CHAMBRE A LOUER

Outremont, chambre simple, meublé, garde-robe, carpe, privilège balcon, télévision, pension déjeuner et souper si désiré. Pour dame ou jeune fille. Tel: 721-6385 29-9-69

CHALET A VENDRE OU A LOUER

ST-EUGÈNE: superbe chalet neuf (style 70's) site résidentiel, franc montagne, cheminée pierre 3 x 4 chauffe, meubles rustiques, près pente ski. Aussi logement à côté. 322-1546 29-9-69

CHALET A VENDRE

ST-VALENTIN: près Mont-Habitant, maison style canadien, 6 pièces, meubles, foyer, système central, intérieur pin nouveau, panorama splendide, valeur \$23,000 sacrifierais \$20,000 conditions. Tel: 322-1546 29-9-69

Région St-Adele, vue panoramique unique, chalet suisse, hiver-été, 3 chambres à coucher, foyer naturel en pierre, lac non pollué, piscine, pentes de ski, terrain ombragé \$14,650 léger comptant Tel: 731-3501, 21-10-69

DIVERS

TOP MART INC. 15 est rue St-Catherine, Tel: 845-5401, métro St-Laurent. Vente de liquidation de manufacturiers. Habits complets en Worsted et Fortrel \$20-\$30. Jaquettes sport \$6-\$15. Manteaux de fourrure "Raccoon" \$45. Imperméables \$10-\$15. Cartables et pull-over \$6-\$6.50. Pantalons \$3-\$6.50 Etc. J.N.O.

LOGEMENTS A LOUER

BROSSARD

Grand 5 1/2, rez-de-chaussée, plus salle de jeux, dans duplex neuf, près de tous les services, 2 minutes du Pont Champlain, \$135 par mois. Possession immédiate. Tel: 671-4021 ou 767-0612 29-9-69

DOUHAIRE, 5 grandes pièces, chauffage, eau chaude, 1^{er} étage, piscine, frigo, garde-robe, inclus, \$125 par mois, Tel: 844-7575 ou 484-4307 30-9-69

BROSSARD: 2 1/2, tout meublé, duplex neuf, chauffage électrique, tout payé, \$95 par mois Tel: 671-4021 ou 767-0612 29-9-69

LOGEMENT A LOUER

2 1/2 pièces, semi-sous-sol, duplex 5827A, avenue Clarendon, bien éclairé, donnant sur jardin, meublé, \$90, bien privé et convenable. Endroit attrayant. Pour adultes Tel: 489-6096 27-10-69

COTE ST-CATHERINE: 7601, près Université de Montréal, 2 pièces, meubles, chauffages modernes, tapis mur à mur, bas occupation immédiate, adultes seulement \$350 par mois Tel: 353-6308 27-9-69

PERSONNEL

RÉCROÛTE, but amical social, matrimonial, célibataires, veufs (ves) ou personnes seules. Venez vous inscrire à l'agence DU BONHEUR ENIG 6365 Delormier. Pour rendez-vous 729-0680, 27-9-69

Ne restez pas seul (e)! Célibataires, veufs (ves) célibes (es). Pour informations 384-4536 27-9-69

PROPRIÉTÉ A VENDRE

NOUVEAU-BORDEAUX, 12086, L'Acadie, duplex rénové, 7-6 pièces, sous-sol 4 pièces, avec toilette. Bas prix, \$30,000 comptant \$8,000 ou plus. Tel: 334-2590 et 334-3580 29-9-69

COTE DES NEIGES: duplex attrayant, résidentiel, 6 1/2 x 5 1/2, sous-sol fini, équipé, garage, jardin, hypothèque, \$16,000. Prix \$33,000, pour vente rapide. Tel: 739-8766 29-9-69

TAILLEUR

Vous avez maigri ou engraisé? Faites réajuster vos vêtements, habits ou pantalons, transformés en devant simple, dernier style.

DROLET TAILLEUR - SPÉCIALISTE

Habits et costumes sur mesure 361 est, rue GUYOT Tel: 388-7532

TRANSPORT

ROUSSELLE TRANSPORT DÉMÉNAGEMENT local, longue distance. Emballage entreprise. 725-2421 29-9-69

TRAVAIL DEMANDE

Mensurier compétent 15 ans d'expérience prendrait tout genre de travail à contrat ou à l'heure ou maintenance générale. Estimation gratuite. Tel: 353-2254, 27-9-69

les MOTS CROISÉS du Devoir

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

Horizontalement

1-Rouge clair, entre le cerise et rose - Moitié.
2-Un chien - Aucun pas un.
3-Salve qui découle de la bouche - Qui annonce de la gaieté.
4-Seule - Bonheur suprême.
5-Chez les Romains, chapelles des deux lars - Orient.
6-Partie antérieure d'un projectile - Empereur de Russie.
7-Aller bien, convenir à - Extrémité d'une maîtresse-branchette.
8-Tresse - Troublé.
9-Faire son testament - Très petite.
10-Eminence - Fixer les rênes d'un cheval.
11-Préfixe égalitaire - Changement de poil, de plumage - Ote la vie.
12-De la France - Coups de baguette.

Verticalement

1-Obscurcissement léger.
2-Portion de domaine que les souverains assignaient à leurs fils cadets ou à leurs frères, et qui devait revenir à la Couronne après extinction des descendants mâles - Titre des descendants de Mahomet.

Solution d'hier

QUELQUES MOTS
ANACARDIUM
UNIFORME
TRAVERSÉ
NETTETÉ
POUR
NON-LOUTRE
FRIANDISE

WALL STREET SOUFFRE MOINS DE LA PRESSION DES VENTES QUE DE LA DIMINUTION DES ACHATS

potins financiers

La Bourse de Montréal, qui avait clôturé modérément à la baisse, avant-hier, affichait hier, encore une allure lourde. L'interférence avant-hier sur la Bourse de Toronto du ralliement, qui avait duré durant les 7 séances précédentes, expliquerait la lourdeur des titres hier sur ce marché. L'indice des industriels de DJ, qui avait perdu la veille 0,12 point à 834,68, clôturait hier 4,75 points plus bas à 829,92 sur ce même marché. Sur la Bourse de Paris, l'ensemble de la cote affichait hier une bonne tenue. Les espoirs, suscités par les rumeurs de réévaluation du mark allemand, joints aux effets bénéfiques que cela pourrait avoir sur l'économie britannique expliquent la meilleure tenue de la Bourse de Londres, hier.

Falconbridge Nickel baissait légèrement, en dépit de la déclaration hier du dividende régulier trimestriel de 75 cts et d'un supplément de 50 cts, l'action. Comme on sait, ses mineurs sont en grève depuis le 21 août.

Steep Rock a dégringolé de près d'un point, hier, à la nouvelle de l'omission de son dividende, ordinairement payé en novembre de chaque année.

\$121.000 de billets du Trésor furent adjugés hier par la Banque du Canada à un prix représentant un rendement de 7,77 p.c. vs 7,76 p.c. la semaine dernière, soit une preuve que l'argent monte toujours.

The Oshawa Wholesale Ltd réunira ses actionnaires en assemblée à 11 a.m. aujourd'hui.

Selon le bulletin bi-mensuel de Baker, Weeks & Co., "tant qu'il ne sera pas évident que le marché a escompté les pires conséquences de la désinflation qui s'en vient, il est impossible d'en conclure que les bas niveaux extrêmes du 30 juillet ne seront pas de nouveau atteints ou dépassés, d'où la nécessité de continuer de conserver

d'importantes réserves monétaires pour bénéficier des prochaines occasions, si occasions il y a, car selon cette firme, le comportement actuel de bien des stocks défile ce qui eut lieu dans le passé".

Les administrateurs de la Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal, réunis récemment en assemblée, ont déclaré le dividende régulier de 15 cts l'action ordinaire pour le trimestre courant, ainsi qu'un dividende supplémentaire de 2 cts par action ordinaire, pour l'exercice financier qui se terminera le 31 octobre 1969; tous deux payables le 3 novembre 1969 aux actionnaires immatriculés à 3 p.m. le 30 septembre 1969.

Au cours de la semaine terminée le 6 septembre 1969, les ventes des grands magasins ont dépassé de 4,4% celles de la semaine correspondante en 1968. Les variations ont été les suivantes: provinces de l'Atlantique, +5,6%; Québec, +0,2%; Ontario, +2,9%; Manitoba, -4,7%; Saskatchewan, +22,0%; Alberta, +7,5%; et Colombie-Britannique, +11,2%.

Le symbole au téléscripteur des nouvelles actions fractionnées de Belding-Corticevill Limited, inscrites sur la Bourse Canadienne le 24 septembre 1969, à son ouverture, est "BD New".

Les prix du bœuf, d'après la Banque de Montréal, sont probablement restés élevés à leur niveau actuel pendant quelques années, selon la revue des affaires de cette institution, publiée aujourd'hui et dont nous publierons un sommaire sous peu.

Le dollar américain a glissé, hier, sur le marché du change de Frankfurt à 3,88 marks, soit le plus bas niveau jamais vu sur ce marché par ce dollar.

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

New Davies Petroleum Ltd fera une offre de droits le 10 octobre 1969

Les détenteurs d'actions de New Davies Petroleum Limited, immatriculés à la fermeture des affaires de la Bourse Canadienne le 10 octobre 1969 auront le droit de souscrire à des actions additionnelles de la compagnie à raison d'une (1) action additionnelle pour chaque action détenue et, cela, au prix de 12 cents l'action. Les actions de la compagnie se transigeront sur la base ex-droits à l'ouverture du marché précité mercredi le 8 octobre 1969, et les droits expireront à la fermeture des affaires le 10 novembre 1969. Un accord en cours a été conclu avec Aline Investments Limited aux fins d'assurer à l'entreprise une somme d'au moins \$125.000.

Mise en service, aujourd'hui, de la plus grosse turbine au monde, en N-E

La plus grosse turbine de contre-pression, le cœur de la nouvelle station d'énergie de la Nova Scotia Power Commission à Point Tupper, sera en service le 26 septembre, alors que le Premier Ministre M. G. I. Smith fera l'ouverture officielle de la nouvelle usine. L'usine fournira de la vapeur et de l'énergie pour l'usine d'eau lourde avoisinante ainsi que de l'énergie pour l'industrie de la région. Le travail sur l'énorme turbine de 80 500 kilowatts est en cours depuis deux ans. La responsabilité d'ingénierie générale pour la nouvelle usine a été confiée à la Montreal Engineering Company Limited.

Lorsque l'usine d'eau lourde sera en service la turbine devra fonctionner de façon continue afin de produire 26 000 kilowatts d'énergie ainsi que plus d'un million de litres de vapeur à l'heure.

La conception de la turbine, comprenant deux rotors tournant en sens opposés et actionnant une génératrice à chaque bout, est inédite au Canada. Cette conception est employée fréquemment à travers le monde dans la production d'énergie et elle donne qu'elle fournit un appareil compact et très efficace lequel peut être amorcé rapidement au besoin.

La station a été conçue pour opérer à pleine capacité pour plus de 8000 heures chaque année et emploie un système de contrôle à bouton-pression qui est hautement automatisé.

La MLW-Worthington Limited acquiert Alco Products Inc. des E.U.

La MLW-Worthington Limited a annoncé hier son acquisition de l'entreprise appartenant antérieurement à la Alco Products, Inc. des E.U., consacrée à l'élaboration de projets de locomotives, et elle s'occupe encore de la conception et de la mise au point des locomotives Alco destinées à servir dans le monde entier. La compagnie fournira aux détenteurs de licences Alco dans six pays étrangers tous les services nécessaires à la fabrication de locomotives.

Le service pour le développement du rail et du transport de la MLW-Worthington, sous la direction de M. A. Hugh Paton, l'un des ingénieurs conceptuels les plus éminents au Canada, s'occupera de la conception et de la mise au point de locomotives, de voitures de voyageurs et de marchandises, et de systèmes pour le transport métropolitain. On a renforcé le personnel de ce service par l'addition d'un groupe d'ingénieurs conceptuels d'expérience en provenance d'Alco.

Le service du transport de la MLW-Worthington, sous la charge de M. John Byrne, s'occupera de relations commerciales avec les détenteurs de licences et les agents de quelque quarante pays.

Alors qu'il discutait de cette nouvelle acquisition, M. Henry Valle, président de la MLW-Worthington, remarqua que: "Notre participation active aussi bien au marché domestique qu'à celui de l'étranger fournit un soutien d'ordre pratique à une forte croissance technique au sein de la compagnie".

La MLW-Worthington, dont l'envergure lui vaut la troisième place d'importance parmi les fabricants de locomotives en Amérique du Nord, est à l'avant-garde de la vente dans le monde entier.

Les réserves pétrolières de l'Alaska, vues par le représentant de la BP, à New York

La Société Canadienne des Relations Publiques a repris hier ses activités et ses membres s'étaient réunis en grand nombre au salon Panorama du Reine Elizabeth pour assister au déjeuner inaugural, auquel elle avait invité M. Dudley Knott, de la British Petroleum, New York. Comme on sait, la B.P. est universellement connue et elle opère dans notre ville sous le nom de The British Petroleum Company of Canada Limited, qui exploite BP Refinery Canada Limited, une filiale en propriété exclusive, dont le siège social se trouve sur la rue Sherbrooke. M. Dudley Knott est un orateur qui sait fort bien captiver son auditoire par son humour, ce qui était fort agréable, d'autant plus que sa causerie portait "sur l'huile de l'Alaska", où il faut travailler à 48 degrés sous zéro. Comme on sait le pétrolier "Manhattan" est en train de faire un voyage dans les mers polaires, pour voir s'il n'y aurait pas moyen d'y naviguer à l'année longue pour desservir l'Est de l'Amérique du Nord, grand consommateur de gazoline et de produits pétroliers. Incidemment, l'industrie du pétrole en territoire américain voit ses réserves diminuer et devant la hantise d'une pénurie, les réserves de l'Alaska (elles représenteraient des milliards de barils) expliquent certes l'intérêt qu'elles suscitent dans le monde pétrolier. Rien d'étonnant que maintes entreprises pétrolières américaines, anglaises, françaises et canadiennes s'y intéressent, dont la British Petroleum, Aquitaine, Atlantic Richfield des E.U., Sinclair, Sohio, etc. qu'elles se sentent unies non seulement pour financer le voyage du Manhattan, mais encore, pour concevoir des projets de construction d'oléoducs (pipelines) qui partiraient de l'Alaska, traverseraient le Canada et pénétreraient en territoire américain. Il va sans dire que cela représente bien des complications internationales, mais devant les besoins réciproques et la puissance de l'industrie du pétrole de notre continent, qui n'aime guère ce qui se passe au Moyen-Orient, et semble vouloir se passer en Amérique Latine, il faut s'attendre à ce que les choses en viennent à marcher rondement. Avant de terminer disons que D. Knott est présent par le Bureau de Londres de la B.P. en qualité de coordonnateur des relations publiques et de l'information aux E.U.

Marcel CLEMENT

Absence de nouvelles spéculations favorables

(AFP) — Les cours se sont effrités jeudi à Wall Street. L'irrégularité de la veille s'est transformée en une nette baisse provoquée par la diminution des demandes d'achat que par une pression des ventes. L'activité en effet diminuée sur le marché, après deux séances de transactions soutenues. L'absence de nouvelles pouvant influencer la tendance dans un sens ou dans l'autre, sur l'évolution de la conjoncture économique aux États-Unis ou sur la situation au Vietnam a encore accentué la réserve des opérateurs.

La plupart des compartiments se sont inscrits en baisse modérée. La tendance a été lourde toutefois aux ordinateurs, où Control Data a toutefois légèrement progressé, et aux radio-télévisions, où Motorola est à nouveau en sévère recul sous la pression des prises de bénéfices. Les alimentaires, les magasins, les cinémas, les pétroliers, notamment Atlantic Richfield, se sont effrités. Les mécaniques, les papeteries et les aéronautiques se sont repliés par endroit. On note aux papeteries un recul d'International Paper et aux aéronautiques une baisse de Boeing. Ailleurs, les fluctuations ont été irrégulières avec notamment un net repli de General Electric aux électroniques.

Interruption de l'avance qui dura depuis 7 séances sur ce marché

TORONTO — Les prix étaient irréguliers jeudi à la Bourse de Toronto, après une séance modérément active. Une perte enregistrée mercredi avait mis fin à sept jours de progrès.

L'indice des industriels a avancé de .17 à 181.03 et les aurifères de .95 à 195.52. Les pétroliers de l'Ouest ont reculé de 2.05 à 211.58 et les métaux communs de 1.07 à 111.29.

Les pertes l'ont emporté sur les gains par 311 à 181, avec 283 valeurs inchangées. Les valeurs inchangées, surtout à cause d'une détérioration du trafic des marchandises avec l'étranger. Le montant du déficit au cours de ce trimestre s'est élevé de \$53.000.000 pour atteindre maintenant \$339.000.000. Ce chiffre est un accroissement de \$320.000.000 sur le déficit enregistré l'an dernier à pareille date. Le surplus dans le trafic des marchandises n'a rapporté qu'un surplus de \$97.000.000 ce qui est très au-dessous des \$243.000.000 enregistrés au cours du premier trimestre de 1969 et des \$272.000.000 du second trimestre de 1968. Cette source légèrement favorable a été dans l'impossibilité de fournir les fonds pour balancer un déficit de \$436.000.000 dans le commerce des non-marchandises (ce qui comprend les dépenses des touristes et les frais que l'on a dû payer à des firmes étrangères pendant la grève d'Air Canada, etc.).

À noter...

M. Greig Wilson, de l'Aluminium du Canada, Ltée, est le premier Canadien élu à la présidence de "International Association of Visual Communications Management Inc." L'événement a été souligné lors d'une réception en son honneur à l'université St. George Williams, lundi le 15 septembre. M. Wilson est l'un des membres fondateurs et ex-président de la branche montréalaise de cette association professionnelle qui groupe les administrateurs et les directeurs de services audiovisuels. Le siège social de l'IAVC est situé à Lakeland, Floride.

Les actions des entreprises suivantes se vendront ce matin en bourse ex-dividende tant par action ordinaire ou privilégiée: Alcan Aluminium Limited, 4 1/4% privilégiée — 43 cents l'action. Bank of Nova Scotia, ordinaire — 18 cents l'action, extra — 82 cents l'action. Banque Canadienne Nationale, ordinaire — 17 cents l'action. La Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal, ordinaire — 15 cents l'action, extra — 82 cents l'action. British Columbia Telephone Company, 3 1/2% privilégiée — \$1.29 l'action, 4 1/2% privilégiée — \$1.19 l'action, 4 1/2% (1956 Series) — \$1.19 l'action. Canadian Imperial Bank of Commerce, ordinaire — 17 cents l'action. Commercial Union Assurance Company Ltd., ordinaire — 1/3 l'action. Crush International Ltd., ordinaire — .04 cents l'action. Enamel & Heating Products Ltd., Classe "A" — 2 1/2 cents l'action. First National City Corporation, ordinaire — 60 cents l'action. Fraser Companies Ltd., ordinaire — 15 cents l'action. Guaranty Trust Company of Canada, ordinaire — 12 1/2 cents l'action. Metropolitan Stores of Canada Ltd., 13.30 privilégiée, série 1961 — 65 cents l'action, 13.30 privilégiée, série 1967 — 65 cents l'action. Montreal Trust Company, ordinaire — 15 cents l'action. Third Canadian General Investment Trust Limited, 1er privilégiée "A" — 62 1/2 cents l'action. The Toronto Dominion Bank, ordinaire — 17 cents l'action. Trans-Canada Pipe Lines Limited, 2.75 privilégiée "A" — 68 1/2 cents l'action, 2.80 privilégiée — 70 cents l'action, ordinaire — 25 cents l'action. Trust General du Canada, ordinaire — 30 cents l'action.

Cours de l'or

LONDRES (Reuter) — L'once d'or fin cotait \$40.85 US hier sur le marché européen, soit la même valeur que mercredi.

PARIS (Reuter) — Le napoléon, ancienne pièce d'or française de 20 francs, cotait 76.40 hier sur le marché libre de l'or français, au regard de 76.70 mercredi.

L'angle, pièce d'or américaine de \$20, valait 224.00 comparative-ment à 223.80 la veille.

Valeurs minières hors-liste

Cours fournis par Bongard, Leslie & Co. Ltd.

Titre	Off. Dem.	Titre	Off. Dem.	Titre	Off. Dem.
ABETA	12 15	DE CROS	80 85	NEW LORDE	8 11
ADONIC	1 3	EXPO UNGAVA	65 70	NEW MILLER P/L	7 9
ADVANCE RL	7 9	FUNDY	13 15	NEW PASCALS	40 50
ALBATROSS	9 15	GASPE COPPER	42 45	NEW PASCALS	40 50
ALSCORP	125 150	GT LAKES NOKI	6 7	NORDIC I	140 150
AMAL MNG	5 15	HAILEN	15 20	NORTH BORD	15 18
AMER CHIB	4 7	HANSON	4 5	NORTH EX	7 7
AMERIC	5 15	RE/CAMP	90 100	NORTH SHORE	30 40
AMGO	20 40	INDEPENDENT	2 4	NOUVEAU	30 40
BALD MTR	2 5	IRK RECOVER H	11 14	PACIFIC NICKEL	30 50
BAHRINGTON	75 80	JOBRIEKE	3 5	PANGO	275 300
BEACON	12 15	JUMA	5 7	RADIO HILL	40 50
BEAUFORT HLDG	17 18	KARDAR CND	120 140	RAM PETE	170 190
BEIRA	10 20	KELLY D	2 5	RAND MAL	3 5
BLACK CRICKET	60 80	KEWAGAMA	2 3	REINZY ML	70 75
BONA CHIB	5 15	KE RECOVER H	11 14	SABORCO	6 9
BRACE MAC	5 8	LEEDS MTLS	10 15	SEPTEMBER MT	15 25
BROSNAN CDR	37 42	LUN-ECHO	34 37	SILVER HIREKRA	200 250
BRUCE P	2 5	LYNX CDA	60 65	SOAREP	180 200
CAMBRIDGE	7 10	MADEX	19 25	SPANISH R	27 30
CAMCOUT	35 38	MATT BERRY	37 42	STUMP	17 22
CHESBAR	225 300	MIDLAND NOKI	50 55	STURDY ML	70 74
CHROMEX	90 100	MUA	22 25	SUPERIOR ACID	240 260
CLEAR WATER	20 24	MOGAR	110 125	TARA	70 80
COS. SHESBY	45 50	MURKY FAULT	110 125	TARA	70 80
COPPER	60 80	NAGANTA	50 60	TRUNDER BAY	300 350
CRESWELL	60 80	NAGANTA	50 60	WAGLER	150 180
DE JOUR	50 60	NEBROD	120 130	WEEZ	100 120
DELESSEPS	35 40	NEW ASSOC DEV	21 26	WESTFIELD	175 185
DE JUBILEE	70 80	NEW BASKA	10 20	WESTVILLE	5 10
DORAL	120 140	NEW BORO	115 125	YELLOW REX	40 45
DOUBISSON	4 7	NEW INSCO	10 15	YOUNG DAVE	17 20

Nomination à la Banque d'expansion industrielle



A. N. H. James

Le Président de la Banque d'expansion industrielle, M. Louis Rasminsky, annonce la retraite de M. A. N. H. James, (64 ans), directeur général de la Banque et la nomination de M. E. R. Clark pour lui succéder à partir du 30 septembre 1969.

M. James qui est entré au service de la Banque d'expansion industrielle à ses débuts en 1944, continuera à servir la Banque pour une année à titre de conseiller pour le programme d'aide technique de la BEI à des institutions semblables dans d'autres pays. Il a présidé en 1965 une Mission de la Société financière internationale à la Jamaïque et une Mission des Nations Unies pour la création d'une Banque de développement régional pour les Antilles en 1967.

Né en Afrique du Sud, M. James a fait ses études en Angleterre et est arrivé au Canada en 1929 au service de la Barclays Bank (Canada). Durant la Deuxième Guerre mondiale, il était successivement directeur général adjoint de la Corporation de stabilisation des prix des denrées et secrétaire-trésorier de la Corporation de l'alimentation en temps de guerre. Il est entré au service de la BEI à titre d'adjoint au directeur général puis fut nommé directeur général adjoint en 1953 et enfin directeur général en 1962.

M. Clark, (57 ans), est né à Toronto; il y a fait ses études et a obtenu en 1933 son diplôme d'études commerciales de l'Université de Toronto. Après avoir été au service de la Banque de Nouvelle-Écosse et dans l'A.R.C., il est entré à la BEI en 1947 à titre d'agent du crédit à Toronto. Il a été ensuite nommé contrôleur adjoint à la succursale de Vancouver en 1955 puis contrôleur à Winnipeg en 1957 et à Montréal en 1959. En 1962, M. Clark fut nommé directeur général adjoint au bureau du directeur général à Montréal et fut nommé sous-directeur général de la Banque en 1966.

Distillers Corporation-Seagrams Ltd

A vendu pour \$1,342,566,000.00 de spiritueux durant le dernier exercice

(CNW) — Les ventes mondiales de la Distillers Corporation — Seagrams Limited ont atteint le chiffre record de \$1,342,566,000 au cours de l'année financière se terminant au 31 juillet 1969, comparativement à \$1,255,352,000 pour l'exercice précédent. C'est ce qu'a annoncé hier M. Samuel Bronfman, président. Il a, toutefois, fait remarquer que seulement 7 pour cent des ventes de la compagnie ont été réalisées au pays.

Déduction faite des frais et des impôts, les bénéfices nets consolidés s'établissent à \$53,260,000. Au cours de l'exercice qui vient de se terminer, les actions ont rapporté \$3.04, contre \$2.89 l'année dernière, portant l'augmentation à 15 cents par action.

L'actif consolidé de la compagnie a augmenté d'environ \$143,000.00 pour atteindre la somme globale de \$1,191,761,000.

Cours des changes

Pays	Monnaie	Cours
Argentine	Peso	1.31
Australie	Dollar	2.5678
Autriche	Schilling	0.011
Belgique	Franc	0.011
Bretel	Croire Novo	27.49
Canada	Dollar	1.00
Chili	Escudo	14.33
Danemark	Couronne	0.156
Espagne	Peseta	166.37
France	Franc	0.01714
Grèce	Dracme	34.06
Inde	Rupie	0.0357
Italie	Lira	20.36
Japon	Yen	0.00713
Mexique	Peso	0.0603
Norvège	Couronne	1.47
Nouvelle Zélande	Dollar	1.2096
Pays-Bas	Guilder	1.036
Pologne	Zloty	0.04
Portugal	Escudo	200.48
Roumanie	Leu	2.55
Suède	Couronne	0.136
Suisse	Franc	0.703
Tchécoslovaquie	Corona	20.36
Venezuela	Bolivar	2004

Indices à Toronto

	Ind. Aur. Mét. Pét.
Hier	181.03
La veille	180.86
Mois der.	180.25
Année der.	177.87
1969 haut	187.27
1969 bas	159.92
1968 haut	191.07
1968 bas	144.46

Indices à Montréal

	ASIN	LUIT	TBA	ISCO	RPA
Hier	184.83	149.80	172.30	177.65	118.77
La veille	184.83	149.80	172.30	177.65	118.77
Mois der.	186.02	148.02	172.16	178.05	115.12
Année der.	180.26	144.79	168.28	172.96	113.18
1969 haut	207.15	159.42	197.97	184.47	136.47
1969 bas	167.75	140.63	156.73	162.14	103.96
1968 haut	193.94	158.58	207.09	187.96	106.23
1968 bas	148.69	119.16	113.56	139.70	66.18

Indices des obligations à N. Y.

	20	10	10	10	10
	Ind.	Rails	Ind.	Util.	Frn. L.Y.
Hier	56.7	80.9	76.6	92.1	73.6
La veille	56.7	80.9	76.6	92.1	73.6
Mois der.	60.4	81.1	77.4	91.5	76.2
Année der.	61.0	82.3	77.8	91.9	76.0
1969 haut	65.9	85.5	81.1	95.5	82.2
1969 bas	64.3	87.0	79.3	92.2	79.8
1968 haut	60.1	80.7	76.8	89.1	72.9
1968 bas	66.3	91.8	81.4	90.2	82.3
	62.6	85.8	78.3	88.0	78.4

Indices à New York

	30	15	15	60
	Ind.	Rails	Util.	Sks.
Hier	431.8	154.1	134.2	290.0
La veille	431.8	154.1	134.2	290.0
Mois der.	432.3	153.8	134.9	290.3
Année der.	434.2	153.8	138.5	292.4
1969 haut	499.8	207.2	148.5	318.1
1969 bas	513.5	217.7	159.1	360.9
1968 haut	423.3	148.0	134.1	284.8
1968 bas	531.1	217.4	160.4	368.8
	426.6	166.6	135.1	299.1

TEXACO

CANADA TEXACO LIMITED

DIVIDENDE D'ACTION ORDINAIRE

No 123

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ qu'un dividende de vingt-deux cents par action, a été déclaré aujourd'hui, sur les actions ordinaires sans valeur au pair, de Texaco Canada Limited, pour le trimestre se terminant le 30 septembre 1969, aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires ce 31 octobre 1969.

Par ordre du Conseil
Montréal, Québec, J.R.C. BOYCE
19 septembre 1969 Secrétaire

La Bourse de N-Y fermera à 3 p.m. à partir de lundi

NEW YORK (PA) — La Bourse de New York a annoncé mercredi que ses heures d'affaires seraient prolongées de 30 minutes, à partir de lundi, le 29 septembre. La Bourse

LA DIFFICILE

Suite de la page 7

primauté et la collégialité. Beaucoup a été acquis à Vatican II. Bien des points demandent une élucidation. La place du collège des évêques par rapport au pape est mieux établie que celle du pape par rapport au collège. La théologie de l'Eglise locale n'est pas complète. L'ecclésiologie demande à être repensée. Le synode ne sera donc pas à préoccupation théologique.

Sera-t-il surtout juridique? Vu les limitations théologiques de Vatican II, il serait très dangereux de traduire en termes de droit tout de suite des propositions de Vatican II qu'on envisagerait sans possibilité de variation. Il ne pourrait en résulter que des crises dans l'avenir.

Il reste donc que la recherche des nouveaux modèles ecclésiologiques d'attitudes, de comportements et de structures qui doivent régir les rapports entre les conférences épiscopales comme avec le Saint-Siège.

ge doit correspondre avant tout à un point de vue opératif. Je ne veux pas dire purement empirique, car il doit y avoir des principes d'action, mais nous devons penser qu'il s'agit de structures en mouvement dans un nouvel âge de l'Eglise où l'idée d'animation, de réseau, de participation, doit jouer un rôle éminent. Le point de vue opératif qui s'appuie sur l'idée de "croire ensemble" peut aider à résoudre des problèmes que les discussions isolées de la vie de l'Eglise s'épuisent à rejoindre.

C'est qui se fera de mieux au synode sortira sans doute des ateliers de travail et de la discussion des motions qui seront proposées en assemblée. Le schéma de travail n'aura été qu'un modeste instrument. Il a ses mérites et ses limites. Le zèle qu'on a mis à se rapprocher le plus possible du thème proposé par le pape a, à mon avis, nu à un peu tout le monde. A le suivre à la lettre, le pape, le premier, sera privé de certains principes d'action, les conférences épiscopales seront mal à l'aise, la curie

romaine attendra que les choses deviennent plus claires. Autant je désire que le synode de ce point de vue opératif, autant j'aurais aimé un traitement meilleur du sujet sur la base d'une ecclésiologie plus articulée. L'excellente idée de communion qui sert d'idée centrale aurait eu besoin d'être davantage étoffée par les idées de témoignage et de service qui constituent avec elle la trilogie indispensable à la théologie de la mission du Peuple de Dieu et de la hiérarchie. Plus les bases ecclésiolo-

giques sont larges et structurées, plus les normes juridiques ont de chance d'être adéquates, plus aussi l'action peut devenir opérationnelle.

Quoi qu'il en soit, je ne crois pas qu'il suffira d'une simple session synodale pour régler toute la méthodologie des formes de collaboration entre les conférences épiscopales comme entre celles-ci et le Saint-Siège. La mise en place graduelle s'accompagnera, comme tout ce qui se fait dans l'Eglise, de tensions et de joies.

DEMANDES D'EMPLOI

RELATIONS PUBLIQUES

Jeune homme, 25 ans, nationalité française, bilingue. Études très complètes à Londres et à Paris, diplômé École Française Relations Publiques, présentement chargé de Relations Publiques. Disponible pour toute Province du Canada.

Charles DEMEURE
2652 rue King Ouest # 403
SHERBROOKE, P.Q.
Bureau: 569-8842
Domicile: 562-9358

Carrières et Professions

L'HÔPITAL ISLE-DIEU

MATAGAMI

demande

Des infirmières licenciées, des gardes-malades auxiliaires, une archiviste médicale, une technicienne en technologie médicale.

Hôpital neuf possédant un équipement des plus modernes. Atmosphère de travail très intéressante. Programme complet de bénéfices sociaux. Facilités de logement.

Faire parvenir votre demande et curriculum vitae à:

Directeur Général,
Hôpital Isle-Dieu,
Matagami, Qué.

CEGEP DE ST-LAURENT

Professeur demandé

Le cours: Technique de la mécanique
6 heures par semaine pendant 15 semaines
(1ère session)

Numéro du cours: 241-504-68; Planning I

Adresser votre curriculum vitae au plus tard lundi le 29 septembre 1969 à:

Secrétaire Général,
Cégep de St-Laurent,
625, boul. Ste-Croix,
Montréal 379, P.Q.

Veuillez noter sur l'enveloppe: **Concours No I**

CEGEP DE ST-LAURENT

Offre d'emploi

Concours No II

RESPONSABLE DU SERVICE DES ACHATS

Le Responsable du Service des Achats, sous l'autorité du Directeur des Services de l'Équipement, s'occupe de tous les achats du collège.

Il établit les bulletins de commandes et prépare les appels d'offres.

Il supervise la réception et la distribution des marchandises.

Qualifications: Expérience et formation pertinentes.

Traitement: Selon les normes du Ministère de l'Éducation

Faire parvenir le curriculum vitae au plus tard le 2 octobre 1969 à:

Secrétaire Général,
Concours No II,
Cégep de St-Laurent,
625, boul. Ste-Croix,
Montréal 379, P.Q.

VENDEUR
EXPÉRIMENTÉ

L'Alcan recherche un représentant expérimenté pour son service de vente de fil électrique nu et revêtu et de fil isolé. Les postulants devront être bilingues, posséder de préférence un diplôme en génie électrique et avoir plusieurs années d'expérience dans le secteur des ventes.

Son bureau sera situé à Montréal mais son champ d'action s'étendra à tout l'Est du Canada. Poste d'avenir.

Traitement, avantages sociaux et conditions de travail seront discutés avec le postulant retenu.

Envoyer curriculum vitae à:

ALUMINIUM DU CANADA, LTEE
Service du personnel des cadres
C.P. 6090
Montréal 101 (Québec)

CONSEILLER TECHNIQUE
TRANSMISSION DE DONNÉES

pour

département du marketing

ATTRIBUTIONS:

- Analyser les besoins des clients
- Déterminer le genre de réseau et d'équipement requis
- Développer le réseau de transmission
- Responsable de la partie transmission de données avec les gouvernements
- Agir comme spécialiste dans ce domaine pour la compagnie.

EXIGENCES:

- Degré collégial ou l'équivalent
- Expérience dans la vente et en transmission de données.

RÉMUNÉRATION ET
AUTRES AVANTAGES:

- Salaire selon qualifications et expérience
- Rémunération au mérite
- Avantages sociaux

Les candidats intéressés doivent faire parvenir leur curriculum vitae à:

Québec-Téléphone,
Service du personnel,
6, rue St-Jean,
RIMOUSKI, P.Q.

ÉCOLE D'INFIRMIÈRES
HÔPITAL GÉNÉRAL DE ST-JEAN
ST-JEAN, N.B.

Cours de trois ans avec diplôme

Avons besoin de professeurs pour un nombre approximatif de 200 élèves inscrits.

- domaine médical - chirurgical (incluant neurochirurgie) - département de l'urgence - département de l'obstétrique. Enseignement de clinique avec quelques responsabilités dans l'enseignement de classe.

Poste de préparation de base dans l'enseignement avec expérience dans l'enseignement de préférence.

Écrire au: Directeur,
École des Infirmières,
Hôpital Général de St-Jean,
St-Jean, Nouveau-Brunswick.

La Commission Scolaire régionale La Vérendrye

recherche immédiatement

- Trois (3) professeurs de Mathématiques sec. III, IV et V
- Deux (2) professeurs de Chimie sec. III, IV et V
- Un (1) professeur de Physique sec. III
- Un (1) professeur d'Anglais sec. V

S.V.P. appeler:

M. André Jetté,
Directeur du Personnel,
C.S.R. La Vérendrye,
Val d'Or, P.Q.
Tél.: 819.824-9688 (bureau)
819.824-4001 (résidence)

ANALYSTE DE MARCHÉ ET TARIFICATION
pour

département du marketing

ATTRIBUTIONS:

- Planifier le développement et l'implantation des nouveaux services de télécommunication
- Établir la tarification et en contrôler l'application
- Effectuer des études de rentabilité des services
- Développer et appliquer des techniques de sondage d'opinion
- Préparer les analyses de marché à long et à court terme

EXIGENCES:

- Licence en sciences de l'administration, option marketing ou l'équivalent
- Expérience antérieure préférable

RÉMUNÉRATION ET
AUTRES AVANTAGES:

- Salaire selon qualifications et expérience
- Rémunération au mérite
- Avantages sociaux

Les candidats intéressés doivent faire parvenir leur curriculum vitae à:

Québec-Téléphone,
Service du personnel,
6, rue St-Jean,
RIMOUSKI, P.Q.

RADIO-QUEBEC

SPÉCIALISTES EN COMMUNICATIONS
AUDIO-VISUELLES

Fonctions:

Effectuer des recherches, analyser les besoins, concevoir des systèmes, faire des études de rentabilité dans l'un ou l'autre des domaines suivants:

- systèmes de distribution sonore et d'intercommunication
- systèmes de réception et de distribution en télévision
- réseaux de communication
- banques d'information sonore et télévisuelle
- système d'enseignement cybernétique.

Exigences:

Ingénieurs ou techniciens, dûment qualifiés et possédant au moins deux années d'expérience dans des activités ou fonctions se rapportant aux domaines énumérés.

Salaire intéressant, d'après les qualifications et l'expérience.

Adresser un curriculum vitae au plus tard le 1er oct. 1969.

Directeur général,
Radio-Québec,
2222, rue Ste-Catherine est,
Montréal (133), Qué.

Hôpital Charles Lemoyne

121, boul. Taschereau,

Greenfield Park, P.Q.

demande

- Bibliothécaire professionnel avec baccalauréat ou diplôme en bibliothéconomie.
- Travailleuses sociales
- Infirmières licenciées (service du soir et de nuit)
- Infirmiers

Composer: 672-2211
Bureau du Personnel

L'HÔPITAL DES SEPT-ÎLES

Recherche spécialistes pour services de:

Gyneco-obstétrique
Chirurgie orthopédique

Pour toute information s'adresser à:

Directeur médical
Hôpital des Sept-Îles
45 Père Divet
Sept-Îles, Qué.
Tél.: 962-9761 Extension: 31
(Code régional: 418)

Faites carrière

dans la Fonction publique du Québec

MINISTÈRE DES INSTITUTIONS
FINANCIÈRES, COMPAGNIES ET
COOPÉRATIVES

Service des Associations Coopératives

CHEFS DE DIVISION — Traitement initial pouvant atteindre \$17,500 selon la compétence. Postes à Québec.

- Diriger et coordonner les recherches en vue de l'orientation et de la programmation des activités des coopératives; assurer une liaison constante avec celles-ci et leur fournir l'assistance technique nécessaire à leur développement économique.

A. — **Division des coopératives agricoles** — Concours 69S-1392.

- Diplôme universitaire en agronomie; plusieurs années d'expérience dans le domaine coopératif agricole à un niveau de direction; aptitudes manifestes au travail de conception, de coordination et de direction.

B. — **Division des coopératives de production, consommation et services** — Concours 69SA-1392.

- Diplôme universitaire en sciences de l'administration ou dans toute autre discipline appropriée; plusieurs années d'expérience dans le domaine coopératif à un niveau de direction; aptitudes manifestes au travail de conception, de coordination et de direction. Une expérience exceptionnelle et une compétence reconnue dans un domaine pertinent aux fonctions du poste peuvent suppléer à l'absence de diplôme universitaire.

— ÉCHEANCE DE L'INSCRIPTION: 3 octobre 69

ANALYSTES FINANCIERS — Traitement pouvant atteindre \$15,600 selon la compétence.

1. — **Service des compagnies de fiducie et de finance** — Postes à Québec.

- Analyser les opérations et la situation financière des compagnies de fiducie et de finance. Élaborer des normes et des mesures de surveillance et de contrôle pour ces institutions et participer à leur application.
- Membre d'une association reconnue de comptables professionnels ou diplômé universitaire en sciences commerciales et expérience pertinente dans le domaine des compagnies de financement (industriel ou à la consommation), des compagnies de prêts ou de fiducie.

2. — **Commission des valeurs mobilières** — Postes à Montréal.

- Analyser les prospectus et autres documents d'ordre contractuel et financier des compagnies en vue d'autoriser l'émission de valeurs mobilières. Participer à la préparation et à l'application des normes et directives de la commission.

- Membre d'une association reconnue de comptables professionnels ou diplômé universitaire en sciences commerciales et expérience pertinente des modes de financement, des compagnies industrielles, minières et de gestion.

— Concours 69S-2103. Échéance de l'inscription: 10 octobre 1969.

DIRECTEUR DE LA RECHERCHE

— Traitement initial pouvant atteindre \$22,000 selon la compétence. Direction générale des pêcheries: ministère de l'Industrie et du Commerce. Poste à Québec.

- Diriger et coordonner les services de biologie, de technologie industrielle et de pêche expérimentale; concevoir et exécuter des programmes de recherche sur l'utilisation, la transformation et la mise en marché des ressources de la mer; participer à la définition des politiques du ministère en matière de pêche maritime.

- Doctorat universitaire dans l'une des sciences reliées aux fonctions du poste; plusieurs années d'expérience, principalement dans la direction d'un laboratoire de recherche; aptitudes manifestes au travail de conception et de direction; habileté administrative éprouvée.

— Concours 69S-1386. Échéance de l'inscription: 3 octobre 1969.

SECRÉTAIRE du Conseil Consultatif du Travail et de la Main-d'œuvre — Traitement pouvant atteindre \$17,500, selon la compétence. Poste à Québec.

- Agir à titre de secrétaire du Conseil et assister le président dans toutes les activités qui relèvent de sa juridiction, plus particulièrement: diriger les projets de recherche, dresser les ordres du jour, préparer les documents de travail des réunions, rédiger les procès-verbaux et le rapport annuel, obtenir et analyser la documentation nécessaire au Conseil.

- Diplôme universitaire en droit ou toute autre discipline appropriée; plusieurs années d'expérience reliée à la fonction, dont connaissance de la législation du travail, des milieux patronal et syndical ainsi que de la géographie industrielle; aptitudes manifestes au travail de recherche, de conception et de direction.

— Concours 69S-1393. Échéance de l'inscription: 10 octobre 1969.

PHYSICIEN ou INGÉNIEUR-PHYSICIEN — Traitement initial pouvant atteindre \$13,700 selon la compétence. Ministère de la Santé, poste à Montréal.

- Effectuer des recherches en vue de définir les mesures de contrôle et de protection, dans le domaine de la santé publique, contre les effets de la radioactivité ou autres agents physiques.
- Diplôme universitaire en physique ou génie physique, de préférence au niveau de la maîtrise; plusieurs années d'expérience reliée aux fonctions du poste.

— Concours 69PP-2118. Échéance de l'inscription: 3 octobre 1969.

BIOLOGISTE (microbiologie) — Traitement initial pouvant atteindre \$12,610 selon la compétence. Ministère de la Santé, deux postes à Montréal.

- Isoler et identifier des bactéries, fractionnement des protéines, préparation et observation de sérum conjugué pour le diagnostic de bactéries pathogènes. Examen microscopique, biochimique et sérologique de ces bactéries et étude des toxines.

- Diplôme universitaire au niveau du doctorat ou l'équivalent en microbiologie ou sujets connexes; étude de la microbiologie, la mycologie ou bactériologie anaérobie comme sujets majeurs; environ 2 années d'expérience dans un laboratoire de santé publique.

— Concours 69S-2113. Échéance de l'inscription: 10 octobre 1969.

DELEGUE TOURISTIQUE — Traitement initial pouvant atteindre \$12,600 selon la compétence. Direction générale du Tourisme, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, poste à Rimouski.

- Assister le coordonnateur régional dans la programmation des activités touristiques; participer à l'exécution des projets prévus au Plan d'aménagement de l'Est du Québec et à l'élaboration d'un programme de formation de la main-d'œuvre dans l'industrie du tourisme.

- Diplôme universitaire en sciences appliquées, en sciences de l'administration ou en sciences de l'homme et quelques années d'expérience reliée à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans d'aménagement pour fins récréatives et touristiques.

— Concours 69SB6-2111 ODEQ. Échéance de l'inscription: 10 octobre 1969.

Les personnes qui désirent prendre part à ces concours doivent s'inscrire directement auprès de la Commission de la fonction publique du Québec en remplissant le questionnaire "demande d'emploi" qu'on peut se procurer aux bureaux de la Commission: 710, Place d'Youville, suite 700, Québec 4 (Québec) 255, est, boulevard Crémazie, Montréal 354 (Montréal) et aux bureaux locaux des ministères dans chaque région.

Il ne sera tenu compte que des candidatures accompagnées d'une attestation officielle d'études. Prière d'indiquer le poste qui vous intéresse et le numéro de concours correspondant. Si vous posez votre candidature à plus d'un poste, il est indispensable de présenter une demande d'emploi distincte dans chaque cas.



GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

l'information

On demande un Stengel

Il fut un temps où les Mets de New York ne faisaient penser au gars qui sortait avec une fille... parce qu'elle était laide! En ce temps-là les amateurs de baseball, 1962, allaient voir jouer les Mets... parce qu'ils étaient les seuls à savoir perdre de la façon dont ils le faisaient!

C'était du vrai sadisme! Mais les temps ont changé et aujourd'hui après toutes ces années de vaches maigres, les Mets s'apprennent enfin à paître dans de plantureux pâturages. Pas ceux de la série mondiale peut-être, mais les chances sont bonnes qu'emportés par leur élan ils se retrouvent enfin dans cette grande classique annuelle de baseball.

Car il ne faut tout de même pas oublier qu'il existe une division ouest dans la ligue Nationale cette année et que cette division était à mon avis plus forte que celle qui vient de couronner les Mets champions.

Mais il ne faudrait pas leur refuser une accolade bien méritée. Hier, c'étaient des bouffons, aujourd'hui, des champions.

feu vert

Jean-Paul Cofsky

Hier un joueur du nom de Marv Throneberry tentait de retirer un homme au deuxième but en courant après lui pendant qu'un autre partait du troisième coussin pour veugler tranquillement vers le marbre et compter!

Les dignes Mets d'aujourd'hui ne jouent plus des rôles de comédiens du genre de Marv Throneberry. Ils ne parlent plus le langage abracadabrante d'un Casey Stengel, ils parlent un langage bien articulé.

Hier les Mets terminaient (en 1962) au dixième rang du classement avec une fiche peu enviable de 40 victoires et 120 défaites. Aujourd'hui les Mets pointent du doigt avec orgueil leur palmarès de 96 victoires et 61 défaites.

Hier Choo Choo Coleman, à un coéquipier qui lui disait: "Te rappelles-tu de mon nom, nous jouons ensemble l'an dernier?" "répondait: "Bien sûr que oui... tu es le numéro 4."

Aujourd'hui c'est monsieur Tom Seaver par-ci, monsieur Gil Hodges par-là. Les Mets sont devenus de vrais petits messieurs!

Ils ne portent plus que des numéros, ils portent fièrement un nom devenu célèbre maintenant.

Et maintenant que nous avons ici même à Montréal, nos Expos, les amateurs de baseball de la métropole se demandent même à la fin d'une seule saison combien de temps encore il leur faudra attendre le temps des vaches grasses. Car il faut bien l'avouer, jusqu'ici, seules les assistances ont été grasses au stade du parc Jarry. Les victoires étaient maigres de par le nombre et les défaites... grasses de par leur quantité!

Mais ce n'est que le commencement d'une longue histoire et un premier chapitre triste ne fait pas nécessairement un livre ennuyant.

Viendra le jour où monsieur le maire de Montréal ouvrira toutes grandes les portes de l'Expo pour accueillir sur les îles enchantées les nouveaux champions du baseball montréalais, les Expos, il va sans dire. Il ne reste en somme qu'une question à nous poser: "Vivrons-nous assez vieux pour voir ça?" Oui, répondent les Mets: les Expos n'ont besoin que d'un Stengel pour les exorciser!

BASEBALL

HIÉR

Ligue Nationale

Pittsburgh 5 Philadelphie 3
Pittsburgh 9 Philadelphie 7
Houston 4 Cincinnati 3
(Seules parties au programme)

Ligue Américaine

Californie à Oakland
Minnesota à Seattle
Kansas City à Chicago
Baltimore à Cleveland
New York à Boston 4
Washington 7, Detroit 2

LANCEURS PROBABLES

Ligue Nationale

New York (Ryan 6-3) à Philadelphie (Fryna 12-14), (soir)
St. Louis (Torres 9-14) à Montréal (Wegener 5-13), (soir)
Chicago (Jenkins 21-14) à Pittsburgh (Ellis 10-7), (soir)
San Diego (Sisk 2-12) à Atlanta (Nease 21-13), (soir)
Houston (Dierker 20-11) et (Billingham 6-6) à Cincinnati (Majors 10-5) et (Fisher 4-4), (2)
San Francisco (Perry 14-8) à Los Angeles (Sutton 17-16), (soir)

Ligue Américaine

Minnesota (Miller 5-4) à Seattle (Lockwood 0-1), (soir)
Kansas City (Bunker 11-11) vs. Chicago (Horton 13-15) à Milwaukee, (soir)
Washington (Coleman 10-13), (soir)
Baltimore (Palmer 15-3) à New York (Kanech 2-0), (soir)
Detroit (Sparma 6-8) à Boston (Graham 1-0), (soir)
Californie (Messersmith 16-10) à Oakland (Roland 3-1), (soir)

CLASSEMENT

Ligue Nationale

Équipe	G	P	Moy.	Diff.
New York	96	61	611	-
Chicago	90	67	573	6
Pittsburgh	82	74	529	13
St. Louis	82	74	526	16
Philadelphie	62	92	403	32 1/2
Montréal	52	105	331	45

Ligue Américaine

Équipe	G	P	Moy.	Diff.
Baltimore	107	48	690	-
Detroit	86	70	551	21
Boston	85	71	545	22 1/2
Washington	81	75	519	26 1/2
New York	75	81	481	32 1/2
Cleveland	62	93	400	45

DIVISION OUEST

Équipe	G	P	Moy.	Diff.
Atlanta	89	68	567	-
San Francisco	87	69	558	1 1/2
Cincinnati	85	70	548	3
Los Angeles	82	74	526	6 1/2
Houston	75	76	506	9 1/2
San Diego	50	106	321	38 1/2

DIVISION EST

Équipe	G	P	Moy.	Diff.
Minnesota	94	61	606	-
Oakland	83	72	535	21
Californie	70	90	452	24
Chicago	65	90	419	29
Kansas City	64	91	413	30
Seattle	60	95	387	34

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAU

VENEZ CHOISIR VOTRE AMÉUBLEMENT SUR LES LIEUX

STATIONNEMENT

Canada Dactylographe Inc.
7035 AVE. DU PARC
270-1141

LISEZ

ET FAITES LIRE

LE DEVOIR

SAM GOLDWATER

avocat

31 OUEST, RUE ST-JACQUES — SUITE 400

Bureau: 845-3231 Soir: 739-2167

Un système pour séries éliminatoires au baseball majeur

CINCINNATI (PA) — On a eu recours à plusieurs tours du hasard hier, mais on en est finalement arrivé à un système éliminatoire au cas où Atlanta, San Francisco et Cincinnati finirait sur un pied d'égalité au sommet de la division Ouest de la Ligue nationale.

Si Atlanta et San Francisco nissent sur un pied d'égalité, le seul match éliminatoire aura lieu à Atlanta le 3 octobre.

Si Atlanta et Cincinnati finissent au premier rang, le match aura lieu à San Francisco.

S'il y a une simple égalité au sommet de la division Ouest, le premier match de la finale contre les champions de

la division Est, les Mets de New York, sera présenté dans le stade du champion de la division Ouest le 4 octobre.

Par contre, s'il y a une triple égalité au sommet de la division Ouest, Atlanta aura la préférence du choix du terrain, car les Braves auront affiché le meilleur record contre ses rivaux au cours du calendrier régulier. Ils ont choisi d'attendre les gagnants entre Cincinnati et San Francisco à San Francisco le 3 octobre, lesquels affronteront les Braves à Atlanta le 4 octobre, ce qui retarderait au lendemain le début de la série finale contre les Mets.

Tous ces matches éliminatoires seront disputés dans l'après-midi.

LA COURSE AU CHAMPIONNAT

LIGUE NATIONALE

DIVISION OUEST

	G	P	Moy.	Diff.	A jouer
ATLANTA	89	68	567	-	5
SAN FRANCISCO	87	69	558	1 1/2	6
CINCINNATI	85	70	548	3	7

Atlanta — chez eux: 5, San Diego 3, Cincinnati 2.

San Francisco — chez eux: 3, San Diego 3; à l'étranger 3, Los Angeles.

Cincinnati — chez eux: 5, Houston 5; à l'étranger 2, Atlanta 2.

Nouveau point de mire à B-B

Le mot est maintenant donné à Blue Bonnets: "Surveillez le jeune 'kid' du Dakota".

Il s'agit évidemment de Bobby Stewart, jeune jockey de 25 ans natif de Humble, dans le Dakota Nord, qui s'affirme comme le meilleur jockey à Blue Bonnets, depuis que le controversé Al Coy a fracassé les records il y a trois ans.

Après avoir fait campagne dans l'ouest canadien, Stewart s'est amené à Montréal 17 jours après l'ouverture de la réunion, mais les observateurs ont vite fait de prédire que ce jeune athlète du Dakota serait rapidement une menace pour les meneurs.

Stewart ne s'est pas contenté d'être une menace, il occupe maintenant le sommet avec 16 programmes à compléter avant la fermeture le 13 octobre. Il a supplanté le meneur Bill Bradfield mardi, pour ensuite ajouter trois victoires à son palmarès mercredi, portant son total à 38 victoires, 27 deuxième places et 19 troisièmes.

Même si Stewart affiche maintenant un total de 38 triomphes en 23 soirs et est devenu le sujet de conversation à Blue Bonnets, son diminutif et sympathique agent Eddie Bresnik n'est pas du tout surpris. Et pourquoi? Il le sait, surtout si l'on considère que Bobby a tout balayé cette année à Winnipeg, avec 90 victoires.

res en seulement 50 jours de courses.

Tout en visant le championnat des jockeys à Blue Bonnets, Stewart tente de remporter le championnat du Canada et c'est lui qui mène le bal présentement avec 128 victoires. Ses chevaux ont gagné \$69,297 à BB.

Mais la lutte demeure serrée, puisque quatre jockeys suivent de très près. Bill Bradfield, qui a quelque peu diminué, est deuxième avec 34 triomphes, suivi par Jim Anderson 31, Michel Lapensee et Robert Pion, deux jeunes de Montréal qui comptent chacun 28 victoires dans le cercle du vainqueur.

Pendant ce temps chez les entraîneurs, Noel Hickey est toujours le premier ayant selé 23 gagnants Jacques Dumas est deuxième avec 17.

Par ailleurs, la deuxième course de la saison en importance est prévue pour dimanche après-midi. Il s'agit du Prix Montréal d'un enjeu de \$15,000 ajoutés, sur la distance d'un mille et un huitième.

Tony Simms, le secrétaire des courses, s'attend à un peloton de six ou sept chevaux. James Bay sera probablement le favori avec Muzedick et Oliver's Mount, gagnant du Prix Blue Bonnets dimanche dernier.

Au hasard des nouvelles

MONTREAL (PC) — L'aïlleur gauche Peter Mahovich, blessé à un genou lundi dernier, sera absent du jeu pendant 10 jours, mais sa blessure ne nécessitera pas une opération comme on l'avait d'abord craint. Par ailleurs, les Canadiens de Montréal ont envoyé, hier, le gardien Jack Norris, le défenseur Guy Lapointe et l'aïlleur Larry Mickey à leur filiale de la LAH, les Voyageurs.

la Ligue Instructional de Floride du 27 septembre au 18 novembre. Les Expos actuels inscrits sont les lanceurs Bill Stoneman, Dan McGinn, Steve Renko, Don Shaw, Mike Wegner et Jerry Robertson; le receveur John Bateman et le joueur d'intérieur Kevin Collins, plus le lanceur Bob Reynolds, le voltigeur Jim Fahey et les joueurs d'intérieur Angel Hermoso et Garry Jestad qui viennent d'être rappelés du Vancouver, de la Ligue du Pacifique.

MONCTON (PC) — Le champion mi-moyen Jocy Durelle et le champion poids lourd George Chuvato ont reçu l'ordre de défendre leur titre canadien avant le 1er décembre. Par ailleurs, Chuvato s'est engagé à affronter l'ex-retraité Jerry Quarry, au Madison Square Garden le 12 décembre. Quarry avait annoncé sa retraite le 3 septembre, à la suite de sa victoire aux dépens de Brian London.

DETROIT (PC) — Les vétérans Gordie Howe et Bobby Baun sont retournés à l'entraînement avec les Red Wings de Detroit hier, après avoir été blessés lors d'un match hors-concours contre Montréal mardi.

MONTREAL (PC) — L'inspecteur en chef de l'équipe canadienne de ski Al Raine, partira vendredi pour Labrador City, T.-N., afin d'examiner l'endroit où seront disputés les championnats canadiens du 19 au 22 mars.

MONTREAL (PC) — Les Expos de Montréal comptent 34 joueurs, y compris 12 évoluant présentement dans la LN, au sein de leur premier club dans

sportive

Erreur des arbitres mais il n'y aura pas de match-revanche

TORONTO (PC) — Le commissaire Jake Gaudaur a décidé hier qu'une erreur des arbitres avait permis aux Alouettes de Montréal de compter un touché illégal dimanche, lors de leur victoire de 41-35 aux dépens des Tiger Cats de Hamilton.

Les Alouettes conservent toutefois le crédit du gain dans les records officiels de la Conférence de football de l'Est.

Après avoir étudié les films du match pendant trois jours, Gaudaur a conclu que les Alouettes avaient compté le premier majeur du match à la suite d'un quatrième essai alors qu'il n'en existe que trois dans le football canadien.

L'arbitre Jim Lysack, le juge de lignes Floyd Cooper et le marqueur officiel ont été impliqués dans l'incident.

Gaudaur a expliqué que, selon les films, on se demandait si Sonny Wade avait compté un majeur sur un deuxième essai.

L'arbitre avait alors décidé que Wade, des Alouettes, avait été arrêté à la ligne des buts et était tombé subitement dans la zone rivale. Le marqueur officiel, sous l'impression que Wade avait compté, avait retourné la fiche du jeu au premier essai, ne corrigeant pas son erreur après la décision de l'arbitre.

L'arbitre, notant l'indication d'un premier essai, a alors commandé un deuxième essai que le marqueur officiel a corroboré sur-le-champ.

"En fait, il y a eu deux deuxième essais", a dit Gaudaur. La situation a été d'autant plus compliquée quand le mar-

queur officiel a tourné la fiche au troisième essai en attendant l'annonceur officiel annoncer "un troisième essai" alors que le jeu se déroulait.

Se rappelant qu'il avait d'abord ordonné un deuxième essai, l'arbitre a ignoré le marqueur officiel et a ensuite commandé un troisième essai.

"Le juge de lignes a alors averti l'arbitre qu'il s'agissait bien d'un troisième essai,

mais l'arbitre a décidé finalement que les Alouettes avaient droit à un autre essai.

"L'arbitre avait la responsabilité de signaler l'essai et il partageait avec le juge de ligne la responsabilité du nombre des essais tandis que le marqueur officiel devait tenir compte du nombre des essais indiqués par l'arbitre", a ajouté Gaudaur.

Celui-ci a déclaré que le fait qu'on avait compté 69 au-

tres points après l'incident l'avait incité à décider de ne pas reprendre le match, "d'autant plus qu'une décision contraire n'aurait pas empêché les Alouettes d'exercer le droit d'en appeler auprès du comité exécutif. De plus, la décision maintenue de reprendre le match aurait créé un problème quant à la date possible pour la présentation d'une autre joute entre les deux clubs."

COMPTABLES AGRÉÉS

MEMBRES DE L'INSTITUT DES COMPTABLES AGRÉÉS THE INSTITUTE OF CHARTERED ACCOUNTANTS OF QUEBEC

-- Établi en 1880 --

C.-D. Mellor, C.A., Directeur Administratif

Édifice des Comptables Agréés, 630 ouest, rue Logeaudetière - Tél. 861-1891

ARCHAMBAULT, MARCHAND BOIVIN, ARBOUR, LAFLEUR & CIE
Comptables agréés
Donat Marchand, C.A.
Donat Boivin, C.A.
Donat Arbour, C.A.
Paul Lafleur, C.A.
Roger Archambault, S.C. C.A.
Jeanne Boivin, C.A.

159 a., rue Craig 861-1491

ARMAND, FILLION & ASSOCIÉS
Comptables agréés
3785 ouest, Jean-Talon
RE-1-7601
Ville Mont-Royal

BASTIEN, BARRIÈRE & ASSOCIÉS
Comptables agréés
F.J. Bastien, C.A.
R. Barrière, C.A.
G. Barrière, C.A.
J.M. Bastien, C.A.
J. Yojal, C.A.

Édifice Banque Canadienne Nationale

500 Place d'Armes, Suite 1364

Montréal 126, Qué. 844-4445

BENOIT, DIRY, BERTRAND, PAQUETTE & CIE
Comptables Agréés
L.H. Benoit, C.A.
R. Dery, C.A.
R. Bertrand, C.A.
A. Paquette, C.A.

Edifice Le Chénier

3500 Parc Lafontaine, suite 306

Montréal 24, Qué.

Téléphone 327-9221

LORENZO, BÉLANGER & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Montréal - Paris, France
Chicoutimi, Qué.

En collaboration avec:

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ÉCONOMIQUES ET COMPTABLES

Secrétariat d'Expertise Comptable

inscrite au tableau de l'Ordre de Paris

Paris, France - Montréal

1980 ouest, rue Sherbrooke

937-4238

BESNER, TREMBLAY BOURDELAIS & CIE
Comptables Agréés
Chartered Accountants
Montréal 357, Qué.
Tél.: (514) 389-5995

QUEBEC

150 ouest, 73ième Rue, Québec 7, Qué.

Tél.: (418) 626-2874

BERNIER & BISSON

Comptables agréés

Georges Bernier, C.A.

Montréal 601

845-0209

PAUL E. BONNIER

Comptable agréé

Suite 3100, Place Victoria

Montréal 3, Qué.

861-5741

CLARKSON, GORDON & CIE

Comptables agréés

R.V. Barnett, C.A.

A.M. Campbell, C.A.

C.J. Cameron, C.A.

W.A. Farthing, C.A.

J.B. Galt, C.A.

G. Giguère, C.A.

G. Keating, C.A.

R. Normandeau, C.A.

S.S. Smith

Associés-résidents

Montréal - Québec

Hallifax, Saint-Jean (N.B.)

Ottawa, Toronto, Winnipeg, London

Windsor, Port Arthur, Winnipeg

Regina, Calgary, Edmonton

Vancouver, Victoria

COULOMBE, LECOURT & CIE; BEAUDOIN, AUDET ET ASSOCIÉS

Comptable agréés

700 ouest, boul. Crémazie

Montréal 303 - 270-3121

CLOUTIER, FONTAINE CROTEAU & ASSOCIÉS

Comptables Agréés

Lou Cloutier, M.S.C. C.A.

Raymond Fontaine, C.A.

506 est, rue Ste-Catherine

Suite 810

Montréal 132 849-9281

COURTOIS, FREDTTE, CHARETTE & CIE

Pourquoi l'Ontario décide de restreindre l'usage du DDT

par François Barbeau

L'Ontario, à l'exemple de la Suède, du Danemark, de l'Arizona et du Michigan, vient d'interdire l'usage du DDT dans ses frontières, pas tellement pour protéger le genre humain que pour mettre fin aux hécatombes de faune résultant de l'usage abusif de cet insecticide.

La synthèse du DDT, disons-le tout de suite, a été pour la première fois réalisée en laboratoire par un chimiste allemand, en 1874, mais ce n'est qu'en 1939 qu'un chimiste suisse, Paul Mueller, constata les propriétés insecticides de ce produit, le dichloro-diphényl-trichloro-éthane. Pour sa découverte, Paul Mueller a reçu le prix Nobel de médecine, en 1948, puisque le premier usage du DDT fut d'éliminer, en même temps que les insectes, les maladies propagées par eux, et notamment la malaria.

Pourtant, à peine un an plus tard, on devait constater que des traces de DDT apparaissaient dans le lait de consommation. Il fut impossible alors de prouver que l'insecticide pouvait être nocif, en d'autres termes, aux consommateurs humains, mais on crut bon de mettre en garde les agriculteurs contre un usage excessif du produit.

C'est sa grande stabilité chimique et sa toxicité qui ont fait du DDT un insecticide si populaire. Mais le fait qu'il soit extrêmement soluble dans les matières grasses, les tissus adipeux, l'a rendu responsable de certains dégâts chez les oiseaux, en particulier, et chez les petits mammifères.

Cette solubilité se doublant d'un effet de concentration, ce sont les oiseaux surtout qui ont été les victimes indirectes d'un arrosage au DDT effectué ou sur un champ pour y contrôler des insectes nuisibles, ou sur une forêt, pour enrayer par exemple la maladie de l'orme ou autre.

Rachel Carson, dans son Printemps silencieux, publié en 1962, relate comment cette relation de cause (DDT) à effet, (mort d'oiseaux) fut découverte accidentellement par un biologiste de l'Etat d'Illinois. Après avoir nourri de vers de terre un serpent qu'il avait en laboratoire, ce biologiste fut curieux de découvrir pourquoi le reptile était entré en convulsions.

Il a pu constater que les vers avaient été pris dans un sol sous des ormes qui avaient été arrosés de DDT à plusieurs reprises pour contrôler la maladie hollandaise. Les feuilles de ces arbres se décomposant sur le sol durant l'hiver avaient contaminé la terre d'insecticide, lequel avait été à son tour absorbé par les vers et concentré dans leur organisme. A la suite d'analyses il put même déterminer que 11 gros vers de terre contenaient une dose suffisante de DDT pour tuer un rouge-gorge, oiseau qui peut manger une dizaine de vers en moins de 15 minutes.

A cause de sa solubilité, de sa stabilité (il ne se décompose pas ou presque pas), le DDT et les autres insecticides de la famille des organohalogénés (Aldrin, Endrin, Chlor-

dane, Lindane) sont omniprésents: dans l'air, l'eau, le sol, mais surtout dans les aliments.

En une semaine, un adulte normal ingère environ deux mg de résidus actifs d'organohalogénés dans sa diète. Les viandes et les oeufs fournissent 57,6% de l'apport total, les légumes 14,4%, le lait 3,7%, les autres produits laitiers 16,5%.

Il ne semble pas toutefois que cette quantité de résidus représente un risque de toxicité. Au cours d'une expérience, on a fait ingérer à des individus 35 mg de DDT par jour, pendant 21 mois. On n'a noté aucune manifestation toxique chez ces cobayes humains.

Il semble que l'excrétion des résidus soit égale à l'absorption puisque, dans la population générale nord-américaine, on n'a pas noté d'accroissement de résidus présents dans le tissu adipeux depuis 1950. En effet, le taux de résidu du DDT s'est maintenu à environ cinq parties par million. Les résidus d'autres organohalogénés se sont également maintenus à des niveaux stables.

Pourtant, on cherche à savoir, surtout aux Etats-Unis, si les faibles quantités de résidus d'organohalogénés ne pourraient être à l'origine de certaines formes de cancer ou si elles pourraient avoir un effet sur le processus de reproduction, comme chez les oiseaux.

Il est évident qu'une dose massive de DDT peut être fatale à l'humain. On a fixé à 30g cette dose fatale pour le DDT, mais d'autres insecticides de la même famille, moins connus par leurs noms, mais tout aussi répandus, sont encore plus toxiques. Par exemple, la dose fatale de l'insecticide Aldrin, ou Endrin, a été établie à 5g. D'autres insecticides encore, tout aussi populaires chez les amateurs de jardinage par exemple, comme le parathion (organophosphoré), sont 300 fois plus toxiques que le DDT, la dose fatale ayant été établie à 100 mg.

Plusieurs morts directement attribuables à l'un ou l'autre de ces insecticides ont été enregistrées dans de nombreux pays. Des intoxications moins graves sont assez courantes, surtout chez les cultivateurs qui emploient ces produits en quantités importantes.

Par contre, les empoisonnements accidentels de cours d'eau sont assez fréquentes, avec des résultats assez tristes. Cet été, par exemple, des millions de poissons ont péri suffoqués dans le Rhin où avait été déversé par inadvertance un insecticide puissant.

Il arrive aussi que des arrosages aériens mal contrôlés résultent en des morts nombreuses chez les oiseaux, comme c'est arrivé il y a quelques mois au Dakota nord où, 24 heures après un arrosage contre les moustiques, près de 500 oiseaux étaient atteints de paralysie et mouraient.

On a aussi constaté que le DDT était présent dans l'organisme d'animaux de régions éloignées où jamais cet insecticide n'avait été utilisé. Par

exemple, les pingouins de l'Antarctique ont été contaminés, ou par des courants marins ou des courants aériens.

En dépit de toutes ces fautes, il faut quand même donner au DDT et à ses frères les mérites qui leur reviennent. Le DDT a été utilisé avec grand succès dans le contrôle de la malaria et d'autres maladies transmises par des animaux ou des insectes, comme la peste et le typhus. Comme exemple, il faut noter que durant la dernière guerre, dans le Pacifique, le typhus a été presque enrayé.

Ses effets sur l'agriculture ont été plus que bénéfiques. Il a permis une hausse considérable des récoltes de toutes sortes. Les éleveurs de bétail ont aussi su tirer profit de cet insecticide, qui leur a permis de détruire de nombreux parasites affectant leur cheptel et d'augmenter ainsi la qualité de la viande offerte à la consommation.

On estime que le DDT a permis le contrôle de 27 maladies différentes, sauvant ainsi plus de 10 millions de vies.

Et pourtant, on a jugé bon, dans plusieurs pays et régions du monde, d'en interdire l'usage, à cause probablement des abus qui ont été faits dans les milieux mal renseignés ou insouciants.

Le professeur Jules Brodeur, pharmacologue de l'université



Deux membres de la famille Rothschild, les barons David (à gauche) et Guy, son père (à droite), ont échappé hier, à Paris, à une tentative de rançonnement et d'enlèvement. Sur notre document, les deux Rothschild assistent au Grand Prix de Paris (juin 1969). Le baron Guy avait une rançon de deux millions de francs, l'avisant qu'il lui fallait verser une rançon de deux millions de francs, l'avisant qu'il lui fallait verser une rançon de deux millions de francs, l'avisant qu'il lui fallait verser une rançon de deux millions de francs.

(Téléphoto AP)

de Montréal, interrogé sur la question, a souligné que le DDT, utilisé dans des conditions normales et prévues, ne poserait peu ou pas de problèmes.

La décision du ministre Wells de l'Ontario d'interdire l'usage du DDT dans cette

province tient compte justement de ces circonstances normales et bien déterminées, et permet l'utilisation du DDT dans certains cas, bien contrôlés. On estime que cette nouvelle réglementation en Ontario réduira l'usage du DDT de près de 80%.

Deux Rothschild victimes d'un enlèvement aux nombreuses péripéties

PARIS (AFP et PA) — L'arrestation du rançonneur du baron Guy de Rothschild, qui avait réclamé par téléphone deux millions de francs au banquier, alors qu'il tenait son fils David en respect avec un pistolet, a été beaucoup plus mouvementée qu'on ne l'avait cru tout d'abord et il aurait même pu y avoir une victime. (La rançon demandée équivalait à \$360,000).

En effet, au moment où les policiers ont appréhendé le jeune homme dans la voiture du banquier qu'il tenait en respect avec son arme, un coup de feu a été tiré par un des policiers. La balle n'a atteint personne, mais le malfaiteur a été blessé à la tête d'un coup de crosse. Le bandit, Joseph Stadnic, 24 ans, qui est d'origine polonaise, a été hospitalisé sous forte garde policière, avec le cuir chevelu fendu.

Le jeune homme, qui est manoeuvre et travaillait assez régulièrement, a indiqué aux enquêteurs que c'est par hasard qu'il avait pensé à se procurer de l'argent en attaquant une riche personnalité: il avait cherché dans l'annuaire l'adresse de la famille Rothschild.

Après avoir vérifié les liasses de billets que lui avait apportés le baron au domicile de son fils David, Stadnic avait obligé le banquier, qui était accompagné de son masseur, à sortir de l'hôtel particulier sous la menace de son arme, dissimulée sous sa gabardine, et à prendre place dans la voiture de la banque qu'il avait utilisée pour venir. Il le fit monter sur le siège avant, à côté du chauffeur, s'installa derrière et laissa le masseur sur le trottoir. En route, le malfaiteur obligea le chauffeur à aller acheter un transistor, pour savoir si les radios parlaient de l'agression.

C'est le coup de feu accidentel qui, laissant le malfaiteur interloqué, donna à un

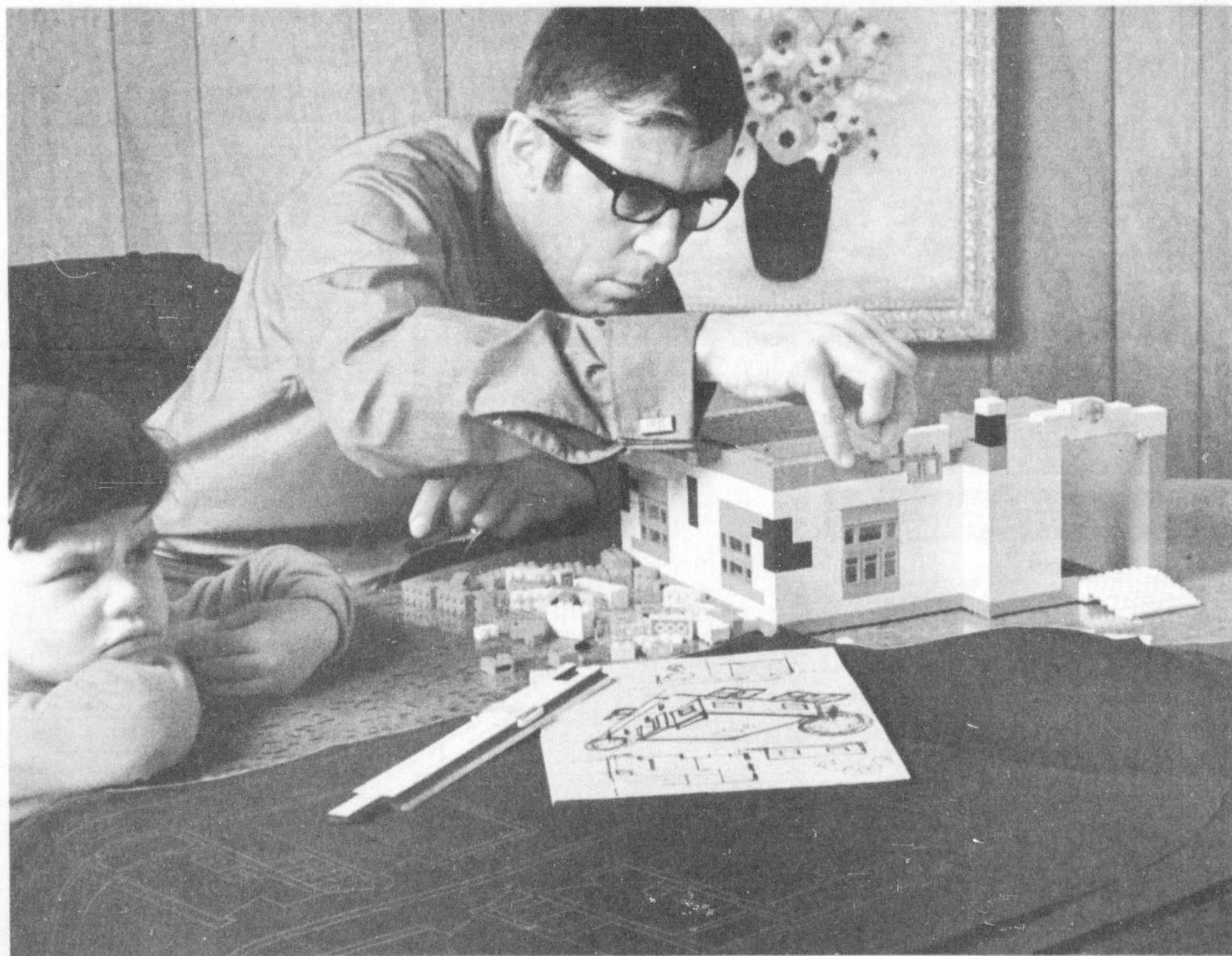
policier le temps de l'assommer à moitié et de lui passer les menottes.

Vers dix heures du matin, Joseph Stadnic, se présentait à la porte de l'hôtel particulier de la baronne Alix de Rothschild, première femme du baron, qui habite dans un luxueux quartier de Paris, et demandait à voir son fils David. Une fois en présence du jeune homme, il sortit un revolver dont il le menaçait et lui intima l'ordre de téléphoner à son père pour exiger la rançon.

Le baron Guy arriva seul, comme le bandit l'avait exigé, à l'hôtel particulier de son fils avec les deux millions réclamés, enfermés dans un sac-mallette en cuir. Stadnic, qui semble avoir agi seul, ordonna alors au baron de remonter à bord de la voiture de la banque, conduite par un chauffeur, que le baron avait utilisée pour venir, et s'installa à côté de lui sur la banquette arrière.

La famille Rothschild est considérée comme l'une des plus riches au monde. Le baron David, âgé de 27 ans, a raconté comment lui et le ravisseur ont "discuté" de justice sociale dans le riche appartement de la première épouse du baron Guy: "Chaque fois qu'il pointait son revolver en ma direction, je lui disais de le diriger ailleurs". Selon le baron David, Stadnic n'a pas agi de façon trop agressive: "Il n'était intéressé qu'à obtenir l'argent et à s'en sortir le plus facilement possible. Je ne pense pas qu'il ait planifié son geste dans tous les détails."

La police surveillait déjà la maison où se trouvait le baron David lorsque le baron Guy et son chauffeur y entrèrent. Les policiers ont également vu les deux Rothschild sortir de la maison, avec la rançon exigée et suivis de Stadnic. La filature de la voiture a duré une heure et l'arrestation de Stadnic a été effectuée par le commissaire Aimé Blanc.



Il n'est jamais trop tôt pour planifier vos télécommunications avec le CN-CP

Souvenez-vous que vous êtes à l'âge de l'électronique lorsque vous voulez construire ou agrandir votre entreprise.

A l'âge de l'électronique, la production est fonction de la vitesse de transmission des données. Le monde des affaires d'aujourd'hui, c'est de l'informatique; c'est là où le CN-CP peut vous être utile.

Au CN-CP on peut vous aider à transmettre avec rapidité et économie toutes vos données

qu'elles soient en chiffres, symboles, images... tous codes ordinateur.

Demandez-nous d'évaluer et d'analyser vos besoins. Nous vous dirons s'il ne vous faut qu'un simple Télex ou un Broadband adapté à votre genre d'entreprise.

Même si vos projets ne sont qu'à l'état de simple ébauche, n'hésitez pas à nous appeler — un conseil ne coûte rien — et la réussite de votre compagnie peut en dépendre.

TÉLECOMMUNICATIONS

CANADIEN NATIONAL—CANADIEN PACIFIQUE

Près de Lublin, en Pologne

Découverte de 12,000 victimes des Nazis

VARSOVIE (AFP) — Vingt-cinq ans après la guerre, de nouveaux charniers renfermant selon les premières estimations, une douzaine de milliers de squelettes, ont été découverts récemment dans la région de Lublin, sud-est de la Pologne, annonce l'agence PAP.

Deux fosses communes mesurant chacune 50 mètres de longueur et cinq mètres de largeur ont été mises au jour, dans une forêt, à proximité de la localité de Husinki.

Selon les témoignages de la population locale et les premières constatations qui ont été faites, il s'agirait de dépouilles de prisonniers de guerre soviétiques, notamment d'officiers, de commissaires politiques et de communistes, qui auraient été tous tués d'une balle dans la nuque par les nazis.

Nouvel acte de piraterie

LA HAVANE (AFP) — Le Boeing 727 des National Airlines détourné la nuit dernière sur Cuba est le 43e avion civil détourné.

Vingt-sept appareils américains en effet ont été détournés, ainsi que huit colombiens, quatre équatoriens, deux péruviens, un vénézuélien et un mexicain.

D'autre part, cet appareil est le premier à être dérotté depuis que le gouvernement cubain a décidé de faire entrer en vigueur une loi permettant aux pays d'origine des pirates aériens de demander leur extradition.

Vous êtes bien là,



au Pub sur le Parc

... un coin idéal pour échapper aux tracas du jour et retrouver le confort et la sympathie.



Hôtel Laurentien
Hôtels et motels Sheraton
Un service international